



HAL
open science

La collection de stèles égyptiennes tardives du Musée du Louvre

Thomas Lebée

► **To cite this version:**

Thomas Lebée. La collection de stèles égyptiennes tardives du Musée du Louvre. Art et histoire de l'art. 2014. dumas-01545554

HAL Id: dumas-01545554

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01545554>

Submitted on 14 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

École du Louvre

Thomas LEBÉE

La collection de stèles égyptiennes tardives
du Musée du Louvre

Texte

Mémoire de recherche

(2^e année de 2^e cycle)

en histoire de l'art appliquée aux collections

présenté sous la direction

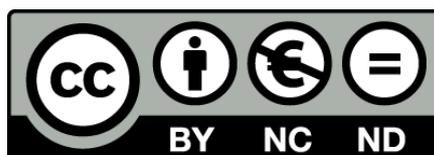
de M. Christophe BARBOTIN,

conservateur en chef du Patrimoine

Septembre 2014

Le contenu de ce mémoire est publié sous la licence *Creative Commons*

CC BY NC ND



Avant-propos

L'étude des « stèles tardives du Louvre » nous a été proposée à l'été 2013 par M. Christophe Barbotin comme sujet d'un mémoire de recherche. Ce sujet alliait nombre d'attraits et de difficultés. Il nous donnait en effet l'opportunité de nous confronter à toute une documentation relativement peu exploitée jusqu'ici. Cette perspective enthousiasmante se doublait de celle de pouvoir examiner des objets conservés dans les réserves du Louvre, inédits pour certains. Il nous offrait une quantité d'inscriptions propre à satisfaire notre goût pour l'épigraphie, ainsi que de nombreuses images qui nous permettraient de développer notre « œil » et de nous familiariser avec la production matérielle du premier millénaire.

En revanche, le choix de la période tardive, pendant longtemps parent pauvre de la chronologie égyptienne, négligé à cause d'une prétendue « décadence » de la culture pharaonique d'une part, et – au moins tout autant – par sa complexité chronologique qui brouillait toute tentative de datation relative ou absolue, nous imposait un cadre temporel certes riche, mais complexe et délicat à aborder. Cette période ne nous était pourtant pas inconnue ; même si nous n'avions guère eu l'occasion de nous pencher sur le premier millénaire au cours de nos recherches, nous avons toutefois déjà travaillé sur les stèles de donation au cours des travaux pratiques d'égyptologie à l'École du Louvre. Mais les repères manquent pour fixer fermement dans le temps et l'espace les objets qui ne sont pas datés ou découverts en contexte archéologique – une de nos grandes satisfactions ayant été, on le verra, de proposer des datations plus ou moins précises et conventionnelles à la plupart des stèles de notre corpus et de ne pas nous contenter d'un « Basse Époque » à l'imprécision confortable mais angoissante.

De même, les difficultés de lecture présentées par ces stèles sont nombreuses et en obscurcissent la compréhension, particulièrement dans le cas des stèles de donation.

Ces deux difficultés se révélant finalement des défis et de véritables sources d'émulation, nous nous sommes donc lancé dans cette étude, qui se révèle peut-être disparate par la variété des informations offertes par la documentation, sans pouvoir pour autant se montrer satisfaisante à cause de notre impossibilité de produire une analyse exhaustive et extensive d'un si riche matériau. Nous espérons toutefois avoir fourni un outil qui puisse servir à quiconque voudrait étudier les stèles tardives du musée du Louvre.

Avant d'aborder ces vénérables monuments, nous voudrions remercier ceux qui nous ont apporté leur aide au cours de cette année :

M. Christophe Barbotin, conservateur en chef du patrimoine (Département des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre) a bien voulu nous proposer ce sujet et diriger nos recherches avec une inaltérable bienveillance.

M. Dominique Jarrassé, professeur d'histoire de l'art contemporain (université Michel-de-Montaigne – Bordeaux III), a quant à lui accepté de déléguer sa direction et d'être membre de notre jury. Nous le remercions d'avoir bien voulu s'aventurer en égyptologie ; sa présence nous oblige à éviter les travers de la discipline et à expliciter le plus possible des notions sur lesquelles nous aurions risqué de moins nous attarder.

M^{me} Guillemette Andreu, conservateur général et directrice du Département des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, nous a donné l'autorisation de travailler sur cette collection.

Toute notre gratitude va également à M^{lle} Romane Betbèze qui, comme toujours, n'a cessé au cours de cette année de nous fournir une aide précieuse par ses remarques et ses réflexions.

Nous avons également bénéficié de l'aide de M. Franck de Frias et de M^{lle} Maëva Gervason. M^{lle} Laëtitia Maggio, désormais élève conservateur du patrimoine, a eu la gentillesse de nous transmettre son mémoire de recherche et s'est toujours montrée disponible et prête à nous conseiller. Enfin, la fastidieuse relecture de ce mémoire a été réalisée par M^{lles} Romane Betbèze, Maëllis Dubois, Pauline Parent et Élodie Mary Vrac.

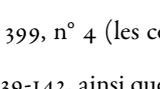
Nous aimerions enfin remercier pour leur disponibilité et leur assistance, à titres divers :

M^{me} le D^r Julie Anderson (conservateur assistant, Ancient Egypt and Sudan Department du British Museum) ; M^{me} Catherine Bridonneau (chargée d'études documentaires au Département des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre) ; M^{me} Anne Camuset (responsable de la photothèque du Musée des Beaux-Arts de Dijon) ; M^{me} Élisabeth David (chargée d'études documentaires au Département des antiquités égyptiennes) ; M^{me} le D^r Monika Dolinska (conservateur titulaire de la collection égyptienne au Département d'art ancien du Musée national de Varsovie) ; M^{me} Florence Fourcroy (service documentation du Musée de Boulogne-sur-Mer) ; M^{me} Marie Lapalus (conservateur en chef des musées de Mâcon) ; M.

Vincent Lecourt (chargé de la photothèque du Musée Dobrée, Nantes) ; M^{me} Nicole Lemoine (responsable du Centre de documentation du Musée Dobrée, Nantes) ; M. Mikolaj Machowski (Département de la documentation visuelle et de la numérisation du Musée national de Varsovie) ; M^{me} Laurence Marchand (Musée Champollion, Figeac), M^{me} Valérie Richard (Musée des Beaux-Arts de Rennes) et M^{me} Catherine Templier (service des musées et du patrimoine de la ville d'Avranches).

Introduction

1. Les stèles égyptiennes

Les « stèles » égyptiennes rassemblent une grande variété de formats et de matériaux. Cette catégorie englobe à la fois de petits objets de bois et des blocs de pierre monumentaux. La définition la plus élémentaire d'une stèle est un objet monolithique, destiné à être dressé, présentant une surface plane qui porte une inscription ou une image. La langue égyptienne la désigne par deux termes :  *wḏt* et  *ḥ'w*². Chacun d'eux a une signification plus large ; le premier signifie « décret, ordre, décision », le second « dressé », le sens étant à chaque fois précisé par le déterminatif (idéogramme final) qui représente une stèle. Ils désignent donc à la fois une stèle par son inscription et par sa présentation matérielle.

Les stèles égyptiennes ont ainsi une fonction de commémoration importante : elles garantissent la pérennité des textes et des images qu'elles portent. Ce rôle peut impliquer diverses sphères. Ainsi, les stèles peuvent porter des textes officiels (c'est-à-dire émanant du pouvoir central), royaux, ou bien être érigées par des particuliers. Le contenu de ces textes varie extrêmement d'une stèle à l'autre : décisions royales, récits « historiques », textes funéraires, donations foncières, etc. Les stèles pouvaient donc servir de support à toute inscription ou image qui valait d'être pérennisée.

Pour pouvoir analyser ce type d'objet, il faut garder à l'esprit que dans la culture égyptienne existe une relation très étroite entre les textes et les images (au sens large, aussi bien en deux qu'en trois dimensions), sur laquelle nous reviendrons³.

1 *Wb*, t. 1, p. 398, n° 15 - p. 399, n° 4 (les conventions de translittération, de francisation et de traduction que nous avons choisies sont exposées p. 139-142, ainsi que les abréviations que nous avons utilisées).

2 *Wb*, t. 1, p. 221, n°s 11-13.

3 *Cf. infra*, p. 42.

2. La « période tardive »

Cette époque, où l'antique royaume des Sésostris et des Ramsès se trouve en difficulté face à de nouvelles puissances étrangères tout comme à des troubles internes, a longtemps été mal considérée, comme l'exprime le titre d'un article d'Olivier Perdu, « L'Égypte du crépuscule ou l'époque des malentendus »⁴.

La Troisième Période intermédiaire débute par l'éclatement de l'empire ramesside. Sous le règne de Ramsès XI, dernier roi de la XX^e dynastie et du Nouvel Empire, le grand prêtre d'Amon Hérihor semble accaparer certaines prérogatives royales, comme l'utilisation d'une titulature développée de cinq noms et l'usage de cartouches. À la mort de Ramsès XI, c'est le fils de Hérihor, Smendés, qui prend le pouvoir et fonde une nouvelle dynastie, la XXI^e, qui règne de 1069 à 943 depuis la ville de Tanis, en Basse-Égypte, tandis que le clergé d'Amon reste largement indépendant et domine la Haute-Égypte. Pendant cette période, les populations d'origine libyenne qui s'installent progressivement dans le Delta depuis plusieurs siècles déjà prennent une importance accrue ; à la mort, sans héritier, du roi Siamon, le chef libyen Chéchonq I^{er} se proclame maître des Deux-Terres et fixe la XXII^e dynastie (943-735) à Bubastis. En 818 émerge la XXIII^e dynastie (870-745), régnant sur un royaume indépendant dans le Delta dont la capitale est Tanis. L'ensemble de cette période est particulièrement délicat à appréhender du fait de la rareté de la documentation, de leur laconisme et des liens familiaux entre toutes les dynasties rivales.

Profitant de cette désorganisation de l'Égypte, un chef nubien régnant sur le royaume de Kouch, Piânkhy, descend le Nil avec une armée. Rapidement, les Kouchites annexent la Haute-Égypte puis l'ensemble du territoire égyptien. Ils fondent alors la XXV^e dynastie (722-655), qui correspond à la « période kouchite ». Après quelques temps, les avancées des Assyriens (saccage Thèbes en 664 par Assurbanipal) poussent les rois kouchites à remonter définitivement le Nil. Des troubles internes empêchent les Assyriens de profiter de leur victoire ; Psammétique, un prince originaire de la ville de Saïs, dans le Delta, parvient alors à réunifier les roitelets de Basse-Égypte et tout le Sud du pays.

C'est la fin de la Troisième Période intermédiaire et le commencement de la Basse Époque : Psammétique I^{er} fonda ainsi en 664 la XXVI^e dynastie qui régna sur le pays entier depuis Saïs. On désigne

4 Dans PERDU Olivier (dir.), *Le Crépuscule des pharaons. Chefs-d'œuvre des dernières dynasties égyptiennes*, Bruxelles, 2012, p. 17-19.

ainsi cette époque comme la période saïte. Des crises internes, comme l'usurpation du pouvoir par le chef de l'armée Amasis qui détrôna Apriès et devint roi, ne compromirent pas pour autant l'intégrité du royaume. Cette relative stabilité dura jusqu'à une première invasion perse, menée par Cambyse II en 525, qui aurait trouvé la mort dans le désert libyque. Cette première occupation fut relativement paisible. L'Égypte devenait une satrapie de l'empire achéménide, mais le décorum idéologique restait inchangé : les Grands Rois recevaient une titulature digne d'un pharaon et étaient représentés à l'égyptienne sur les monuments. Des révoltes épisodiques ponctuèrent cette période, et finirent par chasser les Perses de Basse-Égypte autour de 404. Se succédèrent alors plusieurs dynasties indigènes et rivales. Les Perses reprirent le contrôle de l'Égypte en 342. Cette seconde période d'occupation, alors que l'Empire vacillait, fut beaucoup plus dure que la première et laissa une trace durable dans l'imaginaire collectif égyptien. La période fut elle aussi marquée de soulèvement sporadiques que l'ont qualifié parfois de « nationalistes ».

En 332, la conquête d'Alexandre marqua le commencement de l'époque ptolémaïque, qui ne sera pas incluse dans notre cadre chronologique (*cf. infra*). Nous avons inclus en fin de volume une synthèse chronologique⁵.

Même si la connaissance de l'histoire de l'Égypte tardive ne cesse de se préciser, les dates antérieures à 690 av. J.-C. ne sont pas fiables⁶. Nous suivons donc l'usage dominant en égyptologie et privilégierons, le cas échéant, des datations relatives, ou dynastiques, à des tentatives de datation absolue.

Le corpus qui nous a été désigné présente donc un intérêt certain : il documente en effet une période encore peu connue, malgré les avancées récentes dans ce domaine. Il s'agit d'une production relativement répandue parmi les élites ; les stèles privées portent donc de nombreuses occurrences onomastiques ou toponymiques qui peuvent s'avérer précieuses. Enfin, les inscriptions qu'elles portent sont rédigées en moyen-égyptien, langue fixée un millénaire plus tôt et conservée dans un état archaïque. De nombreuses déformations se sont introduites dans ces textes, qui peuvent parfois évoquer le latin de cuisine au grammairien sourcilieux accoutumé aux inscriptions de la XII^e dynastie ; mais ces habitudes sont inévitables chez des scribes dont la langue quotidienne s'est considérablement éloignée des modèles antiques, et qui

5 *Cf. infra*, p. 134.

6 PERDU Olivier, *Les statues privées de la fin de l'Égypte pharaonique (1069 av. J.-C. – 395 apr. J.-C.)*, t. 1 *Hommes*, Paris, 2012, p. 32.

n'écrivent pas fréquemment en hiéroglyphes, ni même en hiéroglyphes cursifs, mais en hiératique, voire en démotique à partir de la XXVI^e dynastie. Nos stèles constituent un corpus conséquent d'inscriptions, comportant un certain nombre de textes stéréotypés (stèles funéraires), mais aussi des documents officiels émanant du pouvoir royal (stèles de donation). Cet ensemble nous donnera donc l'occasion de relever quelques particularités de cet état de la langue égyptienne peu étudié, sinon ponctuellement, à l'occasion de la publication d'une inscription de cette époque.

3. Notre corpus

A. Critères de sélection

Commençons par délimiter précisément notre corpus. Nous l'avons établi à partir de la base de données en usage au Département des antiquités égyptiennes sur le logiciel MuseumPlus ; à partir de cette base, nous avons sélectionné les objets enregistrés en tant que « stèles », datés de la Troisième période intermédiaire à l'époque ptolémaïque.

Dès le début de nos recherches, il a été décidé d'écarter :

– Les stèles votives provenant du Sérapéum de Memphis, très nombreuses et pour partie déjà publiées⁷ et toujours en cours d'étude ; comme il s'agit d'une production très localisée géographiquement et spécifique au culte d'Apis⁸, son exclusion ne compromet pas la représentativité du corpus (au contraire, elle évite même un déséquilibre quantitatif).

⁷ MALININE Michel *et al.*, *Catalogue des stèles du Sérapéum de Memphis*, Paris, 1968.

⁸ Outre des ex-voto privés, cet ensemble comprend les stèles E 3335 (dédicace royale) et une stèle de donation signalée par Dimitri Meeks sous l'identification « S. 455 (ou SN ?) » (MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire avant J.-C. », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (OLA 6), 1979, p. 605-687., p. 678, n^o 26.4.14) que nous avons identifiée à une stèle dont le numéro d'inventaire a été perdu, provisoirement enregistrée sous le numéro « ED0055 » et présentée dans la base MuseumPlus sous l'Id. Œuvre 79136. Cette dernière stèle, appartenant à la typologie des stèles de donation a été incluse dans le corpus ; sa fiche individuelle comporte davantage d'informations.

– Les stèles inscrites en démotique, puisque nous ne maîtrisons pas cette langue, ni son écriture. Peu de stèles sont de toute façon concernées (4 références sur toutes les stèles de Basse Époque qui ne proviennent pas du Sérapéum). Aucune stèle carienne n'est d'ailleurs référencée avant l'époque ptolémaïque.

– Les stèles inscrites en grec ont également été écartées (aucune n'étant antérieure à l'époque ptolémaïque).

Nous avons également décidé de ne pas prendre en compte les stèles ptolémaïques. Cela nous permettait de recentrer notre corpus dans des proportions raisonnables tout en renonçant à une section pour laquelle nous n'aurions de toute façon pas traité toute la collection, étant donnée la quantité de stèles inscrites en grec, carien ou démotique pour cette période.

En tenant compte de ces critères, nos premières recherches nous ont permis d'aboutir à une liste de 96 objets catégorisés comme « stèle » et dont la datation correspondait à notre période, soit de la XXI^e dynastie à la XXX^e dynastie.⁹

Dans un second temps, il nous a encore fallu renoncer à un certain nombre d'objets. Un premier groupe fut écarté parce qu'il ne s'agissait tout simplement pas de stèles. Ainsi, les numéros d'inventaire E 10954 et E 3193 n'ont pas été retenus, puisque leurs matériaux et leurs dimensions les rattachent plutôt à des amulettes. Les objets E 11293, N 524 et N 4203 se rapprochent davantage de reliefs muraux ; de même, E 21040 et AF 13273 seraient plutôt des figurines, E 13070 un élément d'huissierie et AF 1163 un moule. Ces ambiguïtés étaient précisées dans la base de données.

Une dernière stèle a en outre été écartée pour d'autres raisons. La stèle E 10441 semble avoir été préparée pour des incrustations. Elle porte une scène d'adoration à Isis d'apparence inhabituelle ; le cintre est également curieux. La stèle est malheureusement anépigraphie. Elle aurait été trouvée en Grèce en 1890. Qu'il s'agisse d'une stèle grecque égyptisante, d'une stèle égyptienne très étrange transportée en Grèce ou d'un faux, il s'agit en tout cas d'un objet très particulier dont l'étude nécessiterait plus de temps qu'il ne nous était loisible de lui consacrer.

⁹ Nous nous sommes aperçu par la suite que certaines stèles n'étaient pas référencées en tant que « stèles » (la rubrique « dénomination » n'était pas renseignée) ; nous avons donc balayé plusieurs fois la base de données en variant les critères (matériaux et datation, essentiellement), pour nous assurer de n'avoir pas manqué d'objet qui appartienne légitimement à notre corpus ; cette vérification n'a pas fait apparaître d'autres stèles.

Plusieurs typologies particulières de stèles ont très vite été repérées dans les objets sélectionnés :

- Les **stèles funéraires** : cette catégorie rassemble les stèles de particuliers qui portent des formules d'offrande pour leur *ka*¹⁰.
- Les **stèles de donation** : ces stèles forment une typologie assez clairement définie ; elles commémorent une opération foncière (don, transfert, ... les modalités exactes étant délicates à préciser) concernant des terres agricoles, le plus souvent au bénéfice d'une divinité et de son temple.
- Les **stèles officielles** : cette catégorie hétérogène regroupe quelques stèles, de natures différentes, dressées par ordre du roi (C 100, C 256, C 257, C 284).
- Les « **stèles façade** » : quelques stèles à décor architectural, proche de stèles fausse-porte ou de façade de naos (AF 11688, AF 11697, C 107, E 11359, E 21136 et N 4026).
- Les « **stèles à figure unique** » : plusieurs stèles portant pour tout décor une représentation de divinité, sans inscription (E 3453, E 21159, E 21160, N 524 et la réf. Mistral AE024689).
- Les « **stèles à figure féminine nue et de face** » : comme l'indique cette appellation inspirée, ces stèles anépigraphes se caractérisent par des représentations féminines nues et de face, en haut relief, dans une niche (AF 1163, AF 5426, AF 11295, AF 13273, E 21040, et réf. Mistral AE031418).
- Les « **stèles Bès** » : une dénomination plus précise reste à trouver pour ces quelques stèles qui ne portent qu'une représentation de Bès (ou d'une divinité panthée dans le cas de la stèle N 4210), le plus souvent en haut-relief (E 651, E 652, E 5783, E 11138, N 4203 et N 4210).

Nous nous sommes rendu compte qu'à l'exception des stèles funéraires et des stèles de donation, déjà traitées par la recherche, ces catégories de stèles particulières nécessitaient chacune une étude à part entière et des recherches approfondies dans les collections égyptologiques pour leur trouver des parallèles¹¹. Nous

¹⁰ Cf. *infra*, p. 42.

¹¹ Quelques recherches préliminaires nous ont permis de trouver les parallèles suivants :

- Stèles-façades (surtout proche d'AF 11697) : Fitzwilliam Museum E. 141.1913 (THORNDIKE MARTIN Geoffrey, *Stelae from Egypt and Nubia in the Fitzwilliam Museum, Cambridge, c. 3000 BC– AD 1150*, Cambridge, 2005, p. 140, n° 97) ; Allard Pierson Museum 7999 (HARLEM (VAN) Willem, *Allard Pierson Museum, Amsterdam, Fascicle 3 (CAA)*, Amsterdam, 1995, n° 89) ; « Stèle Tanis n° 5 » (BUCHER Paul, « Stèles de particuliers à Tanis », *Kémi* 5, 1935, p. 64-70 ; p. 66, fig. 2)
- Stèles « Bès » : Allard Pierson Museum 7947 et 7762 (HARLEM (VAN) Willem, *op. cit.*, n° 34 et 74) ; collection privée s.n. (SIMPSON William Kelly, *The Face of Egypt: Permanence and Change in Egyptian Art*, Katonah, 1977, p. 58 & 69-70, n° 58)

ne disposons à l'heure actuelle d'aucun élément de datation ou de provenance les concernant.

Il nous faut enfin signaler des stèles signalées par Munro comme appartenant à notre corpus, mais que nous n'avons pas pu retrouver :

– une stèle sans numéro¹², pour laquelle les informations données par Munro permettent d'écarter les autres stèles de notre corpus déjà identifiées qui ne sont pas mentionnées dans la publication de Munro. Il s'agit donc soit d'un doublon de la publication de Munro, soit d'une stèle qui n'a pas été référencée au Louvre.

– la stèle E 1429¹³ : la présence rassurante d'un numéro d'inventaire est trompeuse ; le « Registre des entrées » comporte en effet une lacune de E 591 à E 2987, correspondant à la deuxième partie de la collection Clot-Bey, portée sur un registre particulier. Celui-ci indique, pour E 1429 (le n° 113 de la collection), un « fragment en pâte de porcelaine verte d'une figurine qui représentait la déesse Mout debout ; ... ». Munro fait donc sans doute référence à une stèle dont le marquage a été interprété à tort mais qu'il n'est désormais pas possible d'identifier.

B. Liste définitive des stèles traitées

Notre corpus définitif se compose donc des 70 stèles suivantes :

– Stèles féminines : Metropolitan Museum 23.6.78 et 23.6.77 (base de donnée en ligne du Metropolitan Museum, <http://www.metmuseum.org/collections/search-the-collections>) ; Petrie Museum UC 16592 (STEWART H.M., *Egyptian Stelae, Reliefs and Paintings from the Petrie Collection*, t. 3 *The Late Period*, Warminster, 1983, p. 13-14 ; pl. 19, fig. 43).

L'absence de données précises à propos de ces parallèles nous a conforté dans notre lâche projet de les écarter du corpus.

12 MUNRO Peter, *Die spätägyptischen Totenstelen (ÄF 25)*, Glückstadt, 1973, p. 280.

13 MUNRO Peter, *Die spätägyptischen Totenstelen (ÄgForsch 25)*, Glückstadt, 1973, p. 206.

[AE026558] ¹⁴	E 9947	E 20905
AF 6942	E 10456	E 22036
C 110	E 10571	E 26833
C 112	E 10573	E 32645
C 113	E 13067	[ED0055] ¹⁵
C 114	E 13068	N 2693
C 115	E 13069	N 2721
C 118	E 13071	N 2722
C 224	E 13073	N 3387
C 227	E 13091	N 3657
C 229	E 13092	N 3658
C 261	E 13095	N 3659
C 262	E 13096	N 3662
C 291	E 13097	N 3664
C 294	E 17227	N 3786
C 297	E 18924	N 3787
C 298	E 18938	N 3794
E 52	E 19503 bis	N 3795
E 608	E 19509 bis	N 3936
E 5789	E 20042	N 3943
E 7830	E 20091	N 3945
E 7831	E 20092	N 4024
E 8412	E 20152	
E 9946	E 20899	

14 « [AE026558] » n'est pas un numéro d'inventaire à proprement parler, mais une référence informatique (« identifiant Mistral ») utilisée dans l'attente que l'objet reçoive un numéro d'inventaire officiel ; c'est pourquoi nous le notons entre crochets.

15 « [ED0055] » n'est pas non plus un numéro officiel ; il s'agit d'un numéro provisoire attribué en cours de récolement en attendant une attribution définitive (voir la fiche de la stèle en annexe pour plus de détails).

C. Précisions sur l'utilisation des numéros d'inventaires

Les objets conservés par le Département des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre sont susceptibles d'être désignés par divers systèmes de numérotation¹⁶, introduits chacun par des lettres particulières suivies d'un espace et du numéro de l'objet concerné :

- A, B, C et D : catégories typologiques (A : statues ; B : bas-reliefs ; C : stèles et inscriptions ; D : sarcophages, tables d'offrande et objets divers) préparées pour l'« Inventaire Napoléon » (cf. plus bas, les n^{os} N) ; elles furent notamment utilisées et largement diffusées dans les *Notices*¹⁷ et *Notices sommaires*¹⁸ du vicomte de Rougé.
- AF (« ancien fonds » = SN « sans numéro ») : numéro théoriquement provisoire attribué à un objet non identifié (notamment en cas de perte de marquage). Cet usage commença en 1904¹⁹.
- E (« entrée »)²⁰ : inventaire toujours en usage, ouvert en 1849²¹.
- N (= « I » ou « Inv. ») : correspond à l'« Inventaire Napoléon », utilisé entre 1852 et 1857, il comprend 5451 références (correspondant à 8695 objets).

Hélas, ces différents systèmes ne se recoupent que partiellement, et s'il arrive qu'un objet porte

16 Une présentation détaillée est donnée par POSENER-KRIEGER Paule, « Note concernant les numéros d'inventaire des objets conservés au Département des Antiquités égyptiennes du Musée du Louvre », *RdÉ* 12, 1960, p. 93-97, corrigée en certains points par PERDU Olivier, *Les statues privées de la fin de l'Égypte pharaonique (1069 av. J.-C. – 395 apr. J.-C.)*, t. 1 *Hommes*, Paris, 2012, p. 473.

17 ROUGÉ (DE) Emmanuel, *Notice des monuments exposés dans la galerie d'antiquités égyptiennes (salle du rez-de-chaussée)*, Paris, 1849 [et multiples rééditions].

18 ROUGÉ (DE) Emmanuel, *Notice sommaire des monuments égyptiens exposés dans les galeries du Musée du Louvre*, Paris, 1866 [et multiples rééditions].

19 PERDU Olivier, *loc. cit.*

20 PERDU Olivier, *loc. cit.* (contra POSENER-KRIEGER Paule, *loc. cit.* – qui donnait « Égypte »).

21 PERDU Olivier, *loc. cit.*

plusieurs numéros (p. ex. AF 76 = E 7822 = C 256)²², aucun système de référencement n'est exhaustif et beaucoup d'objets ne portent qu'une référence (p. ex. AF 1163 ; E 20152 ; N 3795 ; etc.). Deux de nos stèles se trouvent même n'avoir aucun numéro identifié ([AE026558] et [ED0055]). Nous avons choisi de ne pas adopter notre propre système de numérotation pour ne pas augmenter encore le nombre de confusions possibles. En cas de doublon, nous avons privilégié le numéro C au détriment du numéro E, qui a lui-même priorité sur le numéro N²³. Nous désignerons donc les objets par un seul de leur numéro d'inventaire. Tous sont néanmoins récapitulés dans une table donnée en annexe.

4. Axes de travail

Étant données les contraintes de temps qui nous ont été imposées par les contingences scolaires, nous ne pouvions envisager de produire une étude détaillée de chacune des stèles de notre corpus. En revanche, notre directeur de recherche nous a explicitement présenté notre sujet comme l'occasion de réaliser une présentation de la collection et un outil de travail pour quiconque l'étudierait. Il s'agit donc d'une opportunité de s'intéresser à cette collection de manière globale, et de s'interroger sur la manière dont se constitue un tel ensemble. Cette recherche, qui s'inscrit dans l'histoire des collections du musée du Louvre, intéresse également l'égyptologie, puisqu'une meilleure connaissance de la collection en tant qu'ensemble permet de mieux évaluer la représentativité de ces composants et leur apport.

Notre première partie se concentrera ainsi sur la collection et son histoire : quels biais peuvent altérer l'image qu'elle offre de la production matérielle égyptienne tardive ? Les acquisitions entraînent-elles par exemple, par leur mode ou leur chronologie, un déséquilibre dans le corpus ? Que représente cette collection par rapport à d'autres musées ? Nous voulons aussi étudier comment ces stèles ont pu être exploitées par le musée dans le discours qu'il élabore à partir de ses collections. Nous avons donc recherché

22 Un même objet peut d'ailleurs porter plusieurs numéros du même système : C 145 = C 253 = N 294.

23 Le numéro C ne constitue pas une désignation officielle (ÉTIENNE Marc, « Remarques d'ordre pratique » dans GASSE Annie, *Musée du Louvre. Département des antiquités égyptiennes. Les stèles d'Horus sur les crocodiles*, Paris, 2004, p. 11) : ils ne correspondent pas à un inventaire. Ils sont pourtant régulièrement utilisés par les chercheurs, au détriment des autres systèmes. En accord avec notre directeur de recherche, nous nous sommes résolu à suivre cet usage hétérodoxe, même si l'utilisation généralisée de ces numéros risque d'accroître davantage cette tendance (le mal est déjà fait...).

ce qui avait pu être publié sur ces objets depuis leur présentation au public. Ces mentions dans les guides du visiteur apportent certes des informations sur les objets eux-mêmes, parfois précieuses (bien que, à part une ou deux stèles « vedettes », et ce depuis le XIX^e siècle, les notices consacrées aux stèles tardives soient fort rares et laconiques), mais aident surtout à retrouver le regard qui a été porté sur ce type d'objets au cours du temps. Il est intéressant de chercher quel traitement a été réservé aux stèles tardives deux siècles durant : le discours qui y est porté leur reconnaît-il une caractéristique propre autre que leur typologie et leur datation ? Le positionnement stratégique – ou non – des objets dans le parcours de visite, même s'il reste inévitablement subordonné à des contingences matérielles, peut aussi être révélateur de leur importance pour le personnel du musée. La longueur des commentaires consacrés aux œuvres au sein d'un guide est proportionnelle à l'intérêt qui leur est reconnu (bien que les attentes du public, réelles ou supposées, et fortement variables au cours du temps, jouent un rôle dans la représentation des objets dans les commentaires), aussi ce dépouillement des guides touristiques pourra donner quelques informations sur la reconnaissance et l'importance de ces objets (ou, au contraire, sur l'indifférence qu'ils ont pu susciter).

Tous ces éléments nous permettent d'évaluer les conditions de constitution de la collection, et les déséquilibres qu'elles ont pu provoquer dans sa représentativité. Ces informations nous permettront alors de juger ce que peuvent apporter ces stèles. Nous concentrons nos deux parties suivantes sur les deux typologies les plus représentées, les stèles funéraires et les stèles de donation. Les stèles funéraires, monuments privés qui comportent des textes stéréotypés ainsi que des informations onomastiques et généalogiques, peuvent fournir d'intéressantes données sur les structures sociales, les liens familiaux, la piété personnelle ou régionale, ainsi que l'auto-représentation des élites. Les stèles de donations, quant à elles, bénéficieraient d'une mise en parallèle de leur inscriptions, afin de déterminer les séquences du formulaire qui y est utilisé et éclaircir toutes les obscurités de leur texte juridique.

Par ailleurs, notre corpus représente un ensemble peu connu et inégalement documenté. Notre premier travail a donc consisté à compiler tout ce qui pouvait nous aider à retracer l'histoire des objets et à les étudier (images, bibliographie, parallèles). En prenant conscience de la dispersion des données, et notamment de la difficulté à accéder à une reproduction (photo ou relevé) de beaucoup de stèles, c'est-à-dire un accès direct au texte et à l'iconographie, nous avons pensé que notre mémoire pourrait être l'occasion de rendre ces données plus accessibles. Si notre but premier n'est pas de documenter chaque objet, mais bien d'envisager la collection dans sa globalité, il nous a semblé que les informations que nous

compilions pourraient être utiles à quiconque travaillerait sur ces stèles, même si toutes n'étaient pas utilisables en l'état. Ce sujet nous a donné l'ambition de traiter une certaine quantité d'objets et d'inscriptions sans avoir la possibilité matérielle d'en offrir une étude complète et satisfaisante, mais nous espérons que les éléments incomplets qui se trouvent dans nos annexes puissent servir et être améliorés.

I. La collection du Louvre

I. Constitution de la collection

La collection de stèles tardives du Louvre s'est constituée au fil de l'histoire du Département des antiquités égyptiennes. Le rythme et le mode d'acquisition de ces objets peuvent être examinés, avec quelques restrictions cependant. En effet, les achats effectués par le Département dépendent avant tout de l'offre qui est proposée sur le marché. À cela s'ajoute évidemment les restrictions budgétaires inhérentes à toute administration (pour les ventes effectuées sur le territoire français, le droit de préemption n'a été instauré qu'en 1921²⁴). De la même manière, les dons et legs, spontanés, ne révèlent pas les intentions de l'institution donataire²⁵ (bien que ces opérations puissent être négociées, ou refusées). En outre, le renouvellement de l'équipe de conservateurs induit nécessairement des centres d'intérêts différents. Il est donc difficile de parler de politique d'acquisition continue, et les seules données dont nous disposons ne suffiraient pas pour la saisir.

Il est en revanche bien délicat d'approcher les motivations des achats. À titre d'exemple, nous avons recherché les documents disponibles pour documenter l'acquisition de la stèle de donation C 298 en 1900, achetée à Maurice Nahman. Nous en avons trouvé trace dans deux documents d'archives :

- * 1 BB 34 : *Procès-verbaux du Comité consultatif des Musées nationaux*, séance du 10 mai 1900, p. 50 :
« [Après une énumération de projets d'acquisition pour 26 425 F] M. Pierret présente en outre un cynocéphale de l'ancien Empire portant un cartouche de la 4e dynastie, et une stèle d'Amosis, appartenant à M. Nahmann [*sic*], du Caire, qui en demande 10 875 francs.

Le Comité autorise M. Pierret, sur sa demande, à proposer au Conseil des Musées Nationaux l'acquisition de ces différents objets pour une somme totale de 37 200 francs. »

- * 3 BB 1 : *Procès-verbaux du Conseil artistique des Musées nationaux*, séance du 11 juin 1900, p. 144-

24 Article 37 de la loi du 31 décembre 1921, portant fixation du budget général de l'exercice 1922.

25 C'est-à-dire à l'origine du don.

145 :

« M. Pierret propose l'acquisition d'une série d'objets égyptiens pour la somme de 38 000 francs.

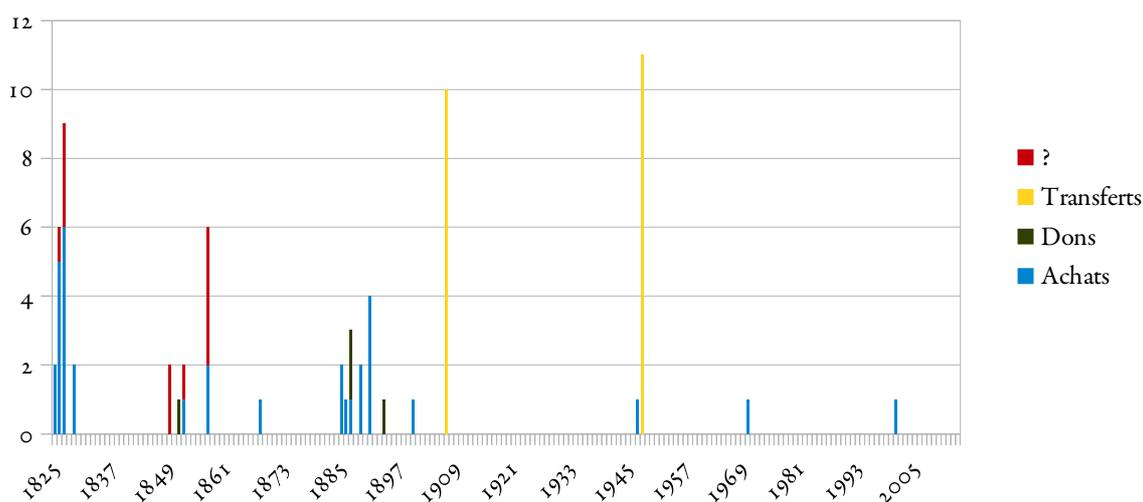
Le Conseil vote :

[...] 3° Un crédit de 30 000²⁶ francs pour l'acquisition des objets égyptiens. »

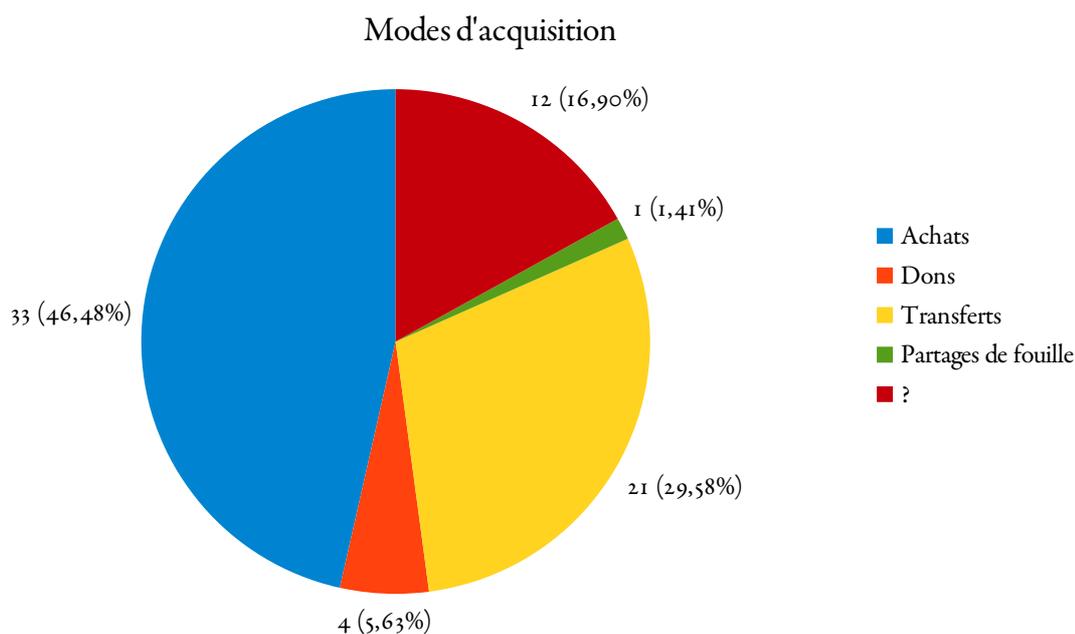
Ces indications ne sont guère satisfaisantes. Nous n'avons pas trouvé d'autre mention de cet achat : nous ignorons ainsi à quel prix fut finalement vendue la stèle (et pourquoi la somme globale évolue d'une commission à l'autre), si le vendeur avait des informations sur son origine (quelle qu'en fût la fiabilité ou la bonne foi), ainsi que les motivations de Paul Pierret pour cette acquisition.

Nous avons donc préféré renoncer à rechercher des documents équivalents pour les autres stèles ; en outre, la majeure partie étant issue de lots conséquents (les collections Salt, Drovetti ou Clot notamment) dans lesquels de simples objets, modestes de surcroît, étaient noyés parmi une masse considérable de pièces, cette piste avait peu de chance d'aboutir à un résultat satisfaisant. Le Cabinet des médailles et le musée Guimet, d'où est issue une partie du corpus, n'ont pas répondu à nos questions sur l'état de documentation de leurs anciennes collections. Les seules données que nous pouvons donc analyser sont la date et le mode d'acquisition.

Acquisitions



26 Probablement une erreur de copie... les deux autres crédits votés lors de cette séance, bien que moins importants (2 400 F et 6 615 F), correspondent exactement aux propositions des conservateurs.



Signalons que les stèles N 3664 et N 3936 ont été rapportées d'Égypte par Champollion lui-même lors de l'expédition franco-toscane de 1829²⁷.

Les donateurs qui ont participé à l'enrichissement de notre corpus présentent une certaine variété. Prenons quelques exemples :

– Louis Batissier (Bourbon-l'Archambault, 1813 – Enghien, 1882)²⁸ : médecin, inspecteur des monuments historiques de l'Allier en 1839, il fut chargé de mission en Grèce, Syrie et Asie Mineure. Il fut consul de France à Suez de 1848 à 1861 et donna au Louvre en 1851 la fameuse stèle de Tapéret (E 52), des vases, des papyrus, des amulettes ainsi que quelques objets qui furent affectés à l'actuel Département des antiquités grecques, étrusques et romaines.

– Adolphe Cattai-Bey (Le Caire, 1865 – Le Caire, 1925) : fonctionnaire dans l'administration des finances en Égypte, il réorganisa la Société royale de géographie d'Égypte. Il est qualifié par un catalogue

27 N 3936 est décrite comme « Un stèle funéraire avec figures dorées (une partie détruite par l'eau de mer) » par le registre dressé à son arrivée en France (ZIEGLER Christiane, « Champollion en Égypte. Inventaire des antiquités rapportées au musée du Louvre » dans LIMME Luc & STRYBOL Jan (dir.), *Aegyptus Museis Rediviva. Miscelanea in honorem Hermannii de Meulenaere*, Bruxelles, 1993, p. 197-213, p. 204, n° 80).

28 [Collectif], *Les donateurs du Louvre*, Paris, 1989, p. 142.

récent d'égyptologue amateur²⁹, mais il fut formé à l'École du Louvre et chargé d'une mission de collecte pour le Louvre en 1886³⁰, ce qui l'amena à donner au Louvre de nombreux papyrus et la stèle C 261 en 1887.

– M. Stier³¹ : antiquaire connu pour des dons de papyrus et stèles (dont C 294 et E 8412 en 1887) au Département des antiquités égyptiennes entre 1887 et 1891 ainsi que d'un lot de lampes, poids, appliques et statuettes à l'actuel Département des antiquités étrusques, grecques et romaines en 1887.

– Charles Robert (Bar-le-Duc, 1812 – Paris, 1887) : intendant général, numismate et membre de l'Institut. Il effectua en 1894 un don à sa mémoire, par son fils, François Xavier Pierre Charles, capitaine d'artillerie à l'État-major (Paris, 1858 – après 1916)³² de quatre stèles funéraires romaines, une stèle égyptienne (C 262) et un monument chrétien.

Ces quelques exemples illustrent la diversité des profils des donateurs et des situations qui ont encouragé leur geste : il s'agit de diplomates, savants ou antiquaires qui ont offert au musée un nombre assez variable d'objets dans le cadre d'une mission officielle, d'un don désintéressé ou en hommage à un proche.

En conclusion, la constitution de cette collection semble plutôt avoir dépendu des aléas du marché et des dons que résulter d'une « politique d'acquisition » consciente. Il n'est pas à exclure que les responsables du Département aient eu la volonté d'étoffer la collection de stèles funéraires ou de stèles de donation du Louvre, mais nous n'en avons pas de preuve explicite, d'autant plus que les stèles tardives ne sont jamais évoquées comme un ensemble constitué dans les guides successifs du Département (*cf. infra*, p. 36).

Afin de bénéficier d'éléments de comparaison, nous avons également relevé les dates et modes d'acquisition des stèles de deux autres périodes : les stèles ramessides, déjà étudiées par Laëtitia Maggio³³,

29 *Ibid.*, p. 167.

30 CATAUI Adolphe, « Rapport sur une mission dans la Haute-Égypte (août-décembre 1886) », *RevÉg* 5, 1888, p. 78-85.

31 [Collectif], *Les donateurs du Louvre*, Paris, 1989, p. 327.

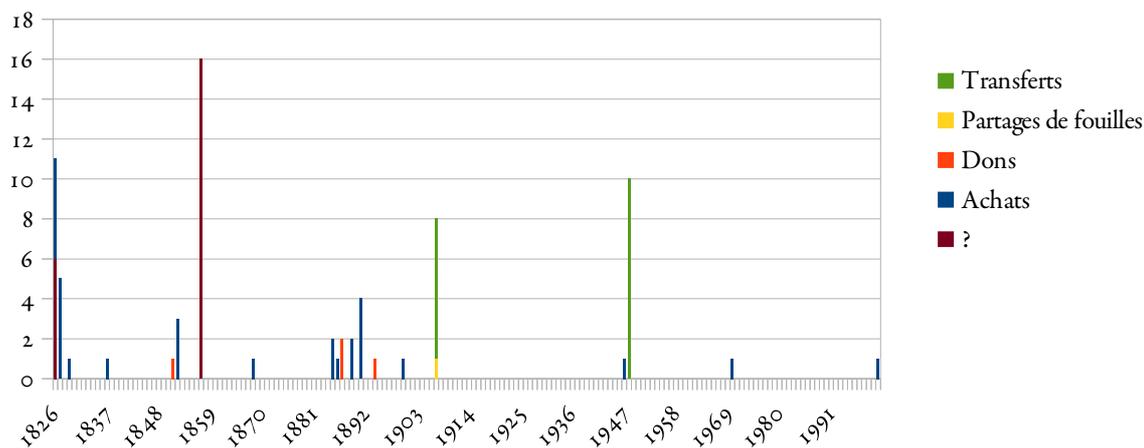
32 *Ibid.*, p. 306 (*sic*). Ces dates ne correspondent guère au caractère posthume d'un tel don...

33 MAGGIO Laëtitia, *Les stèles ramessides du musée du Louvre. Étude synthétique d'une collection*, mémoire de recherche de l'École du Louvre, 2011 : catalogue dans le t. 2 *Annexes*, p. 1-120 (avec le récapitulatif des acquisitions p. 124). Un tableau synthétique reprend dans nos annexes les données exploitées.

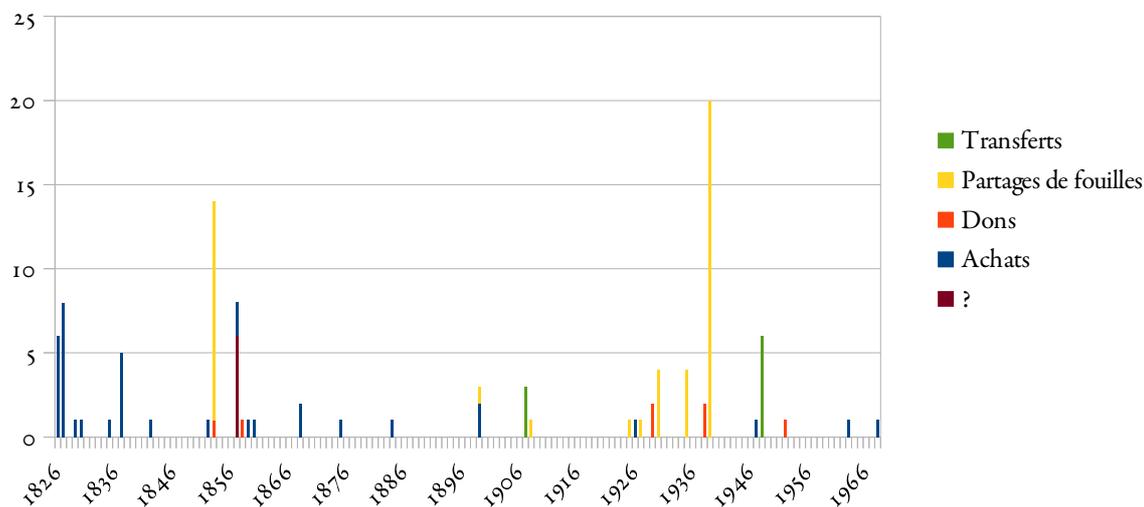
ainsi que les stèles du Moyen Empire³⁴.

Acquisitions

Stèles du Moyen Empire



Stèles ramessides



Pour les stèles du Moyen Empire, les augmentations de la collection les plus importantes

34 Nous donnons en annexe un tableau récapitulatif des données exploitées.

correspondent aux achats des collections Drovetti (1827), Anastasi (1857) et Fould (1860) ; tandis que l'ensemble des stèles ramessides sont plutôt tributaires des collections Salt (1826) et Drovetti (1827). Toutes ces sous-collections furent enrichies, dans une mesure variable, par les transferts des stèles du Cabinet des médailles (1907) et du Musée Guimet (1948). De toute évidence, la raréfaction des achats au ^{xx}e siècle a été, dans une certaine mesure, causé par le développement de la législation de protection des antiquités et la nécessité pour le musée acquéreur d'être assuré de l'origine.

Pour conclure cette approche de la constitution de la collection, seuls les achats peuvent témoigner d'une politique d'acquisition concertée ; ils dépendent toutefois largement des opportunités du marché ; en outre, la signification des achats est faussée par la cession de collections entière, il est donc difficile de déterminer ce qui a déterminé l'intérêt des conservateurs. Ce domaine souffre surtout d'un manque sensible d'archives et de documentation.

2. Visibilité de la collection

A. Exposition permanente

Un certain nombre des stèles de notre corpus sont exposées de manière permanente dans les salles du Louvre. Elles sont incluses dans le circuit thématique du rez-de-chaussée et le circuit chronologique de l'étage selon des modalités diverses :

Deux stèles de donations (C 261 et C 298) sont exposées au rez-de-chaussée, salle 4 (vitrine 8), en tant qu'illustrations du monde agricole. Elles se trouvent dans une galerie latérale relativement étroite, qui est toutefois un passage très emprunté à cause de l'aménagement des salles : la plupart des visiteurs qui traversent le Département y passe – mais l'affluence gêne également pour s'y attarder ou même prendre le temps d'observer les stèles. Leurs cartels comportent une explication iconographique et quelques mots sur l'opération foncière concernée.

La stèle du harpiste Djedkhonsouioufânkh (N 3657) est quant à elle exposée dans la salle de la

musique et des divertissements. Elle se trouve salle 10 (vitrine 5), au fond d'une alcôve qui s'ouvre derrière la vitrine des instruments de musique. C'est une position stratégique ; il s'agit également d'un passage très emprunté par les visiteurs, et le renforcement du mur permet au public de pouvoir l'apprécier dans un calme relatif. Avec la stèle de Tapéret (E 52), il s'agit de la stèle la plus largement reproduite à travers les guides et les ouvrages de vulgarisation.

Deux stèles funéraires en bois (N 4024 et N 3387) sont présentées dans les escaliers qui remontent de la crypte (salle 13, vitrine 11), avec deux autres stèles de l'époque ptolémaïque. Cette position n'est pas anodine : la crypte est la première salle de la section funéraire au sein du parcours thématique, et évoque inévitablement un caveau. Cette salle souterraine s'organise en effet autour du sarcophage monumental de Ramsès III et expose des objets qui illustrent le mobilier funéraire d'une tombe égyptienne. La position de ces stèles funéraires, à mi-parcours de l'escalier qui permet de quitter la crypte, est particulièrement opportune, puisque l'emplacement original de ces stèles fait encore débat et que l'on ignore si elles étaient déposées dans le caveau, dans l'infrastructure ou, en surface, dans la chapelle de la tombe. Les cartels de ces stèles portent la traduction complète de la stèle N 4024 et l'identification des personnages qui apparaissent sur la stèle N 3387.

Enfin, la majorité des stèles de notre corpus exposées se trouve dans la salle 29 (« De l'an mille à la première domination perse, vers 1069 – 404 avant J.-C. »), regroupées au coin sud-est, en deux vitrines murales et une vitrine isolée pour la stèle de Tapéret (E 52). S'il est possible de tourner autour de cette dernière et que son cartel permet d'identifier les différentes figures qui y apparaissent, les autres ne sont accompagnées que d'un cartel limité aux informations habituelles (désignation, provenance, datation, matériau et numéro d'inventaire). Toutes ces stèles ne sont par ailleurs exploitées ni par les grands panneaux de contextualisation historique de la salle, ni par les feuillets pédagogiques plastifiés à la disposition des visiteurs (qui portent sur la statuette de Karomama et la ville de Tanis).

La stèle C 112, quant à elle, est exposée dans la vitrine 7 (« Stèles ») de la salle 30 « Des derniers pharaons égyptiens à Cléopâtre, 404 - 30 avant J.-C. ». Son cartel – qui n'indique d'ailleurs pas son numéro d'inventaire – la date du début de la période ptolémaïque³⁵. Aucune autre information n'est disposée à proximité.

35 Elle a néanmoins été datée par Herman De Meulenaere de la XXIX^e dynastie, c'est pourquoi nous l'avons intégrée au corpus. Cf. la fiche individuelle donnée en annexes pour les différentes datations proposées.

L'utilisation « muséographique » de nos stèles est donc relativement limitée, bien qu'elles soient mises à contribution pour illustrer divers thèmes au cours du parcours du visiteur (agriculture, musique, mobilier funéraire). Une proportion assez faible est exposée (17 stèles au total, soit presque un quart) ; parmi elles, les deux tiers se trouvent dans le parcours historique, accompagnés de très peu d'informations. En revanche, les informations mises à disposition du visiteur dans le parcours thématique sont relativement riches, même pour des objets aussi méconnus que les stèles de donation.

B. Stèles en dépôt

Une partie des collections du Département se trouve en dépôt en province ou à l'étranger. Huit stèles de notre corpus se trouvent dans cette situation.³⁶ Elles se trouvent au musée-bibliothèque d'Avranches (E 13097), au musée des Beaux-Arts de Dijon (E 13096 et N 3786), au musée Champollion de Figeac (C 113), au musée du Gâtinais de Montargis (N 3983), au musée départemental Thomas-Dobrée de Nantes (N 2691 et E 13095), au musée des Beaux-Arts de Rennes (E 13091 et E 13092) et au musée national de Varsovie (E 9947).

Nous avons choisi d'inclure les stèles en dépôt à notre corpus ; en effet, bien que leur publication soit à la charge des institutions affectataires³⁷, il nous a semblé qu'il serait bénéfique de les étudier au sein d'un corpus comparable, d'autant plus qu'elles pourraient facilement être oubliées du fait de leur éloignement géographique du reste de la collection.

Malheureusement, nous n'avons pas reçu de réponse du musée de Montargis ; la stèle N 3983 est donc exclue de notre corpus.

36 Il faudrait ajouter à ces objets la stèle N 4025 de Pakanehet, qui appartient peut-être à notre fourchette chronologique, et a été déposé à l'Académie de Mâcon par arrêté ministériel du 8 juin 1937. Mais la disparition de cette stèle a été constatée en 2001 (communication personnelle de M^{me} Marie Lapalus, conservateur en chef des musées de Mâcon) et il n'en existe, à notre connaissance, pas de reproduction qui permette de l'exploiter.

37 BARBOTIN Christophe, *Les statues égyptiennes du Nouvel Empire*, t. 1 *Statues royales et divines. Texte*, Paris, 2007, p. 24.

C. Expositions temporaires

Les expositions temporaires sont un autre moyen pour le Département de donner de la visibilité à ses collections. Elles nécessitent des recherches, qui sont autant d'opportunités de mieux connaître la collection, et s'accompagnent fréquemment de publications qui participent aussi à la diffusion des objets.

À partir de ces considérations, on s'attendrait à ce qu'un musée cherche à intégrer dans des expositions temporaires autant d'objets que possible parmi ceux qui ne bénéficient pas d'une exposition permanente. Cet effort, exercé de manière équilibrée pour qu'il profite de manière égale à toute la collection, permettrait à l'ensemble de la collection d'être connu. Ainsi, le but d'une exposition étant de présenter au public des objets et des informations autour d'un thème donné, le Département peut y superposer son propre objectif de faire connaître une partie de sa collection.

Nous avons relevé les expositions qui comprenaient des stèles de notre corpus :

Stèle	Entrée au Louvre [dans les coll. pub.]	Exposition en France		Exposition à l'étranger	
		Date	Lieu	Date	Lieu
[AE026558]	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
AF 6942	1907	Ø	Ø	Ø	Ø
<u>C 110</u>	avant 1827	1992-1993	Lattes	2005	Nagoya (Japon)
<u>C 112</u>	1827	1994-1995	Amiens	2001-2002	Québec (Canada)
C 113	avant 1849	1985-...	Figeac (dépôt)	Ø	Ø
<u>C 114</u>	avant 1849	Ø	Ø	Ø	Ø
C 115	avant 1827	Ø	Ø	Ø	Ø
C 118	1826	Ø	Ø	Ø	Ø
C 224	Avant 1857	Ø	Ø	Ø	Ø
C 227	Avant 1857	Ø	Ø	Ø	Ø
C 229	Avant 1857	Ø	Ø	Ø	Ø
<u>C 261</u>	1887	1982	Paris	Ø	Ø
C 262	1894	Ø	Ø	Ø	Ø
C 291	1886	Ø	Ø	Ø	Ø
C 294	1887	Ø	Ø	Ø	Ø
C 297	1891	Ø	Ø	Ø	Ø
<u>C 298</u>	1900	Ø	Ø	Ø	Ø

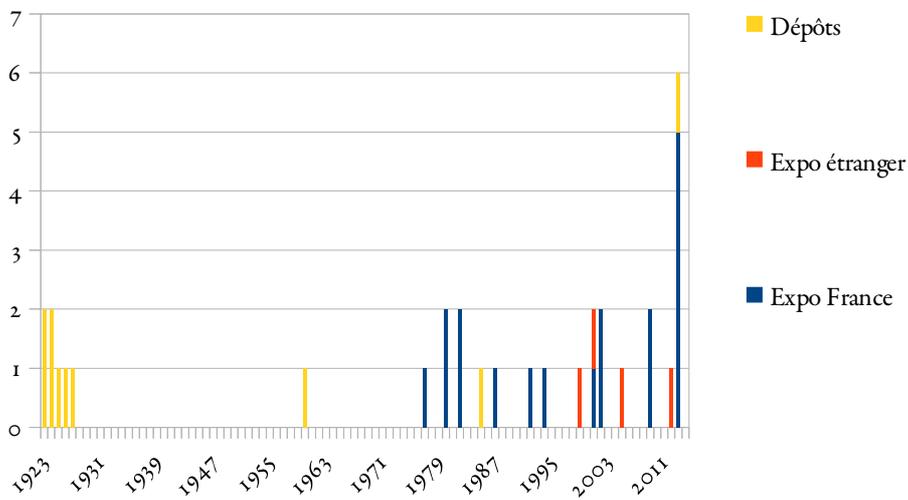
<u>E 52</u>	1851	2009	Paris	Ø	Ø
E 608	1852	2013	Chateaubriant	Ø	Ø
<u>E 5789</u>	1868	1980	Grasse	Ø	Ø
E 7830	1885	Ø	Ø	Ø	Ø
E 7831	1885	Ø	Ø	Ø	Ø
E 8412	1887	1927-...	Boulogne-sur-mer (dépôt)	Ø	Ø
E 9946	1889	Ø	Ø	Ø	Ø
E 9947	1889	Ø	Ø	1960-...	Varsovie, Pologne (dépôt)
E 10456	1891	Ø	Ø	Ø	Ø
E 10571	1891	Ø	Ø	Ø	Ø
E 10573	1891	Ø	Ø	Ø	Ø
E 13067	1907 [avant 1907]	Ø	Ø	Ø	Ø
E 13068	1907 [avant 1907]	Ø	Ø	Ø	Ø
<u>E 13069</u>	1907 [avant 1881]	2012	Paris	2001	São Paulo, Brésil
<u>E 13071</u>	1907 [avant 1881]	Ø	Ø	Ø	Ø
E 13073	1907 [avant 1907]	2002	Marseille	Ø	Ø
E 13091	1907 [avant 1881]	1923-...	Rennes (dépôt)	Ø	Ø
E 13092	1907 [avant 1881]	1923-...	Rennes (dépôt)	Ø	Ø
E 13095	1907 [avant 1881]	1924-...	Nantes (dépôt)	Ø	Ø
		2013-2014	La Roche-sur-Yon		
E 13096	1907 [avant 1907]	1926-...	Dijon	Ø	Ø
E 13097	1907 [avant 1881]	1924-...	Avranche (dépôt)	Ø	Ø
		1999	Granville		
E 17227	1947	Ø	Ø	Ø	Ø
E 18924	1948 [avant 1909]	Ø	Ø	Ø	Ø
E 18938	1948 [avant 1909]	Ø	Ø	Ø	Ø
E 19503 bis	1948 [avant 1909]	Ø	Ø	Ø	Ø
E 19509 bis	1948 [avant 1909]	Ø	Ø	Ø	Ø
E 20042	1948 [avant 1909]	Ø	Ø	Ø	Ø
E 20091	1948 [avant 1909]	Ø	Ø	Ø	Ø
E 20092	1948 [avant 1909]	Ø	Ø	Ø	Ø
E 20152	1948 [avant 1909]	Ø	Ø	Ø	Ø
E 20899	1948 [avant 1909]	Ø	Ø	Ø	Ø
E 20905	1948 [avant 1909]	Ø	Ø	Ø	Ø
E 22036	1948 [avant 1909]	Ø	Ø	Ø	Ø
E 26833	1970	Ø	Ø	Ø	Ø
E 32645	2001	Ø	Ø	Ø	Ø

[ED0055]	1852	Ø	Ø	Ø	Ø
N 2693	Avant 1827	Ø	Ø	Ø	Ø
N 2721	Avant 1827	Ø	Ø	Ø	Ø
N 2722	1827	Ø	Ø	Ø	Ø
<u>N 3387</u>	1826	Ø	Ø	Ø	Ø
<u>N 3657</u>	1826	Ø	Ø	Ø	Ø
N 3658	1827	Ø	Ø	Ø	Ø
N 3659	1825	2002-2003	Dijon		
<u>N 3662</u>	1826	1982	Bayonne	Ø	Ø
		2009	Paris		
N 3664	Avant 1857	Ø	Ø	Ø	Ø
N 3786	1825	1926-...	Dijon (dépôt)	Ø	Ø
<u>N 3787</u>	Avant 1857	Ø	Ø	Ø	Ø
<u>N 3794</u>	1827	1977-1978	Marcq-en-Barceul		
		1980	Grasse		
		1982	Bayonne		
		2013	Paris	2013	Bruxelles
		2013-2014	La Roche-sur-Yon		
<u>N 3795</u>	1826	2013-2014	La Roche-sur-Yon	Ø	Ø
<u>N 3936</u>	1829	2014	Paris, Institut du monde arabe (dépôt)	Ø	Ø
N 3943	1827	Ø	Ø	Ø	Ø
N 3945	1826	Ø	Ø	Ø	Ø
N 4024	Avant 1857	Ø	Ø	Ø	Ø

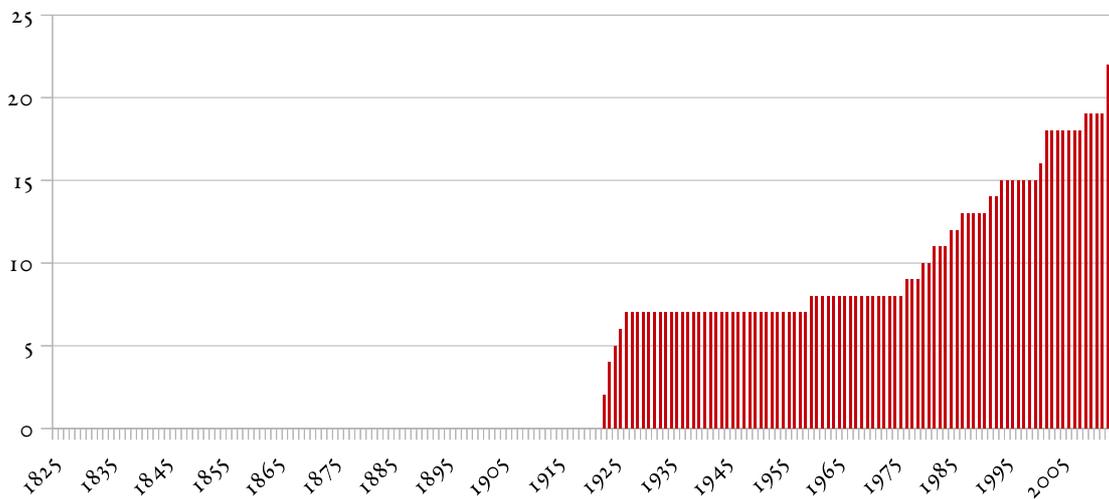
Ont été inclus dans cette table les objets exposés de manière permanente (soulignés) ; en effet, dans l'hypothèse (que les données invalident) que les expositions temporaires pallieraient le manque de visibilité de certains objets, il aurait été possible de ne traiter que les stèles qui ne sont pas exposées en permanence. Mais la « permanence » des expositions permanentes reste relative et l'état des salles que nous connaissons ne remonte, malgré de nombreux aménagements ultérieurs, qu'aux travaux du Grand Louvre (le Département ayant rouvert en 1997). Ne connaissant pas précisément les états antérieurs des salles et les objets qui y étaient exposés, nous avons donc inclus toutes les stèles du corpus dans ce relevé.

Les dépôts sont inclus (même s'il ne s'agit pas vraiment d'exposition temporaire), dans la mesure où c'est également une manière pour le musée du Louvre de donner de la visibilité aux objets dans un cadre externe.

Prêts d'œuvres



Quantité de stèles ayant été exposées hors du Louvre



La quantité de stèles acquises après 1923 (première externalisation répertoriée) étant minime, nous n'avons pas rajouté l'évolution de la proportion que représentait cette quantité par rapport au nombre de stèles.

Au vu de ces données, on ne peut pourtant pas parler de stratégie équilibrée d'exposition : seules 22 stèles ont été exposées hors du Louvre, dans le cadre d'une exposition temporaire ou d'un dépôt, c'est-à-dire moins du tiers de notre ensemble, et ce malgré une augmentation du nombre de prêts.

De nombreux paramètres interviennent cependant dans le choix des objets exposés. Premièrement, lorsqu'une exposition est organisée par une autre institution que le Louvre, le commissaire qui formule une demande de prêt n'a pas forcément connaissance de l'ensemble de la collection. Il est donc naturel qu'il demande une œuvre déjà connue ou publiée, à moins de vouloir illustrer un point précis de son discours par un objet en particulier. On peut toutefois espérer que les négociations menées entre le commissaire externe et le Département (qu'il s'agisse du responsable de la section concernée ou de l'ensemble des conservateurs) équilibre ce biais.

Les spécificités des objets jouent également : les stèles les plus imposantes, en pierre, sont à la fois plus résistantes mais aussi plus difficile à déplacer que les petites stèles de bois, manipulables mais fragiles. Il faut bien avouer également que les objets endommagés ou fragmentaires présentent un intérêt muséographique moindre : n'étant pas forcément lisibles, ils nécessitent pour être compris davantage d'explications, ce qui n'est pas toujours matériellement réalisable. C'est d'ailleurs un cercle vicieux, puisque ce sont parfois les expositions, temporaires ou permanentes, qui justifient les campagnes de restauration des objets.

Il ne faudrait pas généraliser les observations suivantes à l'échelle des collections du Département tout entier sans avoir examiné d'autres échantillons, mais malgré tous les paramètres et les restrictions à garder en tête face aux données que nous avons extraites, quelques remarques peuvent être formulées. Tout d'abord, aucune exposition n'est enregistrée avant 1977 ; cela est peut-être dû à une absence d'enregistrement avant ces années. Pour les cinquante dernières années, hormis la stèle E 9947 déposée à Varsovie, tous les objets exposés à l'étranger l'avaient déjà été en France (aucun prêt de stèle tardive n'est d'ailleurs enregistré pour une exposition à l'étranger avant 2000). Ainsi, les expositions ne servent pas à diffuser l'ensemble de la collection mais concernent un nombre relativement restreint de pièces (peut-être aussi afin de limiter le nombre d'objets exposés au risque d'un déplacement ?).

De la même manière, enfin, les objets exposés de manière permanente représentent la majorité de ceux qui sont choisis pour les expositions temporaires : celles-ci ne sont donc pas utilisées pour équilibrer la connaissance du public mais accentuent les disparités. Cela s'explique aisément, comme nous l'avons vu : les stèles déjà exposées sont à la fois les mieux connues des chercheurs, les plus publiées et les plus « présentables ». Il est donc compréhensible qu'une minorité d'objets concentrent les prêts pour exposition.

D. Visibilité de la collection

a) État de publication

Une autre forme de diffusion de la collection est sa publication. Nous avons dressé un récapitulatif des étapes de publication de la collection. La colonne « publication » correspond au premier article, catalogue ou monographie qui donnerait le cartel de la stèle et ses caractéristiques principales et pourrait servir de publication de référence³⁸. Pour retrouver les ouvrages en question, cf. les fiches individuelles des annexes.

Stèle	Entrée dans les collections publiques	Mention	Publication	Image ou transcription
[AEo26558]	?	?	∅	∅
AF 6942	1907	?	1979	∅
C 110	avant 1827	1878	1973	1973
C 112	1827	1878	1973	1973
C 113	avant 1849	1849	1849	1878
C 114	avant 1849	1852	1973	1973

³⁸ La *Notice descriptive des monumens égyptiens du Musée Charles X* de Champollion (Paris, 1827) contient les notices de plusieurs stèles, mais nous ne l'avons pas comptabilisée. Il n'est en effet plus utilisable directement car son système de numérotation n'est plus utilisé, et ses traductions sont inévitablement dépassées (de même que les transcriptions des noms, parfois délicates à reconnaître aujourd'hui). Cet ouvrage ne peut donc plus être considéré comme un catalogue scientifique. Son édition par Sylvie Guichard (Paris, 2013), contenant l'identification et des images de tous les objets cités, est en revanche fort utile.

C 115	avant 1827	1871	1973	Ø
C 118	1826	1872	1995	1995
C 224	avant 1857	Ø	Ø	Ø
C 227	avant 1857	Ø	Ø	Ø
C 229	avant 1857	1871	1973	1973
C 261	1887	1888	1979	1888
C 262	1894	?	Ø	Ø
C 291	1886	?	1973	1973
C 294	1887	?	1973	Ø
C 297	1891	?	1973	1885
C 298	1900	1953	1973	2005
E 52	1851	?	1932	1936
E 608	1852	?	Ø	Ø
E 5789	1868	?	1982	1982
E 7830	1885	1935	Ø	Ø
E 7831	1885	?	Ø	Ø
E 8412	1887	?	Ø	Ø
E 9946	1889	?	1973	Ø
E 9947	1889	?	1960	?
E 10456	1891	?	Ø	Ø
E 10571	1891	?	1979	1895
E 10573	1891	?	1979	1895
E 13067	1907 [avant 1907]	?	2007	Ø
E 13068	1907 [avant 1907]	?	1973	Ø
E 13069	1907 [avant 1881]	1871	1973	1881
E 13071	1907 [avant 1881]	?	1973	1881
E 13073	1907 [avant 1907]	?	1973	2002
E 13091	1907 [avant 1881]	?	1996	1881
E 13092	1907 [avant 1881]	?	1973	1881
E 13095	1907 [avant 1881]	?	1985	1881
E 13096	1907 [avant 1907]	?	Ø	Ø
E 13097	1907 [avant 1881]	?	1985	1881
E 17227	1947	?	1948	1948
E 18924	1948 [avant 1909]	?	1909	1909
E 18938	1948 [avant 1909]	?	1909	1909

E 19503 bis	1948 [avant 1909]	?	1909	1909
E 19509 bis	1948 [avant 1909]	?	1909	1909
E 20042	1948 [avant 1909]	?	1909	1909
E 20091	1948 [avant 1909]	?	1909	1909
E 20092	1848 [avant 1909]	1881	1973	1881
E 20152	1948 [avant 1909]	?	1909	1909
E 20899	1948 [avant 1909]	?	1909	Ø
E 20905	1948 [avant 1909]	?	1909	1909
E 22036	1948 [avant 1909]	?	1909	1909
E 26833	1970	1958	1979	1971
E 32645	2001	?	Ø	Ø
[ED0055]	1852	1903	1903	1903
N 2693	Avant 1827	?	Ø	Ø
N 2721	Avant 1827	?	Ø	Ø
N 2722	1827	?	1979	Ø
N 3387	1826	1935	1973	1973
N 3657	1826	1979	1997	1997
N 3658	1827	?	1973	Ø
N 3659	1825	?	1973	Ø
N 3662	1826	1827	1979	2009
N 3664	1829	1993	Ø	Ø
N 3786	1825	?	1998	1998
N 3787	Avant 1857	?	1973	1973
N 3794	1827	1827	1977	1977
N 3795	1826	1827	1977	1977
N 3936	1829	?	1973	1993
N 3943	1827	?	1973	Ø
N 3945	1826	?	1973	Ø
N 4024	Avant 1857	?	1973	Ø

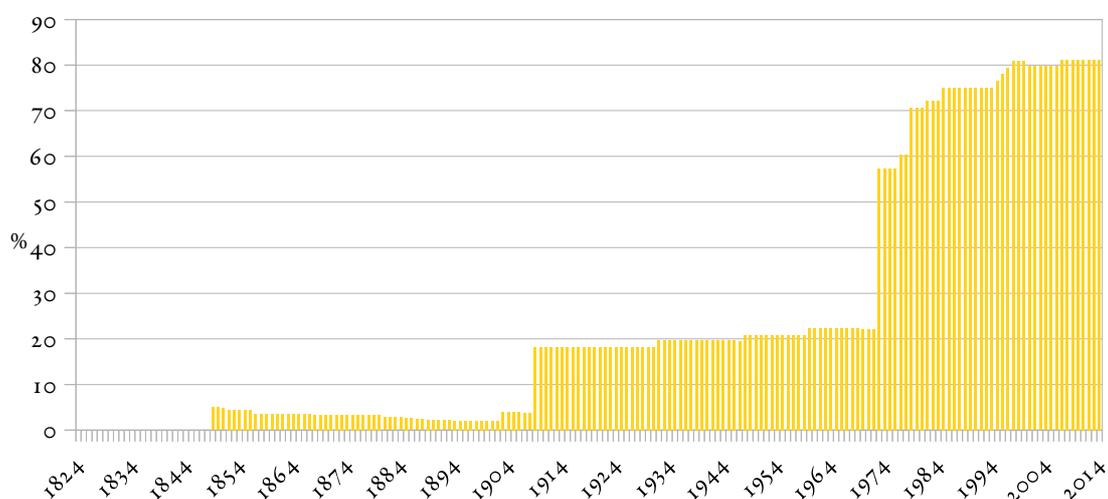
Les simples mentions n'ont pas fait l'objet d'une recherche exhaustive, qui serait bien délicate. Nous avons toutefois essayé de relever les mentions bibliographiques que nous avons pu repérer ; quand elles sont indiquées, rien ne prouve qu'il s'agisse vraiment de la première. Ce sont toutefois des données qui peuvent être intéressantes en considérant l'ensemble du corpus, afin de se représenter la « fortune bibliographique » de nos stèles et le rythme irrégulier des publications : on s'attendrait à un cursus régulier,

qui verrait une stèle, après son entrée au Louvre (ou dans un musée public, quel qu'il soit), peut-être mentionnée au hasard d'un article ou d'une monographie, avant d'être publiée de manière stricte et enfin de recevoir les honneurs d'une reproduction publiée. Ce schéma idéal serait représentatif de l'avancée des recherches sur les collections, chaque étape préparant la suivante.

Notre tableau donne toutefois une image plus contrastée : si la stèle C 298 semble avoir été traitée selon le modèle idéal, tout comme la N 3662, bien qu'à un rythme moins régulier (elle apparaît – brièvement – dès la *Notice descriptive* de Champollion de 1827, un an après son acquisition par le musée ; il faut pourtant attendre 1979 pour qu'elle soit publiée en bonne et due forme, et 2009 pour qu'une image en soit publiée). Mais les étapes de publications se succèdent en fait à un rythme aléatoire : la stèle E 17227, acquise en 1947, est publiée (avec photographie) l'année suivante.

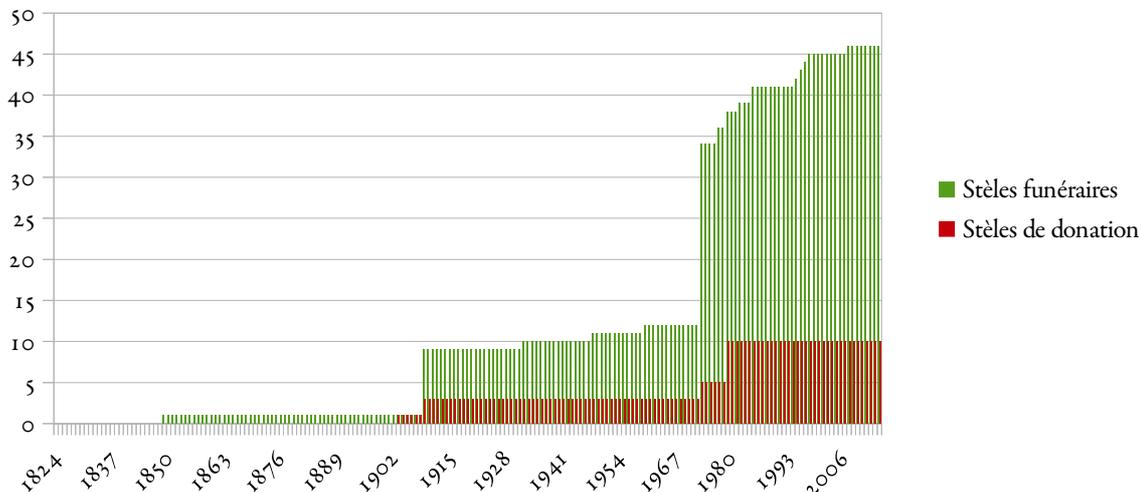
Voici l'évolution du nombre de stèle du corpus publiée et de la proportion qu'elle représente au fil de son accroissement dans les collections publiques³⁹ :

Évolution de la proportion de stèles publiées

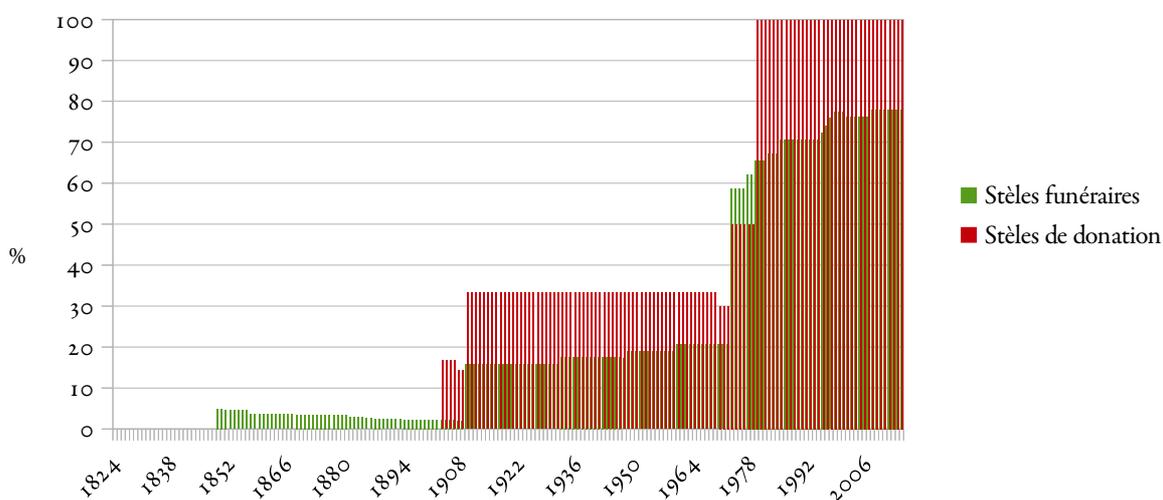


39 Quand la date d'entrée dans les collections publiques est inconnue, nous avons utilisé la date de publication ou la limite haute de leur acquisition. Ainsi, les stèles dont on sait seulement qu'elles sont entrées au Louvre avant 1857 parce qu'elles ont un numéro N ne sont comptées dans le dénominateur qu'à partir de 1857. Pour les stèles ayant été transférées du Cabinet des médailles ou du musée Guimet au musée du Louvre, nous avons gardé leur date d'entrée dans les collections nationales, et non au Louvre (un certain nombre d'entre elles ayant été publiées dans un catalogue de leur institution originale qui sert encore de publication de référence).

Évolution de la quantité de stèles publiées



Évolution de la proportion de stèles publiées



Sauf exception⁴⁰, peu de stèles bénéficient d'une présentation détaillée dans un article ou une

40 Rappelons l'article de MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire avant J.-C. », dans LIPÍŃSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (OLA 6), Louvain, 1979, p. 605-687 ; et l'ouvrage de MUNRO Peter, *Die spätägyptischen Totenstelen (ÄgForsch 25)*, Glückstadt, 1973 ; tous deux contiennent la

monographie. La plupart ont reçu une notice de référence à l'occasion d'une exposition (ou, autrefois, dans un recueil d'inscription comme le « catalogue » des monuments égyptiens du Cabinet des médailles de Ledrain⁴¹) ou, quand la stèle est exposée dans les salles, d'un guide du Département.

Il est notable que toutes les stèles de donation du Département aient fait l'objet d'une publication complète relevant leurs cartel et permettant de les identifier, tandis que les stèles funéraires, plus abordables car plus communes, présentent un « taux de publication » nettement inférieur. Ce constat nous permet toutefois de prendre du recul face à ce genre de généralisation. Un certain nombre de stèles funéraires présentent des formules stéréotypées et peu originales, et sont en outre dans un état qui rend leur lecture délicate ; cela explique qu'une quantité notable (20 %) n'ait pas encore été publiée. À l'inverse, les stèles de donation sont des documents rares et ont bénéficié de la publication (avec relevé et traduction) de Révillout⁴² et de l'article de Dimitri Meeks⁴³ qui les répertorie de manière exhaustive en réunissant pour chacune une bibliographie rétrospective et les principales informations de leur inscription.

b) La collection à travers les guides du Département

La présence de nos stèles dans les salles d'exposition signifie qu'elle font partie du discours muséographique. Elles sont intégrées à un parcours, et censées apporter des informations aux visiteurs. Il peut s'agir d'un simple répertoire d'image et de formes, dans le cadre d'une sorte d'éducation visuelle. À l'aide de compléments adaptés (guides du visiteur, cartels, etc.) elles peuvent enfin servir de support à la transmission de connaissances spécifiques : historiques, mythologiques, archéologiques, sociales, techniques, scientifiques, etc.

Il est donc possible qu'un examen des publications proposées aux visiteurs depuis l'ouverture du Musée Charles-X par Champollion nous permette de mieux apprécier comment les stèles tardives furent successivement considérées. À quelles informations servaient-elles de support ? Étaient-elles seulement appréhendées comme un ensemble cohérent ?

publication d'un véritable corpus détaillé de stèles qui recoupe le nôtre.

41 LEDRAIN Eugène, *Les monuments égyptiens de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1881.

42 RÉVILLOUT Eugène, *Mélanges sur la métrologie, l'économie politique et l'histoire de l'ancienne Égypte*, Paris, 1895.

43 MEEKS Dimitri, *op. cit.*

Champollion publia dès 1827 une *Notice descriptive des monumens (sic) égyptiens du musée Charles X*⁴⁴. Le Louvre avait alors déjà obtenu les collections Salt (1826) et Drovetti (1827), qui représentent les deux plus importants lots de stèles tardives acquises simultanément par achat (5 dans chaque collection).

Les stèles funéraires sont d'ailleurs abordées dans le parcours : les stèles N 3795, N 3657, N 3794, N 3662 et N 3659⁴⁵ bénéficient d'une notice dans la section A « Images de divinités égyptiennes » ; les stèles N 3387, N 2693, N 3786, C 118, C 115, C 110 et N 2721 dans la section V « Tableaux funéraires »⁴⁶ avec des stèles ptolémaïques, tandis que la section X « Stèles funéraires » ne contient que des stèles plus anciennes qui portent des représentations du culte funéraire. Ces notices comportent une description et une explication iconographique (essentiellement l'identification des personnages, des divinités et des symboles qui peuvent apparaître sous forme d'idéogrammes – signes du ciel, sceptres, ...). Il n'y est pas question de datation (l'égyptologie en est encore à ses débuts).

Successeur de Champollion à la tête du Département, le vicomte de Rougé publia une *Notice des monuments exposés dans la galerie d'antiquités égyptiennes (salles du rez-de-chaussée) au musée du Louvre*⁴⁷ ainsi qu'une *Notice sommaire des monuments égyptiens exposés dans les galeries du musée du Louvre*⁴⁸, toutes deux tirées à de nombreuses reprises pendant trente ans⁴⁹. La *Notice* est la première à employer les numéros en C, correspondant à sa section « Stèles et inscriptions », organisée de manière chronologique après un commentaire sur les stèles égyptiennes⁵⁰. Sont présentées les stèles C 92 à C 124, dans une division à la définition large qui exprime bien les difficultés à dater ces objets : « stèles de la XIX^e dynastie aux Ptolémées ». Les commentaires expliquent l'iconographie en précisant le nom des personnages et des

44 CHAMPOLLION Jean-François, *Notice descriptive des monumens égyptiens du musée Charles X*, Paris, 1827 (cf. GUICHARD Sylvie (éd.), *Jean-François Champollion. Notice descriptive des monuments égyptiens du musée Charles X*, Paris, 2013).

45 Sous les numéros A 293 à A 295, A 309 et A 310.

46 Sous les numéros V3 à V9.

47 ROUGÉ (DE) Emmanuel, *Notice des monuments exposés dans la galerie d'antiquités égyptiennes (salles du rez-de-chaussée)*, Paris, 1849.

48 ROUGÉ (DE) Emmanuel, *Notices sommaires des monuments égyptiens exposés dans les galeries du musée du Louvre*, Paris, 1855.

49 La septième édition de la *Notice* date de 1883, tandis qu'une « nouvelle édition » de la *Notice sommaire* paraît en 1879 (sa 4^e édition date de 1867).

50 ROUGÉ (DE) Emmanuel, *Notice des monuments exposés dans la galerie d'antiquités égyptiennes (salles du rez-de-chaussée)*, Paris, 1849, p. 66-68.

divinités. La *Notice sommaire*, qui porte bien son nom, est quant à elle organisée par salle, et ne contient qu'un choix limité de notices détaillées. Quelques stèles (hors de notre période) sont évoquées lors du commentaire de la « Salle des grands monuments » (actuelle salle du temple)⁵¹ ; mais au fil de la description des salles du musée Charles X, les vitrines sont décrites globalement, sans que soit précisé numéro d'inventaire ou iconographie précise. Nous ne pouvons donc pas y retrouver nos objets. En revanche, il est à noter que si la classification des objets par typologie et par datation (seule méthode pour isoler notre corpus et en trouver un commentaire global) est mise en œuvre dans la *Notice*, la *Notice sommaire* suit les principes de muséographie adoptés par le musée, dont les salles sont organisées de manière thématiques. Il est d'ailleurs révélateur que dans un texte commentant la réorganisation des salles⁵², Rougé n'utilise pas une seule fois le mot « stèle » (même en évoquant les objets reçus des fouilles de Mariette au Sérapéum : il mentionne simplement des « inscriptions »⁵³).

Bien plus tard, dans les années 30, Charles Boreux publia un guide des salles en deux volumes. Le premier mentionne, sans le moindre détail, une stèle de l'an I de Psammétique et une autre de l'an I d'Amasis⁵⁴ ; le second⁵⁵, en revanche, donne la description, dans la « salle funéraire », de trois stèles « d'époque thébaine », soit la Troisième Période intermédiaire (N 3657, N 3662 et N 4024)⁵⁶ et, sur un autre rayon, deux « d'époques présaites et saïtes » (N 3787 et N 3659).⁵⁷ Nos stèles servent donc ici à illustrer le mobilier funéraire. Leur utilisation est thématique⁵⁸, et se double d'un classement chronologique.

51 ROUGÉ (DE) Emmanuel, *Notices sommaires des monuments égyptiens exposés dans les galeries du musée du Louvre*, Paris, 1855, p. 37-39.

52 ROUGÉ (DE) Emmanuel, « Rapport sur la réorganisation des salles égyptiennes du musée du Louvre », dans MASPERO Gaston (éd.), *Emmanuel de Rougé. Œuvres diverses*, t. 2 (*BiÉg* 22), Paris, 1908, p. 457-461. Initialement publié dans le *Moniteur universel*, puis reproduit dans *l'Athénæum français*, 1853, t. 2, p. 686-687.

53 *Ibid.*, p. 685.

54 BOREUX Charles, *Département des antiquités égyptiennes. Guide-catalogue sommaire*, t. 1 *Salles du rez-de-chaussée, escalier et palier du premier étage, salle du mastaba et salle de Baouît*, Paris, 1932, p. 140.

55 BOREUX Charles, *Département des antiquités égyptiennes. Guide-catalogue sommaire*, t. 2 *Salles du premier étage (salles Charles X)*, Paris, 1932.

56 *Ibid.*, p. 292-293 (sous les numéros respectifs 1315n 1328 et 1327).

57 *Ibid.*, p. 293 (sous les numéros respectifs 1318 et 1333).

58 Qu'il faut toutefois relativiser : la « salle funéraire » s'ouvrait sur une statue de chien en basalte (*ibid.*, p. 291 ; sa présence n'était pas expliquée par son rôle de gardien des nécropoles) et contenait un certain nombre d'instruments de mesures

Un nouveau guide du Département fut publié en 1948 par Jacques Vandier⁵⁹. Il décrit un parcours chronologiques ; ainsi, les stèles susceptibles d'appartenir à notre corpus se trouvaient dans la « salle F », consacrée aux « époques pré-saïte et saïte » et dans la « salle H »⁶⁰ (époque saïte). Il mentionne des stèles funéraires en bois de la Troisième Période intermédiaire⁶¹ sans précision, hormis pour les stèles de Tapéret (« Tent-Chénat », E 52) et Djedkhonsouiofânk (N 3657). Pour l'époque saïte, il mentionne simplement une « belle stèle, où l'on voit le roi Chnoumibré-Amasis (568-525), offrir à Rê-Harakhti, une statuette de Maât »⁶² et, plus loin, une « belle stèle »⁶³ pour laquelle il n'offre aucune autre précision.

En 1979, plusieurs parcours de visites scolaires avaient été conçus pour les visiteurs⁶⁴. La stèle du harpiste Djedkhonsouiofânk (N 3657) fut choisie avec six autres objets pour illustrer le culte divin dans le parcours « Les dieux et leurs demeures », tandis que sont explicitement (mais sans la moindre indication) mentionnées des « stèles funéraires de Basse-Époque » parmi les objets à voir dans le parcours « Les coutumes funéraires »⁶⁵.

Enfin, la stèle de Djedkhonsouiofânk (N 3657) est la seule stèle de notre corpus à apparaître dans un recueil de photographies et de brèves notices publiées en 1990 par le Département⁶⁶, sans être accompagnée de commentaire.

En conclusion, avant l'organisation d'un double parcours thématique et chronologique dans le cadre du Grand Louvre, il ne semble pas que notre ensemble de stèles ait été pensé comme une entité à part entière. Ces stèles ont toutefois été exploitées, depuis les origines du Département, comme support à un discours sur la culture funéraire et religieuse des Égyptiens. Ces explications ont fini par se concentrer

(*ibid.*, p. 293).

59 VANDIER Jacques, *Les antiquités égyptiennes au musée du Louvre*, Paris, 1948 (réédité en 1952 et 1961).

60 Respectivement les actuelles salles 38 et 37 du Département des antiquités grecques, étrusques et romaines dans l'aile Sully.

61 *Ibid.*, p. 65.

62 *Ibid.*, p. 74.

63 *Ibid.*, p. 75.

64 DESROCHES-NOBLECOURT Christiane (dir.), *Les visites éducatives dans les collections égyptiennes du musée du Louvre*, Paris, 1979.

65 À titre indicatif, les autres parcours (qui n'exploitent pas nos stèles) avaient pour thèmes : « Le Nil, la vie rurale et fluviale », « Le pharaon et ses fonctionnaires », « La vie quotidienne ».

66 ZIEGLER Christiane (dir.), *Le Louvre. Les antiquités égyptiennes*, Paris, 1990, p. 74.

autour de quelques stèles emblématiques, les mieux conservées et les plus originales : la stèle de Tapéret (E 52) et celle de Djedkhououioufânkh (N 3657). Pousser plus loin cette analyse demanderait une étude approfondie du contenu proposé par le musée sur son site internet⁶⁷, mais aussi des ouvrages de vulgarisation proposés à la librairie.

3. Composition et représentativité

Positionner la collection du Louvre par rapport à celles des autres grands musées égyptologiques nous permettra d'en mieux apprécier la portée informative. Les éléments de comparaison manquent cependant. Les collections du musée égyptien du Caire ne sont malheureusement pas accessibles par internet et leur publication, débutée au début du xx^e siècle, n'est que très partielle ; de la même manière, la plupart des musées de quelque importance ne publie qu'une sélection de leurs collections, ce qui fausserait notre relevé. Le British Museum, en revanche, a publié en ligne une base de donnée exhaustive⁶⁸ de ses collections.

Cette comparaison permet d'évaluer l'importance relative des collections de stèles tardives (selon les restrictions, discutables, que nous avons défini dans notre introduction) de deux musées majeurs de l'égyptologie, bénéficiant de moyens considérables et s'étant positionnés (de manière concurrente, évidemment) comme institutions motrices de cette jeune science dès le début du xix^e siècle. Nous joignons également les quantités relevées par les corpus de référence, c'est-à-dire la publication de Munro⁶⁹ sur les stèles funéraires et les articles de Meeks⁷⁰ sur les stèles de donation.

67 Notamment les notices de la base Atlas (<http://cartelfr.louvre.fr/>) ou les « œuvres choisies » (sélection du Département en juin 2014 : <http://www.louvre.fr/departments/antiquit%C3%A9s-%C3%A9gyptiennes/oeuvres-choisies#tabs>).

68 Communication personnelle de M^{me} le D^r Julie Anderson (Conservateur assistant, Ancient Egypt and Sudan Department).

69 MUNRO Peter, *Die spätägyptischen Totenstelen (ÄgForsch 25)*, Glückstadt, 1973. Nous sommes redevable à M^{lle} Romane Betbèze de nous avoir transmis le dépouillement qu'elle avait déjà effectué de cet ensemble.

70 MEEKS Dimitri, « Une stèle de donation de la Deuxième Période Intermédiaire », *ÉNIM* 2, 2009, p. 129-154.

Typologies	Musée du Louvre	British Museum	Corpus de référence
Stèles funéraires	60	93 ⁷¹	594
Stèles de donation	10	3	151

Cette comparaison superficielle permet au moins de prendre la mesure de l'importance des collections du Louvre et de Londres. Leurs deux collections réunies représenteraient l'équivalent du quart des stèles funéraires publiées par Munro et presque un dixième des stèles de donation de Meeks. Il ne faut donc pas minimiser leur représentativité sur l'ensemble de la documentation parvenue jusqu'à nous. En l'absence de recherche approfondie pour sonder les intentions des responsables, il semble probable que les différences de composition des collections entre les deux institutions sont sans doute liées aux aléas du marché et des affectations de crédit.

Ces données permettent de vérifier que la disproportion quantitative entre les stèles funéraires et les stèles de donation est principalement causée par un moins grand nombre de stèles de donation connues. Dans ces deux typologies, la collection seule du Louvre représente une quantité conséquente, 10 % des stèles funéraires et 7 % des stèles de donation (compte tenu de la dispersion de la plupart des stèles de donation dans de nombreuses collections privées, il est probable que la collection du Louvre soit la deuxième au monde après celle du Caire, et la seule exploitable actuellement).

Nous allons désormais étudier en détail chacune de ces typologies.

71 Il est à noter que le British Museum conserve en outre 33 stèles datées « Late Period » (c'est-à-dire la Basse-Époque) dont l'image n'est pas publiée en ligne et pour lesquelles la notice ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit bien de stèles funéraires, ou bien inscrites en carien.

II. Les stèles funéraires

I. Définition et usage

A. Contexte culturel : le culte funéraire et la vie dans l'Au-delà

a) La réversion d'offrande

La religion égyptienne n'a pas de dogme ni de canon ; elle fonctionne sur un ensemble de rites essentiellement destinés à maintenir l'intéressement réciproque des dieux et des mortels. En effet, l'acte crucial du culte divin est de présenter des victuailles au dieu. La nourriture, ainsi que les libations et l'encens sont censés alimenter les dieux (plus précisément leurs *kaou*) et s'assurer de leur soutien. De la même manière, un mort doit être « entretenu » par un culte qui assure sa survie au moyens d'offrandes alimentaires, de libations et de fumigations d'encens.

b) Importance de l'image

La culture égyptienne accorde un statut particulièrement important à l'image (hiéroglyphes compris), que l'on peut qualifier de performative : une image fait advenir à l'existence ce qu'elle représente. Cela explique toutes les précautions prises vis à vis des images potentiellement dangereuses, représentant des opposants d'ordres divers (ennemis, étrangers, animaux féroces, démons, ...).

Chaque élément représenté sur une stèle, en image comme en hiéroglyphes (ce qui revient au

même), est ainsi évoqué, voire invoqué, pour participer à l'alimentation et à la commémoration du défunt. Face à un tel enjeu, peu de place est laissée au hasard et le moindre élément est susceptible de revêtir une importance considérable.

B. Définition du groupe

Nous avons défini cette typologie par l'absence de toute indication chronologique ou géographique⁷² doublée de la présence simultanée d'une image mettant en relation un particulier et (au moins) une divinité et un texte établissant un lien entre ce particulier et (au moins) une divinité. Ce texte peut être une formule d'offrande demandant au dieu d'invoquer tels bienfaits pour le défunt, ou un hymne adressé par le défunt au dieu.

Soulignons toutefois que si cette typologie forme un groupe assez caractéristique pour être distingué au premier coup d'œil et que plusieurs catégories stylistiques ont été dégagées (*cf. infra*), il existe une grande diversité de structures, d'iconographies et de variations de l'inscription. Il peut arriver que des divinités différentes soient invoquées dans l'image et la formule, ou au contraire qu'elles correspondent rigoureusement. De même pour le texte et les détails iconographiques, que nous aborderons de manière plus détaillée plus bas.

Si ces stèles font partie des objets les plus communs qui peuvent se rencontrer dans les musées égyptologiques à travers le monde, peu de publication les ont envisagées de manière extensive avant la somme de Peter Munro *Die spätägyptischen Totenstelen*⁷³, augmentée douze ans plus tard par d'autres chercheurs d'un volume d'*addenda*⁷⁴. Citons également (avec des bornes chronologiques et des optiques

72 Une telle indication, en inscrivant la stèle dans le temps, limiterait pour ainsi dire son efficacité rituelle ; son rôle est d'être active de toute éternité, « dans l'absolu ». Elles s'opposent ainsi aux stèles de donation, dont la fonction est essentiellement pratique (*cf. infra*).

73 *ÄgForsch* 25, Glückstadt, 1973.

74 DE MEULENAERE Herman *et al.*, Peter Munro. *Die Spätägyptischen Totenstelen. Index et addenda*, Bruxelles, 1985.

diverses) les travaux de David Aston⁷⁵ et Heidi Saleh⁷⁶. Camille De Visscher a récemment soutenu une thèse de doctorat sur le sujet⁷⁷ ; elle projette de la publier prochainement et de rendre disponible sur Internet une base de données de plus de 2000 stèles.

C. Les typologies de Munro

Peter Munro a élaboré un certain nombre de typologies formelles caractérisées par un lieu et un numéro. Il s'est appuyé pour cela sur des généalogies qu'il était possible de reconstituer à l'aide de plusieurs stèles d'une même famille, complétées d'autres pièces par affinité stylistique, afin d'établir une chronologie relative de différents types.

Les critères de Munro sont donc essentiellement formels, et il n'a pas eu recours aux textes (qui sont relativement uniformes) ni *a fortiori* à la paléographie⁷⁸. Il aboutit ainsi à une image cohérente et complexe de l'évolution stylistique des stèles funéraires issues de plusieurs foyers de production contemporains. Ces typologies, par la quantité de documents qu'elles embrassent, sont une base précieuse pour catégoriser nos stèles, même si elles ne s'accompagnent pas d'une grille d'analyse qui permettrait, à partir de paramètres précis, d'attribuer directement une stèle à une catégorie ou à une autre. De nombreuses caractéristiques sont communes à plusieurs catégories, et aucune n'est systématique (ce qui n'a rien d'étonnant : il ne s'agit pas d'une production en série ni standardisée, tout au plus peut-on rechercher des habitudes récurrentes). Les rapprochements restent donc hypothétiques et dépendent largement des références accessibles...

75 ASTON David A., *Burial Assemblages of Dynasty 21-25. Chronology – Typology – Developments* (Österreichische Akademie der Wissenschaften. Denkschriften der Gesamtakademie 54 = CCEM 4), Vienne, 2009.

76 SALEH Heidi, *Investigating Ethnic and Gender Identities as Expressed on Wooden Funerary Stelae from the Libyan Period (c. 1069-715 B.C.E.) in Egypt* (BAR International Series 1734), Oxford, 2007. Étrangement, son corpus – impressionnant par ailleurs – ne comprend pas la stèle E 13091 (en dépôt au musée de Dijon) ni, plus étonnant encore, la fameuse stèle de Tapéret (E 52).

77 DE VISSCHER Camille, *Étude typologique des stèles égyptiennes. Essai d'analyse qualitative et quantitative*, thèse de doctorat soutenue à l'université Lille III-Charles de Gaulle sous la direction de Didier Devauchelle, 2011.

78 MOSHER Malcolm J., *The Papyrus of Hor (Catalogue of the Books of the Dead in the British Museum 2)*, Londres, 2001, p. 31-34.

Les attributions de Munro ont parfois été rectifiées dans certains détails⁷⁹, mais leur principe reste valable et n'a pas été critiqué. Il s'agit en effet, plutôt que d'un cadre typologique rigide, d'un répertoire de référence qui enregistre et centralise généalogies et affinités stylistiques pour aboutir à des groupes cohérents et situés chronologiquement les uns par rapport aux autres. Il est toutefois nécessaire d'être beaucoup plus prudent face à toute tentative de datation absolue, et de garder en tête que les attributions proposées n'ont de valeur que par rapport aux points de comparaison exploités.

En outre, d'autres typologies ont été élaborées. Ainsi, à partir des stèles appartenant à des individus dont il était possible de dater la tombe, David Aston a proposé de situer les stèles thébaines selon le modèle suivant⁸⁰ :

N°	Caractéristique	Subdivision	Fenêtre chronologique
I	Pas de délimitation latérale.	a : Osiris	1075/1050 à 1000/950
		b : Rê-Horakhty	975/950 à 850/825
II	Stèle délimitée par les symboles de l'orient et de l'occident.	a : dieu assis avec <i>héqa</i> et <i>nékhakha</i>	950/925 à 850/825
		b : dieu assis avec <i>ouas</i> et <i>ânkḥ</i>	850/825 à 800/775
		c : dieu debout	825/800 à 750/725
III	Stèle délimitée par deux <i>ouas</i>	a : dieu assis avec <i>héqa</i> et <i>nékhakha</i>	950/925 à 850/825
		b : dieu assis avec <i>ouas</i> et <i>ânkḥ</i>	850/825 à 800/755
		c : dieu debout	825/800 à 750/725
IV	Stèle délimitée par un « motif de porte » avec inscription en partie inférieure (= <i>Theben IA</i> de Munro)		750/725 à 700/675
V	Stèle délimitée par Nout (= <i>Theben IB</i> de Munro)		725/700 à 700/675
VI	Symboles de l'orient et de l'occident et inscription à la base (= <i>Theben IC</i> de Munro)		700/675 à 675/650
VII	Stèle tripartite avec double scène d'offrande		

79 La datation du groupe d'Edfou II est ainsi questionnée par CAUVILLE Sylvie, « Une stèle de Nag el- Hassaïa », *RdÉ* 34 (1982-1983), p. 26.

80 ASTON David A., *Burial Assemblages of Dynasty 21-25. Chronology – Typology – Developments* (CCEM 21/*Denkschriften der Gesamtkademie* 56), Vienne, 2009, § 59, p. 348-356.

	(= <i>Theben I/ILAS</i> de Munro)	v. 660/650 à 625/600 ?
--	-----------------------------------	------------------------

Ce cadre a l'avantage sur les typologies de Munro de se définir de manière explicite et précise ; en retour, sa rigidité et l'arbitraire des datations proposées (tributaires de la documentation et de la datation proposée des tombes associées à des stèles paradigmatiques) sont trop réducteurs pour donner des dates solides avec le peu d'information qui se trouve à notre disposition. À défaut d'autre moyen pour évaluer les dates de nos stèles, nous reprendrons tout de même ces estimations pour catégoriser nos stèles et indiquer la datation proposée à titre informatif.

Munro a inclus un certain nombre de nos stèles dans son corpus. En essayant de multiplier les critères de comparaison, nous avons procédé à un certain nombre d'attributions⁸¹ :

Stèle	Stèle comparée	Critères	Typologie	Datation
C 118	E 9946	Iconographie Structure Graphies	Theben II	mi-saïte
C 262	E 13071	Dessin du lotus Graphies	Theben III	330-300
E 52	E 13091	Format Structure Texte	Aston Thebes III	950/925 à 850/825
E 7830	E 20042	Texte Structure	Theben I-II	v. 600
E 7831	N 3943	Iconographie Graphies	Theben I	2 ^e moitié XXV ^e dynastie
E 9947	British Museum EA8476	Structure Polychromie Texte Graphies	Theben II	v. 600
	E 13097	Format, matériau Structure	Theben II	580-520

81 Pour le détail, cf. les fiches individuelles données en annexes.

N 2693		Iconographie		
	British Museum EA8480	Format Structure Iconographie Texte	Theben II	620-580
N 2721	N 2722	Format Structure Iconographie Texte	Abydos I	630-620
N 3664	Vienne 8493	Iconographie	Theben III	330-300
	British Museum EA 36504	Structure Texte		
N 3786	British Museum EA8452	Polychromie Iconographie	Theben I	v. 680

L'ajout des typologies d'Aston nous permet d'aboutir aux données suivantes pour l'ensemble du corpus :

Stèle	Typologie	Datation	Origine de l'attribution
C 110	Abydos I AV	700	Munro
C 112	Achmim II	350-300	Munro
C 114	Abydos I AN	650	Munro
C 115	Theben II Rhg E	580-520	Munro
C 118	Theben II	Milieu de l'époque saïte	Comparaison onomastique
C 224	?	Postérieure au VII ^e siècle	comparaison ⁸²
C 227	?	?	(stèle effacée)
C 229	Abydos II H	580-530	Munro Onomastique
C 262	Theben III	330-300	comparaison

82 Le seul trait discriminant de cette stèle que nous ayons trouvé est la mention d'une forme de Ptah-Sokar-Osiris (*cf. infra*, p. 62)

C 291	Achmim I B	560-550	Munro
C 294	Memphis I B	Début de la XXVII ^e dynastie	Munro
E 52	Aston Thebes III	950/925 à 850/825	comparaison
E 608	?	?	?
E 5789	-	950-850 ?	Proposition non argumentée de H. Saleh
E 7830	Theben I-II	v. 600	Comparaison onomastique
E 7831	Theben I	2 ^e moitié de la XXV ^e dynastie	comparaison
E 8412	?	?	-
E 9946	Theben II AS	Milieu de la XXVI ^e dynastie	Munro
E 9947	Theben II	v. 600	comparaison
E 10456	?	?	-
E 13067	Abydos II G	580-540	Munro
E 13068	Abydos II G	580-540	Munro
E 13069	Abydos I AN	650	Munro
E 13071	Theben III Rhg	330-300	Munro
E 13073	Abydos I AV	700	Munro
E 13091	Aston Thebes III	950/925 à 850/825	d'après les critères d'Aston
E 13092	Theben I	2 ^e moitié de la XXV ^e dynastie	Munro
E 13095	Theben II Rhg	580-520	Munro Onomastique
E 13096	Aston Thebes IIa	950/925 à 850/825	d'après les critères d'Aston
E 13097	Theben II Rhg	580-520	Munro
E 17227	-	XX ^e dynastie – début Troisième Période intermédiaire	Estimation de Vandier
E 18924	Theben III A.S.	350-320	Munro
E 18938	Theben I-II	Milieu à fin de la XXVI ^e dynastie	Munro
E 19503 bis	Achmim I A	Milieu à fin de la XXVI ^e dynastie	Munro

E 19509 bis	Thebes II	Début de la XXVII ^e dynastie	Munro
E 20042	Theben I-II AS	600	Munro
E 20091	Abydos I	vii ^e siècle	Munro Onomastique
E 20092	Aston Thebes IV= Theben IA de Munro	750/725 à 700/675	d'après les critères d'Aston
E 20152	Abydos II F	vi ^e siècle	Munro
E 20899	Abydos I B IV	630	Munro
E 32645	?	?	-
N 2693	Theben II	620-520	comparaison
N 2721	Abydos I	630-620	comparaison
N 2722	Abydos I E	630-600	Munro
N 3387	Theben I	Fin de la XXV ^e dynastie	Munro
N 3657	Aston Thebes IIIa	950/925 à 850/825	d'après les critères d'Aston
N 3658	Theben I D	700-680	Munro
N 3659	Theben I-II AS	Milieu de la XXVI ^e dynastie	Munro
N 3662	Aston Thebes I	1075-825	d'après les critères d'Aston
N 3664	Theben III	330-300	comparaison
N 3786	Theben I	v. 680	comparaison
N 3787	Theben II fr. Sch.	Milieu à fin de la XXVI ^e dynastie	Munro
N 3794	Aston Thebes IIIa	950/925-850/825	d'après les critères d'Aston
N 3795	Aston Thebes II ? ⁸³	viii ^e siècle ?	proposition
N 3936	Theben II AS	Milieu à fin de la XXVI ^e dynastie	Munro
N 3943	Theben I Rhg. n. kl.	2 ^e moitié de la XXV ^e dynastie	Munro
N 3945	Theben II Rhg. A.	620-560	Munro
N 4024	Theben I Rhg. n. kl.	2 ^e moitié de la XXV ^e dynastie	Munro

Les dates associées à chaque dynastie ont légèrement changé depuis la publication de Munro, mais

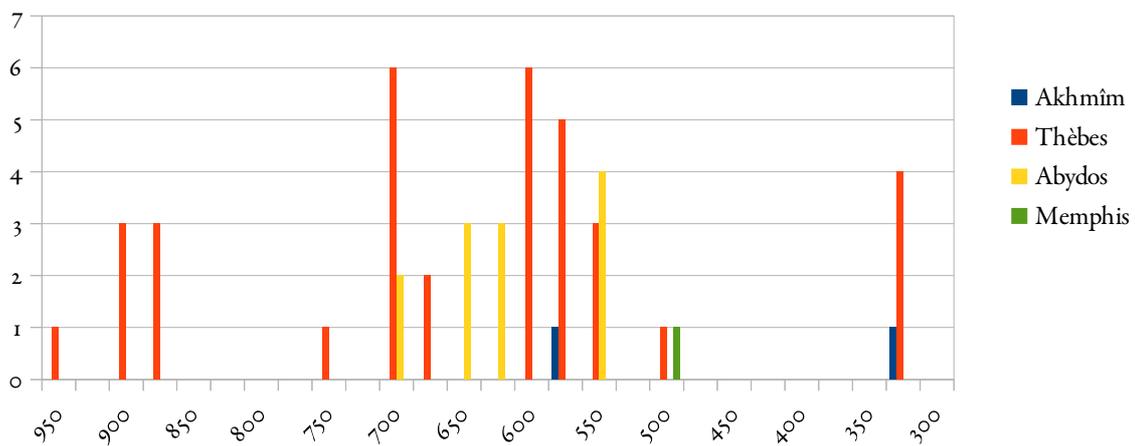
83 Cf. fiche individuelle en annexes.

de quelques années seulement⁸⁴ ; en outre, c'est la position relative des stèles qui importe.

À partir de ces attributions, seules restent non identifiées les stèles C 113 (sans véritable parallèle), C 224 (de facture très irrégulière et délicate à comparer), C 227 (effacée) ; le seul critère de datation que nous ayons trouvé pour les stèles E 8412 et E 32645 est la graphie $\overline{\text{F}}\overline{\text{I}}$ du nom d'Osiris, seulement attestée à partir du début de la XXV^e (v. 740-730)⁸⁵. Rappelons que l'attribution de la stèle C 262 reste douteuse. Enfin, la stèle E 17227 a été publiée individuellement et datée de la XX^e dynastie ou du début de la Troisième Période intermédiaire.

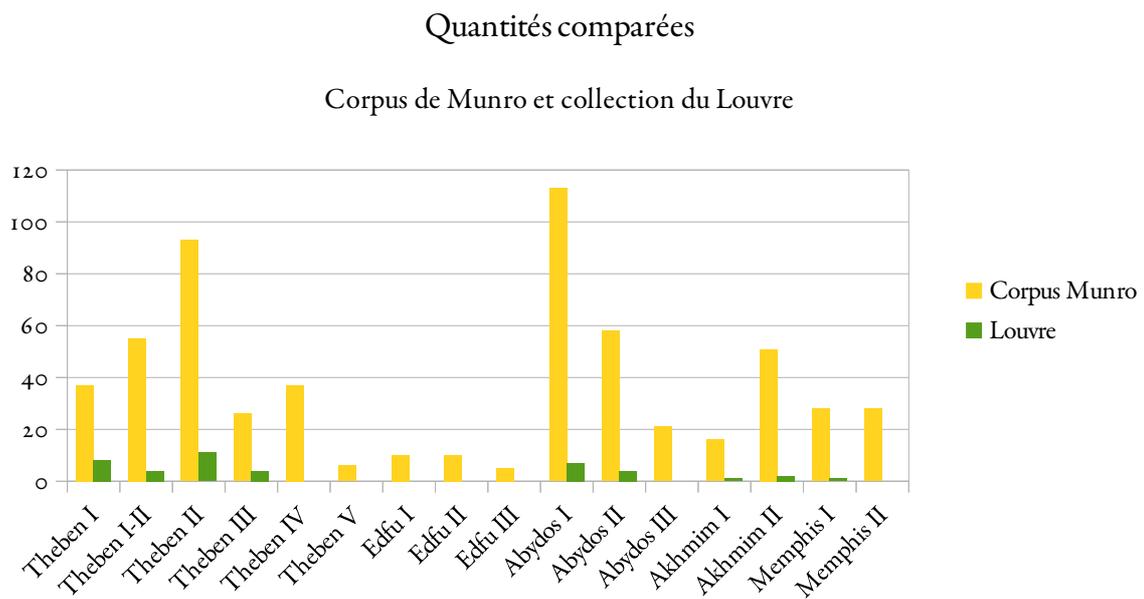
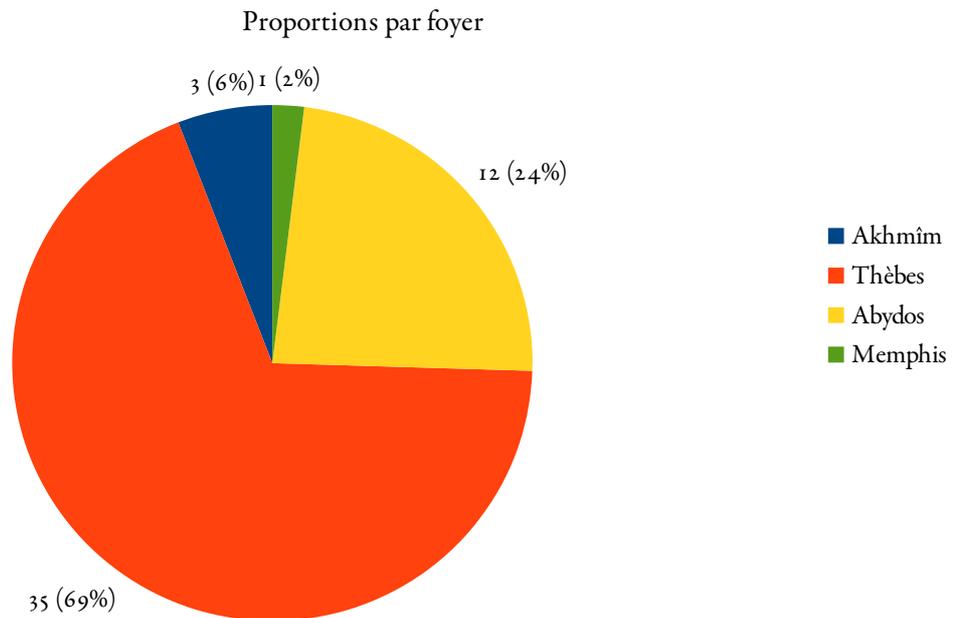
Stèles funéraires de la collection du Louvre

Quantités par date et lieu



84 Ainsi, il n'y a que 6 ans de décalage entre les dates du début de la XXV^e dynastie proposée par (cf. p. 134) et celle de KITCHEN Kenneth A., *The Third Intermediate Period in Egypt (1100-650 BC)*, Warminster, 1986 (publié un an avant l'ouvrage de Munro).

85 LEAHY Anthony, « The Name of Osiris written $\overline{\text{F}}\overline{\text{I}}$ », *SAK* 7, 1979, p. 141-153.

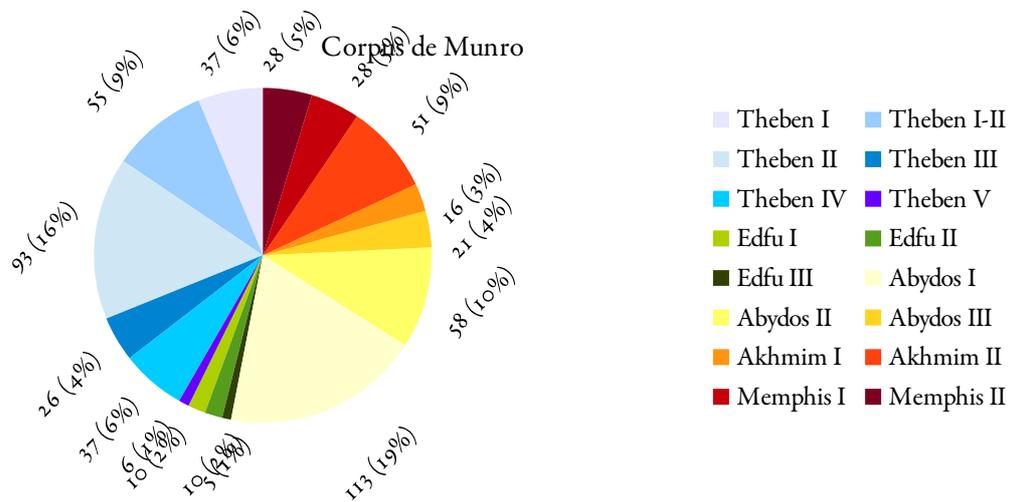


Le graphique précédent illustre, selon les typologies de Munro, les stèles de notre corpus et celles que Munro a utilisées pour illustrer son *Spätägyptischen Totenstelen*⁸⁶. Observons que les typologies qui ne sont pas représentées (Theben IV et V, Memphis II ou Abydos III) dépassent nos bornes chronologiques ;

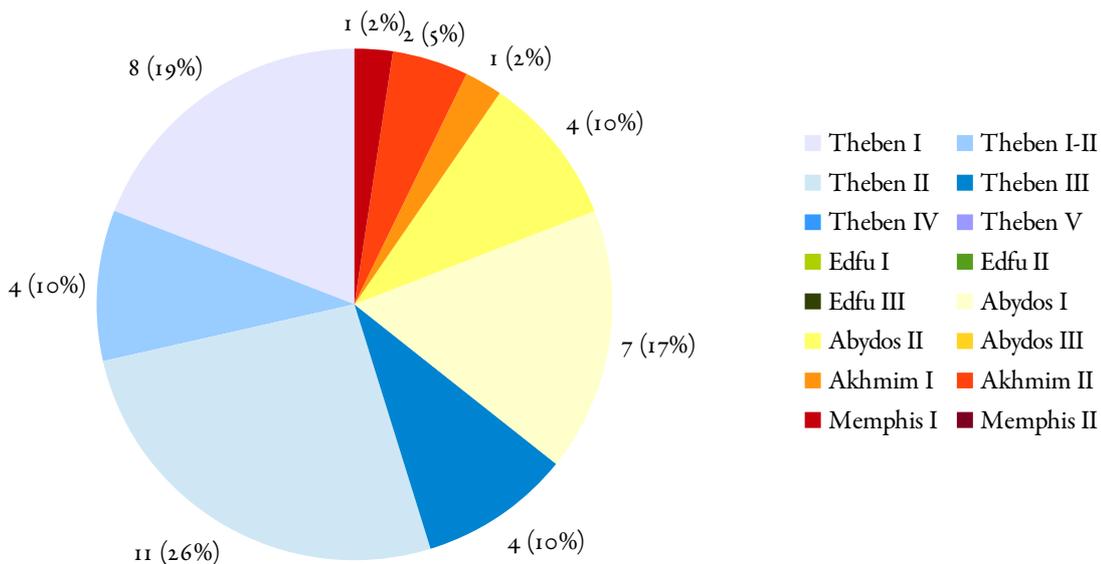
86 Le dépouillement de la publication de Munro a été effectué par M^{lle} Romane Betbèze, que nous remercions d'avoir partagé avec nous ses données.

en revanche, les stèles les plus anciennes, classées par Aston, sont absentes de la publication de Munro.

Proportions des typologies



Collection du Louvre



Ces graphiques illustrent la prédominance, dans la collection du Louvre, des stèles thébaines, dans une proportion plus accentuée encore que dans le corpus beaucoup plus vaste de Munro. Les proportions des autres centres restent comparables : Abydos représente à peu près 30 % de l'ensemble, tandis que les centres moins productifs (Akhmîm, Memphis) sont relativement moins représentés au Louvre.

2. Le cadre formel

Chaque élément de la stèle est susceptible de présenter, dans un cadre relativement conventionnel, des variations plus ou moins significatives. Nous allons donc examiner ces paramètres les uns après les autres.

A. Dimensions, formes et matériaux

Les stèles funéraires sont de dimensions modestes par rapport aux stèles officielles. Pour une écrasante majorité, elles mesurent entre 20 cm et 60 cm de haut pour une vingtaine de centimètres de large et quelques centimètres d'épaisseur.

Comme au cours de toute l'histoire égyptienne, ces stèles sont de forme cintrées : un rectangle plus haut que large (la plupart du temps en tout cas, spécialement quand l'inscription est d'une certaine longueur), dont l'arête supérieure est arrondie. Aucune évolution générale des proportions ne se dégage néanmoins : au début de la Troisième Période intermédiaire comme à l'époque saïte coexistent des stèles plus larges que hautes⁸⁷ et plus hautes que larges⁸⁸ ; de même pour l'arrondi du cintre, tantôt très aplati⁸⁹ et tantôt circulaire⁹⁰. Ces variations ne correspondent pas non plus aux lieux de production des stèles. Cette diversité de format fait écho à la variété iconographique et épigraphique : le support s'adapte assez librement selon que la scène d'offrande est plus ou moins développée et multiplie ou non les divinités, et

87 P. ex. E 52 (v. 950-825) et C 115 (v. 580)

88 P. ex. E 13069 (v. 650) et C 291 (v. 560).

89 P. ex. E 20091 (VII^e siècle) et C 115 (v. 580).

90 P. ex. E 20899 (v. 630) et E 13071 (v. 330-300).

selon que la formule d'offrande ou l'hymne est prolixe ou laconique.

L'usage du bois, stucqué et peint, est propre à Thèbes (mais non systématique)⁹¹ ; toutes les autres stèles sont en pierre. À l'exception d'une stèle en basalte (C 113), les autres sont présumées en calcaire.

Tout le décor se concentre sur une face de la stèle ; la stèle E 52 a la particularité d'être décorée sur deux faces et sur la tranche. Il n'est pas exclu que ce soit le cas de plusieurs autres stèles de bois, aujourd'hui conditionnées dans des vitrines en plexiglas dont nous n'avons pas pu les sortir (c'est toutefois douteux ; un tel montage, qui empêche d'observer une face de la stèle, serait peu judicieux pour des objets décorés des deux côtés).

B. Structure

La manière dont la stèle est structurée en différentes parties dévolues, l'une à l'inscription principale, l'autre à la scène d'offrande, parfois une troisième réservée en partie supérieure, est l'une des évolutions les plus visibles des stèles funéraires au cours du temps. En effet, au début de la Troisième Période intermédiaire, la scène d'offrande et l'inscription sont intégrées au même champ ; le texte figure en colonnes de taille variable au-dessus des personnages, comme c'est le cas pour les célèbres stèles de Tapéret (E 52) et de Djedkhonsouiofânkh (N 3657). Sur les stèles plus récentes, en revanche, la surface peut être très strictement divisée en deux parties ou plus par des frises égyptiennes qui encadrent la formule principale et la zone figurative ; elles isolent parfois aussi le cintre de la scène d'offrande. Cette division peut même être encore accentuée par l'ajout de registres intermédiaires de motifs de *khékérou*⁹² et de signes du ciel ☐ qui s'additionnent au-dessus du cintre et de la scène d'offrande.⁹³

Cette tendance générale est toutefois tempérée par le « courant archaïsant » : à partir de la XXV^e dynastie, les inscriptions⁹⁴ comme la représentation figurée (reliefs, statues, ...) reprennent fréquemment des

91 P. ex. C 115, E 13071, E 18924.

92 Motif d'origine textile (𓄿), utilisé dans le décor mural depuis le Nouvel Empire. P. ex. E 13095.

93 P. ex. E 9947. Un exemple extrême de compartimentation est donné par la stèle N 3387 (Thèbes, fin de la XXV^e dynastie).

94 DER MANUELIAN Peter, *Living in the Past. Studies in Archaism of the Egyptian Twenty-sixth Dynasty*, Londres, 1994.

caractéristiques de monuments déjà antiques, de l’Ancien au Moyen Empire. Certaines stèles adoptent donc une forme très dépouillée (E 13069). Enfin, les variantes locales restent très importantes : si, pour les stèles thébaines, la tripartition cintre/scène d’offrande/formule principale est pratiquement invariable à partir du VII^e siècle⁹⁵, les stèles abydniennes comportent fréquemment une formule très développée entre le cintre et la scène d’offrande, écrite en colonnes et non en ligne comme la formule inférieure.⁹⁶ De même, les modifications apportées au schéma dominant ne se diffusent pas à la même vitesse : la tripartition fréquente à Thèbes vers 650 ne le devient à Abydos qu’en 600.⁹⁷

C. Iconographie

a) Scène d’offrande

La plupart des stèles funéraires comportent une scène d’offrande dans laquelle le défunt est placé devant une divinité, derrière un certain nombre d’offrandes. De manière presque systématique⁹⁸, la figure divine se trouve dans le sens naturel de lecture des hiéroglyphes et des images, c’est-à-dire le regard tourné vers la gauche de la stèle : c’est par rapport à elle que se développe la scène.

Deux divinités sont représentées très fréquemment, Rê-Horakhty et Osiris. Chacun évoque le sort du défunt : Rê-Horakhty est le soleil qui meurt et renaît chaque jour, tandis qu’Osiris a été magiquement ressuscité par Isis après sa mort et règne sur l’au-delà. Comme certaines iconographies que nous aborderons bientôt le montrent explicitement, tous deux peuvent être considérés comme une même entité. Rê est caractérisé par sa tête de faucon et le disque solaire qui le couronne. Il peut apparaître simultanément sous la double forme de Rê-Horakhty (à tête de faucon, représentant le soleil dans sa course diurne) et Atoum

95 La typologie de Munro Theben II.

96 P. ex. les stèles N 2721 et N 2722, de la fin du VII^e siècle.

97 LEAHY Anthony, *Abydos in the Late Period: an Epigraphic and Prosopographic Study*, thèse de doctorat soutenu à l’université de Cambridge, 1977, n. 31, p. 45.

98 N 3658 est une exception notable (mais pas isolée ; cf. MUNRO Peter, *Die spätägyptischen Totenstelen (ÄgForsch 25)*, Glückstadt, 1973, pl. 33/122 Florence 2501).

(anthropomorphe, représentant le soleil couchant et nocturne)⁹⁹. La stèle E 18924 figure à la fois Atoum et Rê-Horakhty, ce dernier sous la forme originale d'un babouin.

Osiris, quant à lui, est représenté comme un roi mort enveloppé dans son linceul, coiffé le plus souvent de la couronne *atef* . Il est fréquemment accompagné par les personnages qui lui sont liés : sa sœur et épouse Isis¹⁰⁰ qui a permis sa résurrection, ainsi parfois que son fils Horus¹⁰¹, plus fréquemment les fils de celui-ci¹⁰², protecteurs des viscères du mort ; apparaissent aussi son autre sœur Nephthys¹⁰³ et le dieu Anubis¹⁰⁴ qui l'a embaumé. Toutes ces divinités sont liées à Osiris, la plupart étant ses parents, intervenant dans le mythe osirien ou associées à la préservation des corps (Isis et Nephthys sont fréquemment représentés à la tête et aux pieds des cercueils et les fils d'Horus sur les vases canopes). Aucune périodisation ne se dégage face à un relevé des différentes associations de divinités (présence d'Isis, de Nephthys, des fils d'Horus, couple seul, triade osirienne, etc.), si ce n'est que les fils d'Horus apparaissent à partir de la fin de la XXV^e dynastie, plutôt, semble-t-il, seuls avec Osiris¹⁰⁵, et associés à Osiris et Isis¹⁰⁶ ensemble à partir du VI^e siècle¹⁰⁷.

Ces deux thématiques, l'une solaire et l'autre « chtonienne », ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Il arrive ainsi également qu'Osiris et Rê soit représentés ensemble¹⁰⁸, ou même que les offrandes s'adressent à un dieu hiéracocéphale vêtu d'un linceul, qui fusionne ces deux aspects.¹⁰⁹ Il est en effet possible de

99 E 52, E 7830 (en lacune), E 9946, E 9947, E 18924, E 18938, E 19509, E 20042, N 3659, N 3787, N 3936.

100 C 110, C 112, C 115, C 224, C 229, C 262, C 294, E 608, E 7831, E 10456, E 13097, E 19503 bis, N 2693, N 2721, N 2722, N 3387, N 3943, N 3945.

101 C 112, C 229.

102 C 115, C 118, E 608, E 13092 (deux d'entre eux seulement), E 13095, E 13097, E 19503 bis, N 2693, N 272, N 387, N 3945, N 4024.

103 E 10456, N 2721, N 2722, N 3387, N 3943.

104 N 2721.

105 C 118, E 13092, N 4024.

106 C 115, E 608, E 13095, E 13097, E 19503 bis, N 2693, N 3387.

107 Toutes les stèles sur lesquelles figurent à la fois Osiris, Isis et les fils d'Horus (*cf.* note précédente) appartiennent à la typologie Theben II de Munro, correspondant au milieu de l'époque saïte, pour des dates comprises entre 580 et 520 (à l'exception de la stèle N 3387, datée de la fin de la XXV^e dynastie).

108 C 112, E 8412, N 2693, N 3786.

109 C 114, C 115, E 13067, E 13073, E 13097 (avec l'*atef*), N 2722, N 3945 (*idem*). Signalons que dans un certain nombre de cas, ce dieu hiéracocéphale emmailloté est explicitement nommé « Rê-Horakhty » : E 13067 (accompagné du seul

considérer que Rê et Osiris représente la même entité : le dieu souverain, qui règne sur la terre pendant la journée et sur le monde souterrain après sa mort (chaque soir) dans un cycle de renaissances et de morts quotidien et éternel.

Cette cohabitation de deux thématiques religieuses est-elle uniforme au cours du temps ? L'essor du culte osirien est un des phénomènes religieux majeurs du I^{er} millénaire¹¹⁰ qu'il est possible de retrouver dans les préférences iconographiques de nos stèles. Ainsi est-il possible d'observer avant l'époque saïte la progression d'Osiris aux dépens de Rê dans les scènes d'offrandes. Dans le tableau suivant, les astérisques indiquent les formes de Rê enveloppées dans un linceul :

Stèle	Datation	Prov.	Divinité principale de la scène d'offrande	
			Rê	Osiris
N 3662	1075-825	Thèbes	X	
E 5789	950-850		X	
E 52	950-825		X	
E 13091			X*	
E 13096			X*	
N 3657			X*	
N 3794			X*	
N 3795	viii ^e siècle ?		X*	
E 20092	750-625		X*	
C 110	v. 700			X
E 13073	vii ^e siècle	X*		
E 20091		Forme ambiguë		
N 3658		X*		
N 3786	v. 680	X*	X	
E 7831	700-664		X	
E 13092		Forme ambiguë		
N 3387		Fin de la XXV ^e dynastie		X

La progression est nette : pendant la majeure partie de la Troisième Période intermédiaire (autant

Horus), E 13068 (idem), E 13069, E 13092 (avec l'atef), E 19503 bis (idem), N 2721, N 3658, N 3664. Cf. *infra*, p. 63, pour les liens entre ces représentations et les dieux invoqués par la formule d'offrande.

110 COULON Laurent (dir.), *Le culte d'Osiris au Ier millénaire av. J.-C. Découvertes et travaux récents (BibÉtud 153)*, Le Caire, 2010.

qu'il nous est permis d'en juger à partir d'un nombre restreint de stèle), Rê est la divinité la plus fréquente sur les stèles funéraires ; dès le milieu du x^e siècle, son image se rapproche de l'iconographie osirienne par le linceul, qui devient pratiquement systématique. C'est à partir de 700 environ, à Abydos (centre du culte osirien) comme à Thèbes, qu'Osiris commence à être représenté dans les scènes d'offrande des stèles funéraires, parfois aux côtés de Rê ou sous une forme ambiguë.

Dans quelques très rares cas, l'offrande est présentée à une autre divinité : une forme d'Amon¹¹¹ et un poisson¹¹². À cause du caractère très original de ces deux stèles, du laconisme de leur inscription et de l'absence de contexte archéologique, il est difficile de déterminer s'il s'agit effectivement de stèles funéraires ou de stèles déposées dans le sanctuaire de ces dieux comme marques de dévotion.

On trouve aussi quelques divinités de formes plus inhabituelles :

– Un serpent dressé portant la couronne blanche et une barbe postiche apparaît sur la stèle N 3786 devant Osiris et Rê-Horakhty. Il s'agit probablement d'une forme ophidienne d'Atoum¹¹³ (la formule d'offrande invoque ces trois divinités).

– Un dieu momiforme anonyme apparaît sur plusieurs stèles¹¹⁴. Il porte la barbe postiche des dieux et des morts, un cône d'onguent et se tient dressé dans son linceul semblable aux fils d'Horus (qui n'apparaissent pas toujours tous les quatre)¹¹⁵, et particulièrement à Amset qui a une tête humaine. Les cinq silhouettes momiformes de la stèle E 608 pourrait ainsi être interprétées comme une évocation généraliste de divinités funéraires quelconques et indistinctes, comme les fils d'Horus, ou bien à l'adjonction de ce dieu intrigant aux quatre fils d'Horus.

– Une divinité momiforme à tête de serpent, elle aussi anonyme, apparaît également sur la stèle N 3786, derrière Atoum sous forme ophidienne, Rê-Horakhty, Osiris et un dieu anthropomorphe et momiforme. En l'absence de la moindre indication inscrite, son identification est problématique : les dieux égyptiens à prendre la forme d'un serpent sont innombrables, mais nous ne connaissons pas de divinité qui

111 E 32645.

112 E 32645.

113 CORTEGGIANI Jean-Pierre, *L'Égypte ancienne et ses dieux. Dictionnaire illustré*, Paris, 2007, p. 65.

114 E 7831, N 3786, N 3943.

115 Sur la stèle E 13092 apparaissent seulement Douamoutef et Qébéhsenouf.

apparaisse de manière récurrente avec une tête de cobra et un corps engoncé dans un linceul. Peut-être s'agit-il plutôt d'une divinité féminine, puisqu'elle ne porte pas la barbe postiche.

Il arrive parfois que le défunt soit introduit auprès du dieu auquel s'adressent les offrandes par une autre divinité ; ce motif se retrouve à Thèbes à la Basse-Époque, où ce rôle est tenu par Thot.¹¹⁶

La représentation des offrandes présente elle aussi une certaine variété. Dans quelques cas, elles n'apparaissent pas en image¹¹⁷. La plupart du temps cependant, elles figurent sous deux formes privilégiées, plus ou moins stylisées : un imposant plateau débordant de victuailles¹¹⁸ (les exemples retenus sont tous antérieurs à 600) ou un simple bouquet surmontant un guéridon et une aiguière¹¹⁹ (inversement, la stèle la plus précoce sur laquelle se trouve cette forme est la E 13092, datée de la seconde moitié de la XXV^e dynastie par Munro¹²⁰). Il existe bien évidemment des formes intermédiaires.

b) Autres scènes

Plus rarement, des représentations plus complexes peuvent également se retrouver sur les stèles funéraires. La barque solaire apparaît dans un registre à part sur la stèle N 3787. De même, la stèle C 291 présente une iconographie très riche et originale : outre une scène d'offrande à Osiris et Rê, on y voit deux barques solaires, l'adoration de Chou par deux *baouy* et deux cynocéphales (vignette du chapitre 15 du *Livre des Morts*, propre aux stèles d'Akhmîm)¹²¹ et l'adoration du disque rayonnant par deux déesses.

116 N 3662, N 3945 (cf. MUNRO Peter, *Die spätägyptischen Totenstelen (ÄgForsch 25)*, Glückstadt, 1973, pl. 8/32 – 9/33-34).

117 E 13095, E 13097, N 3662, N 3786, N 3943.

118 C 110, C 114, E 52, E 13091, N 2721, N 2722.

119 C 115, C 229, E 9946, E 13092, E 18924, E 18938.

120 MUNRO Peter, *Die spätägyptischen Totenstelen (ÄgForsch 25)*, Glückstadt, 1973, p. 194.

121 DE VISSCHER Camille, « L'accès à l'au-delà... une affaire de dieux ! Le témoignage des stèles tardives », communication orale à la journée d'étude du 27 juin 2014 *L'individu dans la religion égyptienne* (École pratique des Hautes Études/Histoire et sources des mondes antiques).

D. La formule d'offrande

La formule principale des stèles funéraires est pratiquement toujours une formule d'offrande canonique introduite par la tournure *d ny-sw.t htp D, d=f...* « veuille le roi satisfaire D, afin qu'il donne... ». Les formules de ce type sont utilisées *mutatis mutandi* depuis l'Ancien Empire.

Dans un certain nombre de cas, la tournure commence par *d ny-sw.t htp n D* : la préposition *n* « pour, vers » est rajoutée avant le nom du dieu invoqué. Cette graphie est grammaticalement aberrante, puisque le verbe *htp* « satisfaire » se construit avec un complément d'objet direct. Il peut s'agir d'une confusion du scribe recopiant un texte dans une langue qui n'était plus parlée depuis déjà plusieurs siècles ; ou bien un réinterprétation de la formule qui considérerait la tournure introductive comme une forme figée, soit « un *d ny-sw.t htp* pour D ... »¹²². Quoiqu'il en soit, cette variation orthographique n'introduit pas de conséquence pour le sens de la formule, ni n'introduit, hélas, d'indice de datation. Cette graphie se rencontre en effet de manière irrégulière sur toute la période tardive.¹²³

Cette formule peut s'adresser à une ou plusieurs divinités, caractérisée par des épithètes conventionnelles. Osiris est le dieu le plus fréquemment invoqué dans ces formules, ainsi que Rê-Horakhty. Le tableau suivant reprend les mentions de dieux dans les formules *d ny-sw.t htp* de notre corpus¹²⁴ :

Dieu	Stèles	Quantité
Formes d'Osiris cumulées (Osiris, Sokar-Osiris, Ptah-Sokar, Ptah-Sokar-Osiris)	C 110, C 112, C 115, C 118, C 224, C 229, C 262, C 294, E 608, E 8412, E 9946, E 9947, E 10456, E 13067, E 13068, E 13071, E 13097, E 18924, E 18938, E 19509 bis, E 20091, E 20152, E 32645, N 2693, N 2722, N 3387, N 3664, N 3786, N 3795, N 3943, N 3945, N 4024	32
Osiris	C 110, C 112, C 115, C 118, C 229, E 608, E 8412, E 9947, E 10456, E 13067, E 13068, E 13071, E 13097, E 18924, E 18938, E 19509 bis, E 20091, E 20152, E	28

122 Pour rendre sensible cette variation, nous avons utilisé dans ce cas précis la traduction (certes ancienne) « Un proscynème pour D... » plutôt que « Veuille le roi satisfaire D ... ».

123 LEAHY Anthony, *Abydos in the Late Period: an Epigraphic and Prosopographic Study*, thèse de doctorat soutenu à l'université de Cambridge, 1977, p. 50.

124 Nous y avons inclus les deux stèles E 52 (face avec Atoum) et N 2693 dont la formule est introduite par *dd-mdw in* « dire les paroles par... », mais qui suivent la même structure : tournure introductive/divinité/bienfait attendus/bénéficiaire.

	32645, N 2693, N 2722, N 3387, N 3664, N 3786, N 3795, N 3943, N 3945, N 4024	
Formes de Rê cumulées (Rê-Horakhty, Rê, Rê-Horakhty-Atoum, Atoum)	C 112, C 114, C 115, E 52, E 5789, E 9946, E 9947, E 13069, E 13071, E 13092, E 18924, E 18938, E 19503 bis, N 3664, N 3786, N 3787, N 3794, N 3795, N 3945	19
Rê-Horakhty	C 112, C 115, E 52, E 5789, E 9946, E 9947, E 13069, E 13071, E 13092, E 18924, E 18938, E 19503 bis, N 3664, N 3786, N 3787, N 3794, N 3945	17
Atoum	C 114, C 115, E 52, E 9946, E 9947, E 18924, E 18938, E 19503 bis, N 3786, N 3787, N 3945	11
Ptah-Sokar	C 112, C 224, N 3945	3
Ptah-Sokar-Osiris	C 262, C 294, E 9946	3
Geb	E 9947, N 3945	2
Anubis	C 112	1
L'Ennéade	C 112	1
Horus	C 112	1
Isis	C 112	1
Rê	C 114	1
Rê-Horakhty-Atoum	N 3795	1
Sokar-Osiris	C 112	1

Le détail des formules d'offrandes ajoute peu à l'évolution de l'importance relative de Rê et d'Osiris que nous avons décelée à partir des scènes figurées¹²⁵ : avant 700, Osiris n'apparaît que dans deux formules d'offrandes¹²⁶ (dont une seule est abydénienne). En revanche, les formules associent Osiris, Rê et Atoum¹²⁷ à partir de 680 et jusqu'à 300, tandis que les deux stèles dont les formules invoquent seulement Osiris et Rê¹²⁸ se concentrent à la fin du IV^e siècle.

125 Cf. *supra*, p. 57.

126 C 110 (Abydos, v. 700) et N 3795 (Thèbes, VIII^e siècle ?).

127 C 115, E 9947, E 18924, E 18938, N 3786.

128 E 13071, N 3664.

Les formes de Sokar et ses associations avec Ptah et Osiris, qui se développent à l'époque tardive, apparaissent sur six stèles seulement ; la plus ancienne¹²⁹ est datée de 620-560. Cela correspond à ce qui peut être observé sur une groupe plus large : parmi plus de 200 stèles utilisées par Munro dans ses planches, la plus ancienne sur laquelle intervient Ptah-Sokar-Osiris dans la formule d'offrande est datée de 620¹³⁰ ; c'est une stèle thébaine, tandis qu'il commence à intervenir sur les formules des stèles d'Akhmîm au VI^e siècle¹³¹ et parmi les stèles coptites au IV^e siècle ; il n'apparaît sur les stèles d'Abydos ou de Memphis qu'à partir du III^e siècle. Ces estimations restent approximatives, mais s'appuient sur un ensemble respectable de références ; ce critère nous permet de poser un *terminus post quem* à la stèle C 224.

Outre ces données purement quantitatives, il est intéressant d'observer les interactions entre les divinités sur les stèles individuelles : quels dieux sont présents simultanément dans les formules d'offrande ? selon quelles modalités sont-ils associés ? à quelle fréquence ? Osiris apparaît très souvent seul¹³² ; bien plus rares sont les stèles dont les formules d'offrande ne mentionnent que Rê-Horakhty¹³³, ou bien seulement des formes différentes de Rê (Rê-Horakhty et Atoum)¹³⁴. Quelques stèles adressent leurs formules à la fois à Osiris et à Rê-Horakhty¹³⁵, mais quand les formules sont suffisamment développées pour rassembler ainsi les sphères solaires et osiriennes, elles convoquent plus fréquemment à la fois Osiris, Rê-Horakhty et Atoum¹³⁶.

Il peut être intéressant d'analyser la relation entre les divinités représentées et celles qui sont invoquées dans la formule d'offrande. La situation la plus simple et la plus attendue est celle où les dieux mentionnés par la formules correspondent strictement à ceux qui sont représentés dans la scène

129 N 3945.

130 Vienne, Kunsthistorisches Museum 5961 (MUNRO Peter, *Die spätägyptischen Totenstelen (ÄgForsch 25)*, Glückstadt, 1973, pl. 9/36).

131 British Museum EA 1018 (*ibid.*, pl. 50/170).

132 C 110, C 118, C 229, C 262, E 608, E 8412, E 13087, E 13097, E 20152, N 2693, N 3387, N 3943, N 4024.

133 E 13069, N 3794.

134 C 119.

135 E 13071, N 3664.

136 C 115, E 9947, E 18924, E 18938, N 3786.

d'offrande¹³⁷. Il arrive aussi que les deux soient complémentaires : sur la stèle E 19509 bis, une formule adressée à Osiris seul accompagne une scène d'offrande vouée à Rê-Horakhty et Atoum, tandis qu'une scène similaire côtoie sur la stèle E 18938 une formule adressée à Atoum, Rê et Osiris. Enfin, l'entrelacement des formes ambiguës entre Rê et Osiris apparaît plus étroit encore lorsque l'on compare les scènes d'offrandes destinées à un dieu momiforme et hiéracocéphale, légendé « Rê-Horakhty », à la formule qui y est associée : elle peut invoquer Rê-Horakhty elle aussi¹³⁸, ou plutôt Osiris¹³⁹, ou encore simultanément Rê et Osiris¹⁴⁰ ou Rê-Horakhty, Atoum et Osiris¹⁴¹.

E. Autres textes

Une très faible minorité de stèles portent d'autres types de formule. Il peut s'agir d'inscriptions tout à fait spécifiques et sans parallèle véritable (C 112, C 291) ; mais dans certains cas, ce sont des hymnes relativement stéréotypés et communs sur des stèles thébaines qui se répartissent entre le tournant du VI^e siècle (E 7830, E 20042) et l'époque saïte (N 3658, N 3787 et N 3936). Ces « hymnes » solaires sont caractérisés, d'une stèle à l'autre, par la réutilisation d'un certain nombre de phrases, avec des différences minimales d'un document à l'autre. On se reportera à leurs fiches individuelles pour comparer les variations, assez minimales, d'un texte à l'autre.

3. Comment se présente un Égyptien du I^{er} millénaire ?

L'identification du défunt est primordiale dans les stèles funéraires. Il faut en effet que le bénéficiaire

137 C 110, E 20152 (Osiris) ; E 13063, N 3794 (Rê-Horakhty) ; E 13071 (Osiris et Rê-Horakhty) ; N 3786 (Osiris, Rê-Horakhty et Atoum).

138 E 13092.

139 E 13062, E 20091.

140 N 3664, N 3795.

141 E 19503 bis.

des formules d'offrande soit clairement désigné pour que la stèle soit efficace. L'image et le texte doivent définir le défunt avec autant d'emphase possible : cela permet à la fois, magiquement, d'identifier le bénéficiaire du culte, mais aussi de le rendre tel, de l'affirmer tel qu'il est présenté, c'est-à-dire de la manière la plus idéalisée qui soit, en vêtement d'apparat, paré de tous ses attributs sociaux, et de prolonger cet état éternellement.

Il y a donc de multiples avantages à se présenter sous un jour idéalisé sur une stèle funéraire, puisqu'elle permet d'atteindre cet état pour toujours. Dans l'hypothèse où les stèles étaient visibles des visiteurs de la tombe, exalter sa condition permettait aussi sans doute de se présenter comme un personnage éminent dans l'au-delà et un intercesseur potentiel, afin d'encourager les passants à lire les formules et participer à la revivification du nom du mort.

Cela incite évidemment les commanditaires à souligner le moindre signe de statut élevé, afin de se garantir la jouissance d'un tel état dans l'autre monde. Il serait peut-être anachronique de parler d'auto-célébration des élites à propos des stèles funéraires ; elles correspondent néanmoins à une forme d'auto-représentation : chaque défunt a cherché à donner une image de lui conforme à un idéal culturel, correspondant à un statut social privilégié, des codes moraux, une situation familiale précise, ... tous ces éléments sont donc particulièrement intéressants à relever pour observer les valeurs de la culture égyptiennes, que l'on retrouve dans les textes moraux.

A. En image

a) Attitudes, vêtements et attributs

Représenté face à un dieu, un Égyptien avait le choix entre peu d'attitudes pour manifester sa dévotion. La position la plus fréquente est l'élévation des deux paumes en signe d'adoration. Cette pose est presque systématique ; une autre attitude est celle de « l'attente respectueuse », dans laquelle les bras du personnage semblent ballants et ses mains tendues, ce qui traduit en fait la prosternation¹⁴². Le même

¹⁴² N 3786.

personnage peut aussi, selon le principe d'aspectivité (multiplicité simultanée de points de vue), adopter les deux attitudes en même temps, un bras levé et l'autre baissé¹⁴³. Il peut arriver que le personnage présente d'une main un petit pot d'où surgit une flamme¹⁴⁴. Par ailleurs, les défunts sont la plupart du temps debout ; dans notre corpus, seules deux stèles les présentent agenouillés¹⁴⁵.

Sur deux stèles du corpus, le défunt porte un attribut (un miroir¹⁴⁶ et une harpe¹⁴⁷). Contrairement aux titres professionnels qui caractérisent fréquemment les individus sur les stèles funéraires, les attributs figurés ne sont utilisés qu'exceptionnellement, essentiellement pour les musiciens¹⁴⁸. Le cas du miroir est plus délicat à juger : les colonnes préparées pour l'inscription ne permettent pas de connaître les fonctions de la défunte, qui pourraient peut-être justifier cet élément singulier.

La tenue que portent les défunts¹⁴⁹ reflète bien évidemment une image sociale idéalisée. On en note toutefois une évolution. Ainsi, à la Troisième Période intermédiaire, le costume d'apparat masculin est-il composé, selon la tradition ramesside, de plusieurs pagnes superposés et d'une chemise plissés, parfois transparents¹⁵⁰. D'après les datations proposées pour les stèles du corpus, ce costume ne se trouve pas au-delà du VIII^e siècle. À partir de l'époque kouchite, le vêtement masculin majoritaire est un simple pagne long¹⁵¹. Sur trois stèles abydniennes étalées sur les VI^e et VII^e siècle, le défunts porte deux pagnes superposés¹⁵². Sur la stèle archaïsante C 113, le défunt porte un pagne court comparable aux modèles de l'Ancien Empire. Sur la stèle E 18924, un défunt porte une sorte de robe empesée associée à un pendentif, qui rappellent fortement les attributs traditionnels du vizir – sans pour autant faire état de cette dignité dans ses titres.

143 E 18924, E 20091.

144 C 113, E 13091, N 3795.

145 E 8412, E 32645.

146 E 13073.

147 N 3657.

148 DE MEULENAERE Herman, « Personnages représentés avec les attributs de leur fonction dans les sources de la Troisième Période intermédiaire et de la Basse-Époque », dans BUZI Paola *et al.* (dir.), *Aegyptiaca et Coptica. Studi in onore di Sergio Pernigotti* (BAR International Series 2264), Oxford, 2001, p. 151-154.

149 Nous ne nous attarderons pas sur les vêtements que portent leurs parents, quand ils sont figurés : ils ne figurent sur la stèle qu'en tant qu'« attributs » ; eux aussi sont richement vêtus, de manière semblable au défunt.

150 E 5789, E 13091, E 13096, N 3795.

151 C 115, E 13067 (à franges), E 13069, E 13092, E 19503 bis, E 19509 bis, N 2693, N 3387, N 3659, N 3945

152 C 110, C 114, E 20152.

À partir de la fin de la XXV^e dynastie et pendant toute l'époque saïte, le pagne peut s'accompagner d'une étole portée en bandoulière¹⁵³ ; les stèles sur lesquelles cet élément apparaît ne portent pas de titre récurrent dont il pourrait s'agir d'un insigne ; elles proviennent de Thèbes et d'Abydos. Le défunt de la stèle E 20042, prêtre de « Montou maître de Thèbes », porte en outre une peau de panthère tachetée. C'est un emblème sacerdotal connu, mais aucun autre prêtre du corpus¹⁵⁴ ne la porte.

Quant à la coiffure, les hommes sont majoritairement chauves ou portent une simple calotte sur le crâne¹⁵⁵. On trouve aussi une perruque plus large tombant sur les épaules¹⁵⁶ et, dans deux cas isolés, une perruque courte et ronde¹⁵⁷ qui rappelle un modèle de l'Ancien Empire. Ces variations ne semblent pas être significatives ; hormis le cas de la perruque ronde qui peut se rattacher, comme d'autres éléments que nous avons vus, au courant archaïsant, les différentes perruques ne semblent pas correspondre à des périodes ou des centres de productions précis.

En ce qui concerne le costume féminin, il connaît également des variations significatives. La robe ample plissée héritée du Nouvel Empire perdure jusqu'au VI^e siècle¹⁵⁸. On trouve également un type de robe ample aux franges caractéristiques du VII^e siècle à la fin de l'époque saïte¹⁵⁹. Enfin, à partir de la fin de l'époque kouchite (alors que commence le mouvement archaïsant), les défunttes portent parfois de simples robes droites à bretelles¹⁶⁰ similaires aux robes portées dès l'Ancien Empire.

Quant à la perruque féminine, il s'agit presque exclusivement de la perruque « tripartite »¹⁶¹ (perruque longue dont les mèches se divisent en trois parties, dans le dos et de chaque côté du visage) en usage depuis l'Ancien Empire. Elle peut être ornée d'un ruban rouge (les exemples du corpus se cantonnent

153 C 229, E 19503 bis, N 2693, N 3387, N 3659, N 3945 (Thot).

154 C 112, E 7830, E 18924, E 20091.

155 E 13069, E 19509 bis, E 20042, E 32645, N 2693, N 3387, N 3795. Quand l'image n'est pas colorée, notamment dans le cas de stèles gravées, il est délicat de distinguer la calvitie de ces calottes plaquées sur le crâne.

156 E 5789, E 13091, E 13096, N 3659, N 3945.

157 C 113, C 294.

158 C 291, E 52, E 608, E 13095, N 3662, N 3794.

159 C 229, E 608, E 9946 (également plissée), E 13067, E 13073, E 18938, N 2721, N 3943, N 4024.

160 E 7831, N 3786, N 3787, N 3936.

161 E 52, E 608, E 7831, E 9946, E 9947, E 13071, E 13095, E 18938, E 20091, N 3664, N 3786, N 3787, N 3794, N 3943, N 4024.

au VII^e siècle)¹⁶². On trouve enfin une perruque féminine en boule¹⁶³, dont l'exemple le plus précoce (E 13073) remonte au début du VII^e siècle.

Sur une vingtaine de stèles, soit le tiers de notre corpus, le défunt porte en outre un cône d'onguent¹⁶⁴ sur la tête. Cette image représente une motte de graisse aromatique stylisée et symbolise la fragrance délicate des perruques (c'est un idéogramme, il serait bien délicat de porter sur soi ce genre d'accessoire). Sur deux stèles de la Troisième Période intermédiaire, ils sont en outre associés à une fleur de lotus¹⁶⁵. Cet élément adopte plusieurs formes assez caractérisées. Le cône représenté sur les stèles les plus anciennes (du X^e au VII^e siècle) a la forme d'une masse plus ou moins trapue¹⁶⁶, qui peut être entourée d'une petite motte verte¹⁶⁷. C'est sans doute cette motte enveloppante qui est à l'origine de la forme suivante du cône : un petit monticule clairement divisé en trois parties par des traits de délimitations verticaux, la partie centrale étant conique et plus élevée que les parties latérales. Cette forme tripartite¹⁶⁸ apparaît à l'époque kouchite et perdure pendant la XXVI^e dynastie, avec une silhouette très aplatie¹⁶⁹ ou bien beaucoup plus verticale¹⁷⁰ sans que ces divergences ne semblent correspondre à une véritable évolution ou à une spécificité régionale. Une autre forme distincte du cône se rencontre entre 600 et 580 (à ce qu'il semble à partir de deux occurrences dans notre corpus)¹⁷¹ ; il s'agit cette fois-ci d'un simple cône, pyramidal, sans division interne.

Signalons enfin que sur trois stèles, les chairs féminines sont vertes. Il s'agit des stèles E 9947, N 3786 et N 3945¹⁷², toutes thébaines et datées entre 680 et 560, bien que la faiblesse numérique de l'échantillon amoindrisse la valeur d'un tel cadrage chronologique.

162 E 9946, N 3786, N 3943.

163 C 262, E 13073, N 2722.

164 CHERPION Nadine, « Le "cône" d'onguent, gage de survie », *BIFAO* 94, 1994, p. 76-106 ; PADGHAM Joan, *A New Interpretation of the Cone on the Head in New Kingdom Egyptian Tomb Scenes (BAR International Series 2431)*, Oxford, 2012.

165 E 5789, N 3794.

166 E 20091, N 3794.

167 E 52, N 3662.

168 P. ex. C 110, E 7831, E 9946.

169 E 13068, E 18938, E 20152, N 3659.

170 E 19503 bis, N 3387, N 3786, N 3943, N 4024.

171 E 13067 (« touffu ») et E 20042 (simple).

172 Sur cette stèle, le défunt est un homme et c'est Isis qui présente des chairs vertes, tandis que le corps de Thot est bleu.

b) Parenté

La présence de la famille du défunt peut elle aussi être considérée comme un attribut de l'homme accompli, qui s'est marié et a engendré des héritiers. C'est là aussi une manifestation de statut social : le chef de famille est celui qui est capable d'entretenir sa maisonnée, ainsi que des dépendants (serviteurs, frères cadets, ...). Les parents susceptibles d'apparaître semblent toujours se trouver dans une situation d'infériorité par rapport au propriétaire de la stèle (épouse, enfants, frères présumés cadets) : alors que dans les textes, le nom des parents, et du père surtout, est fréquemment noté, ils n'apparaissent jamais en image.

En revanche, les choses se compliquent quand deux personnes semblent intervenir sur le même niveau : s'agit-il d'une stèle commune, destinée à une tombe collective (chapelle ou caveau) ? Nous retrouverons ce problème au moment de commenter les indications généalogiques de l'inscription.

Sur trois de nos stèles¹⁷³, le défunt est accompagné de son épouse ; celle-ci est toujours placée en retrait, soit derrière son mari (par rapport à la divinité et au sens de lecture), ou bien sur un autre registre. Il est à noter que, malgré une proportion de stèles féminines conséquente (24¹⁷⁴ stèles sur 58¹⁷⁵ ; soit 41 %), le mari n'est jamais représenté sur une stèle dont sa femme serait l'acteur principal, pas plus que nous n'avons de stèles sur laquelle les deux membres du couple seraient à la fois présents dans l'inscription et la scène d'offrande.

Les enfants du défunt peuvent aussi apparaître sur la stèle. La défunte de la stèle C 229 est suivie de son fils et de sa fille ; celle de la stèle E 20091 de sa fille (qui est également bénéficiaire de la formule d'offrande ; peut-être s'agit-il d'une inhumation commune). À partir de ces deux exemples, il semblerait que cela n'arrive que pour les femmes.

La stèle C 294 représente, outre le défunt et sa femme, deux de ses frères. Chacun est légendé par son

173 C 110, C 291, C 294 (auxquelles s'ajoute peut-être E 18924, en lacune).

174 C 229, C 262, E 52, E 608, E 7830, E 7831, E 9946, E 9947, E 13071, E 13073, E 13073, E 13095, E 13097, E 18938, E 20091, E 2721, E 2722, N 3662, N 3664, N 3786, N 3787, N 3794, N 3936, N 3943, N 4024.

175 Aux 60 stèles funéraires du corpus, nous avons retranché les stèles C 227 et E 10456, dont le sexe du propriétaire ne pouvait être déterminé.

nom et son lien de parenté avec le propriétaire de la stèle ; une cinquième personne apparaît cependant, sans lien explicite avec les autres membres de la famille : son nom (*P3-wnw-h3.t=f*) et celui de son père sont inscrits, mais ne correspondent pas aux autres indications généalogiques.

C. Inscription

Les précisions données par l'inscription sont les plus riches. Elles peuvent renseigner sur l'identité de l'individu, ses titres, son ascendance, ... leur niveau de détail dépend à la fois de la volonté du commanditaire et des possibilités matérielles d'écrire sur le support choisi pour la stèle. La taille du document (par extension, probablement son prix) joue donc un rôle déterminant dans le nombre d'informations qui peuvent être données.

a) Noms

L'onomastique est un sujet trop vaste et complexe pour que nous puissions le traiter de manière satisfaisante¹⁷⁶. La période que nous étudions est toutefois caractérisée par des noms aux formes caractéristiques :

P3-di-D / T3-di.t-D « Donné(e) par [nom divin] »¹⁷⁷ ; les exemples se distribuent du VII^e siècle¹⁷⁸ aux stèles les plus récentes de notre corpus.

D-ir-di-sw / D-ir-di-s.t « [nom divin] l'a donné(e) »¹⁷⁹ ; sur les trois stèles du corpus portant cette

176 En l'absence de synthèse à jour, nous renvoyons aux sources citées dans notre bibliographie générale (p. 123) : outre le *PN*, les articles de Michèle Thirion et Herman de Meulenaere (pour l'onomastique tardive).

177 Forme masculine : C 110, C 113, C 115, C 294, E 8412, E 13071, E 18924, E 20091, E 20152, N 3664, N 3795, N 3945 ; forme féminine : C 262, C 294, E 20152, N 3664.

178 P. ex. E 20091 ; cette forme est peut-être représentée par des stèles plus anciennes du Louvre, si notre datation de N 3795 (VIII^e siècle) est correcte.

179 Seule la forme masculine est représentée dans le corpus : C 110, C 114, C 229.

forme, seules deux sont datées (l'une autour de 650, l'autre entre 580 et 530). L'échantillon est trop restreint pour que cela soit significatif.

$\underline{D}d-D-iw=f \cdot nb(=w) / \underline{D}d-D-iw=s \cdot nb(=ti) \ll [\text{nom divin}] \text{ dit}^{180} : \text{il/elle est vivant(e)} \gg^{181}$: cette forme apparaît sur deux stèles, l'une pouvant remonter au x^e siècle, l'autre au vi^e ; elle est donc présente sur toute la période.

Ces trois tournures font intervenir un nom divin. Les noms théophores sont des éléments intéressants pour approcher ce qu'il est tentant de considérer comme une dévotion populaire (personnelle ou familiale), outre les convenances sociales qui pouvaient présider au choix d'un nom (on ignore d'ailleurs à qui revenait le choix du nom d'un nouveau-né : père ? mère ? grand-père ? – si toutefois il existait un usage récurrent). Nous avons donc relevé les divinités apparaissant dans des noms théophores sur les stèles funéraires de notre corpus par lieu et par époque.

	Thèbes	Abydos	Autre
x^e - ix^e siècles	Khonsou (x 2), Horus		
$viii^e$ siècle	Isis		
vii^e siècle		Isis, Méhyt, Khonsou, Horus	
xxv^e dynastie	Amon (x 2), Ounnéfer		
$xxvi^e$ dynastie	Amon, Isis, Bès (x 2), Montou, Bastet, Rê, Khonsou, Horus (x 5)	Amon, Osiris, Isis (x 2), Horus (x 3)	Bès
i^re occupation perse	Horus		Bastet, Ptah, Horus
iv^e siècle	Osiris, Amon (x 3), Isis, Montou	Horus	
?			Chéhdedet, Khonsou

Ce maigre échantillon confirme une influence attendue des divinités locales : la triade osirienne (Osiris, Isis, Horus) à Abydos et les dieux thébains (Amon, Khonsou et Montou – Mout n'apparaît pas) à

180 Il pourrait aussi s'agir d'un prospectif, c'est-à-dire, ici, l'expression d'un souhait : « Que [nom divin] dise : il/elle est vivant(e) ».

181 Seule la forme masculine est représentée dans le corpus : N 3657, N 3659.

Thèbes. Observons également que cette prédominance n'est pas exclusive : il n'est pas étonnant de trouver des théophores construits sur une divinité de dimension nationale comme Horus à Thèbes, mais on en trouve aussi basés sur le nom de Khonsou à Abydos (sans toutefois exclure qu'un Thébain ait pu terminer sa carrière à Abydos).

Aussi réducteur que soit ce cadre d'analyse, la présence de noms basés sur ceux des membres de la triade osirienne semble se généraliser à Thèbes à partir de l'époque kouchite, ce qui correspond à l'évolution du culte osirien. En revanche, il se trouve peu d'autres éléments permettant d'observer une traduction de l'histoire politique et religieuse dans ces noms : notre corpus ne contient aucun nom formé sur « Amon » dans la région thébaine sous la Troisième Période intermédiaire, époque d'indépendance du pontificat d'Amon, ni plus tard de noms formés sur « Neith », patronne saïte de la XXVI^e dynastie. Cela permet de relativiser le poids de la politique dans des domaines aussi intimes que l'onomastique. Nous ne voulons pas minimiser l'existence de noms à connotations évidemment politiques, comme les noms basilophores loyalistes ou les « beaux noms » ; mais la présence conséquente de divinités protectrices, notamment envers les parturientes (Bès apparaît plus souvent dans les noms que Rê) appuie l'idée que les divinités invoquées dans le nom d'un nouveau-né sont préférentiellement des dieux protecteurs ou liés aux parents de l'enfant par un culte local ou une prêtrise familiale, au détriment des dieux « cosmiques ».

Notre corpus compte également quelques noms imprécatoires qui appartiennent à un groupe étudié en tant que tel¹⁸² : *Ír.t-Hr-r=w* « L'œil d'Horus (soit) contre eux » (nom masculin)¹⁸³, *Ír.ty-r-ty=w* « Les deux yeux les saisissent » (nom masculin)¹⁸⁴ et *Ír.ty-r=w* « Les deux yeux (soient) contre eux » (nom féminin)¹⁸⁵. Ces noms apparaissent dans le corpus dès le VII^e siècle et la fin de l'époque kouchite¹⁸⁶ et sont toujours présents au IV^e siècle¹⁸⁷ ; l'article de Marianne Guentch-Ogloueff en donne les dates d'apparition

182 GUENTCH-OGLOUEFF Marianne, « Noms propres imprécatoires », *BIFAO* 40, 1941, p. 117-133.

183 C 112 ; E 19509 bis ; N 3387 (*PN* t. 1, p. 42, n° 11 et t. 2, p. 343).

184 E 13069 (*PN* t. 1, p. 42, n° 17 et t. 2, p. 343).

185 C 118 ; C 229 ; E 7830 ; E 13095 ; E 20091 (*PN* t. 1, p. 42, n° 10 ; t. 2, p. 266, n° 7).

186 E 20091 ; N 3387.

187 C 112.

attestées, qui concordent avec les autres critères de datations¹⁸⁸. L'interprétation proposée par Marianne Guentch-Ogloueff était de voir dans ces noms le ressentiment des populations égyptiennes exposées durant le I^{er} millénaire aux vagues successives d'invasisseurs libyens (quoique établis dans le Delta depuis plusieurs générations), kouchites, assyriens et finalement perses. Toutefois, entre les bêtes sauvages, la malveillance – politique ou personnelle – des hommes et des forces surnaturelles toujours redoutables, un homme du I^{er} millénaire ne manquait pas de menaces et il est peut-être réducteur d'associer systématiquement cette imprécation à l'« occupant étranger ».

b) Titres et épithètes

La mention des titres professionnels est une bénédiction pour qui s'intéresse à l'histoire sociale. Il est toutefois nécessaire d'en signaler les limites : outre les contraintes techniques qui empêchent par exemple de noter un titre si l'espace réservé à l'inscription est trop court¹⁸⁹, il ne faut pas considérer une énumération de titres officiels comme un curriculum-vitae : beaucoup d'éléments nous manquent pour en apprécier la portée avec justesse. Il est probable que, dans la plupart des cas de titulature multiple, les offices afférents n'aient pas été occupés en même temps. On peut au mieux considérer que le défunt a choisi ses titres les plus prestigieux, et qu'en cas de titre unique, il s'agit du plus éminent qu'il ait porté. Difficile néanmoins d'en tirer le déroulé d'une carrière : les importances relatives des titres sont délicates à estimer, et l'ordre dans lequel ils sont cités n'est bien sûr pas précisé.

Une grande majorité de stèles portent donc des titres professionnels (75 % des stèles masculines)¹⁹⁰. Il est frappant de constater que très peu de ces titres se réfèrent à l'administration civile ou l'armée : tous les possesseurs de stèles dont les titres sont indiqués en possèdent au moins un lié à une divinité quelconque,

188 *Ibid.* ; *Ír.ty-r=w* et *Ír.ty-r-ty=w* apparaissent dès l'époque « présaïte » (c'est-à-dire la Troisième Période intermédiaire), ce qui ne nous permet pas d'affiner les estimations de datation, mais *Ír.t-Hr-r=w* n'est attesté qu'à partir de l'époque saïte.

189 Les titres étant un marqueur social particulièrement explicite, on peut toutefois supposer qu'un dignitaire fier de sa position voulût l'afficher avec ostentation et fit concevoir sa stèle en conséquence.

190 Sur les 24 stèles masculines sur lesquelles l'identité complète (noms et titres) du défunt est lisible, 18 portent des titres (C 110, C 112, C 115, C 291, E 5789, E 13069, E 13091, E 18924, E 20042, E 20152, N 2693, N 3387, N 2721, N 3657, N 3658, N 3795, N 3945) tandis que 6 n'en portent pas (C 113, C 114, C 294, E 8412, E 13067, E 19509 bis).

qu'il corresponde à une fonction liturgique (*it ntr* « divin père »)¹⁹¹ ou administrative (*šš* « scribe »)¹⁹². Sur l'ensemble du corpus, seuls deux individus portent quelques titres purement civils (C 112 et N 3795 ; chacun d'eux est également titulaire d'une prêtrise).

Nous avons considéré les stèles de femmes à part ; le statut de la femme impose en effet une situation sociale différente, ce qui modifie l'expression de cette position. 23 stèles du corpus¹⁹³ appartiennent à des femmes dont la titulature est lisible. La proportion de stèles féminines avec titre(s) est sensiblement identique aux stèles masculines (un quart de stèles sans titre) ; dans la moitié des cas, les femmes sont juste qualifiées de *nb.t pr* « maîtresse de maison » (11 stèles, soit 48 %)¹⁹⁴, voire au VI^e siècle de *nb.t pr šps.t* « vénérable maîtresse de maison » (2 stèles, soit 8,7 %)¹⁹⁵. Sur quatre stèles¹⁹⁶ cependant, les femmes portent un titre liturgique (*ihy.t* « joueuse de sistre »¹⁹⁷ ou *hsy.t* « chanteuse »¹⁹⁸), et dans trois¹⁹⁹ de ces cas elle ne sont pas qualifiées de « maîtresses de maison ».

Malgré des possibilités sociales moins nombreuses (une femme ne pouvant occuper que quelques fonctions liturgiques ou le statut de maîtresse de maison), les stèles féminines ne présentent pas une tendance accrue à proclamer les titres de leur propriétaire, pas même dans l'indication des titres de ses parents, alors qu'on pourrait s'attendre à ce qu'une femme cherche à définir son statut par le rang de son père plutôt que par celui, plus générique, de « maîtresse de maison ». Ainsi, sur 23 stèles féminines sur lesquelles l'identité complète de la titulaire est lisible, 5 (22 %) portent son ascendance assortie des titres de son père²⁰⁰, voire pour un cas de son grand-père (E 18938) ; c'est le cas de 8 stèles masculines²⁰¹ sur 24 (33 %).

191 E 5789, E 7830, E 13067, E 13069, E 13091, N 3659, N 3795.

192 C 110, C 112, E 18924, E 18938, N 3795.

193 C 229, C 262, E 52, E 608, E 7831, E 9946, E 9947, E 13071, E 13095, E 13097, E 18938, E 20091, E 20092, N 2721, N 2722, N 3662, N 3664, N 3786, N 3787, N 3794, N 3936, N 3943, N 4024.

194 C 229, E 52, E 608, E 7831, E 18938, N 3662, N 3664, N 3787, N 3794, N 3936, N 3943.

195 E 9947 (datée de v. 600), E 13095 (580-520).

196 C 229, E 7830, E 20092, N 4024.

197 C 229.

198 E 7830, E 20092, N 4024.

199 N 4024, E 7830, E 20092.

200 C 229, E 608, E 13095, E 18938, E 20091.

201 C 110, C 112, C 115, E 7830, E 13069 (le grand-père également), E 13091, E 20042, N 3659.

Les défunts sont aussi parés d'épithètes symboliques qui correspondent à leur statut dans l'au-delà. Ces épithètes sont de trois types : « Osiris », « pensionné » et « juste de voix ».

Le nom du dieu Osiris sert ainsi de titre au défunt pour l'identifier au souverain de l'au-delà, probablement dans l'intention de lui permettre, pour ainsi dire par mimétisme, de bénéficier de tous les rites de préservation qui ont été effectués sur Osiris et de revendiquer son autorité. Il peut aussi avoir fini par désigner l'état du mort dont l'intégrité est protégée (et quelle meilleure protection que les sortilèges d'Isis et les soins d'Anubis ?), état idéal convoité par quiconque, dont Osiris est le représentant par essence. Quand cette épithète est employée, c'est systématiquement en première position dans l'énoncé des titres. Elle est présente sur un nombre respectable de stèles du corpus, que le défunt soit un homme (17 stèles)²⁰² ou une femme (11)²⁰³ ; l'absence de cette dénomination est plus rare que son emploi, et ne se vérifie que sur 7 stèles²⁰⁴, mais cette particularité est uniformément distribuée du VII^e au IV^e siècle (alors que l'on aurait pu s'attendre à ce que, avec le développement des cultes osiriens, cette absence se raréfie avec le temps).

Le titre d'*imšhw*, autrefois traduit par « bienheureux », correspond au statut du défunt accueilli par la divinité parmi ses dépendants, dans une sorte de clientélisme : le défunt se place sous le patronage d'une divinité funéraire prestigieuse afin de jouir de ses largesses après sa mort. Ce titre est habituel depuis les débuts de la période dynastique. Quand une divinité est mentionnée, il s'agit toujours d'Osiris (dans un cas seulement désigné par l'épithète *ntr* ? « le grand dieu », qui lui est usuelle, bien qu'elle ne lui soit pas exclusive)²⁰⁵, à l'exception d'une stèle isolée (C 262), dont l'inscription remplace ce patronage par celui d'Hathor pour deux défuntes (*imšhw.wt Hw.t-Hr* « pensionnées d'Hathor »). Ces titres composés sont construits au génitif direct (*imšhw Wsir*)²⁰⁶, ou bien au moyen des prépositions *ny* (« de »)²⁰⁷ ou *hr*

202 C 110, C 112, C 114, C 115, E 608, E 5789, E 8412, E 13091, E 20042, E 20152, E 32645, N 2693, N 2722, N 3387, N 3658, N 3794, N 3945.

203 E 7831, E 9946, E 13071, E 13097, E 18938, N 3662, N 3664, N 3787, N 3794, N 3936, N 3943.

204 C 229, C 262, C 291, E 13092 (?), N 3657, N 3659.

205 E 7831.

206 C 229, N 2721. La présence systématique en première position de la titulature de *Wsir* « Osiris » utilisé comme épithète empêche la lecture de cette séquence comme une simple apposition (« le pensionné et Osiris X »).

207 C 291.

(« auprès de »)²⁰⁸. La mention explicite d'une divinité dans ces tournures serait un trait d'archaïsme reprenant un usage attesté essentiellement entre l'Ancien Empire et la XII^e dynastie²⁰⁹, ce que notre corpus tend à confirmer, puisque les occurrences de ces formes²¹⁰ ne remontent pas avant l'époque kouchite et se cantonnent pratiquement aux XXV^e et XXVI^e dynasties, soit la période correspondant au « courant archaïsant ».

Enfin, l'épithète *mꜣ'ḥrw* « juste de voix » renvoie à l'acquiescement du défunt après la fameuse pesée de son cœur devant le tribunal d'Osiris. Elle intervient immédiatement après le nom du personnage concerné. Son usage est pratiquement systématique. Elle n'est omise que sur huit stèles (dont deux incertaines)²¹¹, répartie de manière homogène dans le temps ; cette particularité ne semble donc pas significative. Dans un certain nombre de cas, cette épithète n'apparaît pas après le nom du défunt²¹², mais après celui de ses parents ; il faut alors considérer qu'il vaut pour tous les noms qui précèdent (cette particularité ne correspond pas non plus à une période précise de notre cadre chronologique).

c) Généalogie

Les précisions généalogiques servent aussi à souligner le statut social du défunt, notamment quand les titres de ses parents sont précisés. Elles sont très communes : on les trouve sur 42 de nos stèles (plus des deux tiers des stèles funéraires²¹³). La plupart du temps, c'est le nom du père qui est précisé : après le nom du défunt est inscrit *ꜣ X* « fils de X »²¹⁴, quelquefois avec la construction alternative *ꜣ ny X* « fils de X »²¹⁵ ;

208 E 13067.

209 PERDU Olivier, « Exemple de stèle archaïsante pour un prêtre modèle » *RdÉ* 52, p. 185.

210 XXV^e dynastie : C 110, E 7831 ; XXVI^e dynastie : C 229, C 291, E 13067, N 2721, N 3945 ; IV^e siècle : C 262.

211 C 229, C 262, C 294, E 13071 (?), E 13092, E 20152, N 2721 (?), N 3658.

212 C 112, E 7831, E 13067, E 20091, N 3936, N 3943, N 3945 (?), N 4024.

213 Sur les 60 stèles du corpus, 4 peuvent en outre avoir porté des mentions généalogiques qui sont aujourd'hui en lacune ou illisibles (C 227, E 13096, E 13097, E 20899).

214 C 294, E 7830, E 7831, E 812, E 13069, E 13091, E 13092, E 13095, E 18938, E 19503 bis, E 20092, N 3658, N 3786, N 3943.

215 N 2693, N 3387, N 4024.

dans quelques cas, l'inscription laisse même de la place aux titres du père²¹⁶.

Le grand-père peut lui aussi être mentionné, après le père. Dans les trois inscriptions qui consacrent suffisamment de place pour indiquer une généalogie de deux générations²¹⁷, les titres du grand-père sont précisés (même réduits à un *mi-nn* « idem »²¹⁸, renvoyant aux fonctions de son fils).

La mère est introduite par les tournures *ms(w)~n Y* « mis au monde par »²¹⁹ et, plus rarement, *mw.t=f Y* « sa mère (étant) Y »²²⁰ ajoutées après le nom du père²²¹. Le nom de la mère apparaît presque exclusivement avec celui du père (qui figure le plus souvent seul) ; il n'y a que trois stèles dans notre corpus sur lesquelles il est possible que le nom de la mère soit mentionné sans celui du père. C'est le cas de la stèle N 2722, appartenant à une femme ; son nom est suivi par la formule *ms(w)~n Y*, le titre *nb.t pr* « maîtresse de maison » et un nom difficile à lire mais débutant par le pronom défini féminin *T3-*, ce qui assure qu'il s'agisse bien d'une femme. Les deux autres cas (E 13092 et E 13095, appartenant respectivement à un homme et à une femme) sont beaucoup plus incertains, il s'agit de deux tournures *s' X* mais qui introduisent des noms commençant par *t* ou *t*, possibles contractions de l'article *T3-*. Ce sont des indices bien minces pour indiquer que le parent ainsi introduit est une femme, d'autant plus qu'il peut arriver en Égypte qu'un nom féminin soit porté par un homme.

Les enfants d'une défunte sont nommés dans deux stèles de notre corpus. Sur la stèle E 20091 figurent une mère et sa fille ; toutes deux sont présentes dans la scène d'offrande (la fille se trouvant devant sa mère) et leur généalogie est notée : « *Y₁*, (fille de) *X₁*, sa mère est *Y₂*, (fille de) *X₂* ». Ces deux éléments donnent la préséance à la fille (plus proche de la divinité et mentionnée la première), bien que le manque de

216 C 110, C 112, C 115, C 229, E 608, E 7830, E 13069, E 13091, E 13095, E 18938, E 20042, E 20091, N 3659.

217 E 7830, E 13069, E 18938.

218 Cf. LEAHY Anthony, « A Scribe of Abydos in the Ninth Century B.C. », *GöttMisz* 23, 1977, p. 49-53, p. 49.

219 C 112, C 115, E 9946, E 13067, E 13071, E 19503 bis, E 20152, N 2722, N 3664, N 3787.

220 C 118, E 7830, N 3945.

221 Ces mentions pourraient donc être interprétées comme le nom d'une grand-mère paternelle, mais sa présence ne s'expliquerait pas ; au contraire, il n'y a aucune difficulté à considérer qu'il s'agit de la mère, et que cette indication ne se rapporte pas au nom masculin qui précède immédiatement (celui du père) mais suit le nom du fils dans une séquence d'épithètes.

détails autour du père X_1 (dont l'image et l'ascendance sont absentes, malgré l'énoncé d'un de ses titres) intrigue. La présence conjointe de la fille et de sa mère en image comme dans le texte indiquerait que la stèle est destinée à bénéficier à toutes les deux (peut-être ont-elles été inhumées ensemble ?). Rien ne permet d'expliquer la signification de cette particularité.

Sur la stèle C 229 sont aussi précisés les noms des deux enfants de la défunte (eux aussi représentés, derrière leur mère) sous la forme « Y_1 , fille de X_1 , sa mère est Y_2 , son fils est X_2 , fils de X_3 , sa fille est Y_3 , fille de X_3 . » Dans ce cas, au contraire, la mère est le point de référence et se trouve la plus proche de la divinité. Son mari X_3 , père des deux enfants, n'est mentionné qu'incidemment, à l'occasion de l'énoncé de l'identité de ses enfants, et sans titre précisé. Là aussi, rien ne permet d'établir la raison de cette singularité.

Notons pour finir que s'il existe des stèles masculines et féminines en proportions relativement comparables, à une exception près, aucune stèle ne semble valoir pour les deux membres d'un couple à la fois. La stèle C 114 porte trois formules d'offrande ; deux d'entre elles, inscrites sur le champ de la scène d'offrande et sur le montant droit de la stèle (sens de lecture naturel), bénéficient à un Imenirdis, de toute évidence l'homme représenté dans la scène d'offrande. La formule du montant gauche, en revanche, inscrite de gauche à droite, bénéficie à $\overline{\text{A}} \overline{\text{A}} \overline{\text{T}} \text{Gs-in=s} (?)^{222}$, dont le nom est de lecture incertaine, et que nous n'avons pas trouvé dans les répertoires onomastiques. Il est donc difficile de savoir s'il s'agit d'un homme ou d'une femme. De plus, la mention des parents du défunts ne comprend jamais l'identité de son conjoint, même si plusieurs épouses apparaissent en image sur la stèle de leur mari.

222 Le premier signe, suivi par un s , a probablement la valeur gs et non m . Il est difficile d'en obtenir une traduction satisfaisante : $Gs-in(w)-n=s$ « Le flanc venu pour elle », $Gs(y)-in(w)-n=s$ « le voisin venu pour elle », ... ?

En revanche, si l'on admet une confusion des signes $\overline{\text{A}}$ et $\overline{\text{A}}$ en $\overline{\text{A}}$, il pourrait s'agir du verbe $\overline{\text{A}} \overline{\text{A}} \overline{\text{T}} gs$ « oindre » (*Wb* t. 5, p. 201, n° 12 – p. 202, n° 13) qui pourrait s'interpréter plus facilement en $Gs\sim n=s$ « elle a oint » ou $Gs\sim n(=i)-s(w/.t)$ « Je l'ai oint(/e) ». Nous n'avons pas trouvé de noms comparables dans les répertoires onomastiques.

III. Les stèles de donation

I. Une typologie particulière

Les « stèles de donation » (anglais « *donation stela* » ; allemand « *Schenkungsstele* ») sont des documents de nature économique et juridique, dont le caractère essentiel est de commémorer la donation d'un bien foncier. Elles constituent un corpus défini par Dimitri Meeks dans deux articles²²³.

Dans l'état actuel de la documentation, la première stèle de donation connue²²⁴ date de la Deuxième Période intermédiaire. L'ensemble recensé par Dimitri Meeks représente 152 stèles²²⁵. Si elles restent peu nombreuses au Nouvel Empire, après un hiatus à la XXI^e dynastie, seules les XXII^e et XXIII^e dynasties, contemporaines, et la XXVI^e dynastie atteignent chacune plus d'une quarantaine de stèles. Aucune stèle de donation postérieure n'a été retrouvée, hormis deux stèles romaines, exécutées dans un contexte institutionnel, économique et juridique différent de celui de l'époque pharaonique sur lequel se concentre cette synthèse.

Ces documents sont riches d'informations. À titre particulier, ils portent la trace de toponymes, de noms de personnes et de cultes locaux. Le fait qu'ils comportent des dates en fait de précieux indices chronologiques. Leur datation indique également quelle souveraineté était reconnue par la localité concernée²²⁶. De même, la scène d'offrande figurée dans le cintre fait intervenir le détenteur du pouvoir,

223 MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire », dans LIPÍŃSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. II (*OLA* 6), Louvain, 1979, p. 605-687, (corpus des « stèles de donation proprement dites » p. 661-681) et MEEKS Dimitri, « Une stèle de donation de la Deuxième Période Intermédiaire », *ÉNIM* 2, 2009, p. 129-154, p. 138-141.

224 Stèle du musée de Madrid 1999/99/4 (*ibid.*, p. 129-137), n° 13,56.1 selon la classification de Meeks.

225 En ne considérant que les « stèles de donation proprement dites » (des « stèles de donations douteuses » sont rassemblées dans MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire », dans LIPÍŃSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. II (*OLA* 6), Louvain, 1979, p. 605-687, p. 681-682).

226 Cf. p. ex. à propos de la guerre civile entre Amasis et Apriès : LEAHY Anthony, « The Earliest Dated Monuments of

c'est-à-dire, normalement, le roi, mais aussi le dynaste local aux époques de morcellement politique. Ces données propres à chaque stèle en font des outils précieux, mais leur caractère particulier empêche toutefois de les traiter dans cette synthèse. Les stèles de donations permettent également de manière plus générale d'aborder le contexte économique de l'Égypte, particulièrement au cours de la première moitié du I^{er} millénaire, où se concentre le plus grand nombre de stèles. Puisqu'elles commémorent un transfert de bien foncier, le plus souvent de terres agricoles, elles renseignent aussi, de manière très succincte toutefois, sur l'arrière-plan institutionnel de l'exploitation des terres, ainsi que sur leur statut juridique.

L'étude de cet ensemble se heurte néanmoins à de nombreux écueils. Tout d'abord, les aléas de la conservation ne laissent à la recherche qu'un ensemble lacunaire dont la représentativité est difficile à juger. Les stèles de donation pouvaient vraisemblablement servir à borner les parcelles dont elles commémorent la donation, afin d'en maintenir la délimitation malgré la crue. Elles ont donc été exposées à des conditions difficiles²²⁷ qui en ont souvent altéré la surface, et par conséquent l'inscription ou les représentations. Aucune stèle n'a été trouvée en contexte archéologique (68 stèles, soit 44,74 % de l'ensemble, n'ont pas de provenance déterminée). Il est également délicat d'étudier leur inscription du fait de sa nature particulière. En effet, leur texte est relativement elliptique et le droit égyptien ne connaît pas de terminologie strictement définie.²²⁸ L'emploi de certaines tournures relativement spécifiques pour introduire les différents intervenants de l'opération foncière est un obstacle pour la compréhension de leurs inscriptions, dont le faible nombre offre par ailleurs peu de parallèles ou d'occurrences (un récapitulatif donné en annexe^{*} reprend les différentes traductions proposées). Le caractère marginal des textes juridiques ou économiques dans les éditions de textes anciens contribue à la méconnaissance de ces documents. Les textes qui sont pour nous les seuls moyens d'accéder à la réalité juridique de l'Égypte ancienne ont été peu exploités par rapport aux textes religieux, et les termes qu'ils contiennent sont susceptibles d'avoir changé de sens au cours du temps. Une dernière difficulté intervient lorsque l'on cherche à replacer ces stèles dans un cadre juridique : le droit tel que les chercheurs l'appréhendent est essentiellement structuré par des notions

Amasis and the End of the Reign of Apries », *JEA* 74, 1988, p. 183-199.

227 MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. II (*OLA* 6), Louvain, 1979, p. 605-687, p. 608-610.

228 THÉODORIDÈS Aristide, « Les textes juridiques » dans *Textes et langages de l'Égypte pharaonique. Cent-cinquante années de recherches. 1822-1972. Hommages à Jean-François Champollion (BibÉtud 64)*, t. 3, 1972, p. 21-32, p. 26-27.

* Cf. *Annexes. II. Données chiffrées, cartes & indices*, p. 10-12.

issues du droit latin, tandis que les catégories mentales des Égyptiens étaient nécessairement bien différentes. Nous n'avons en définitive qu'un accès très biaisé à la situation juridique de l'Égypte pharaonique.

Malgré ces difficultés, cette synthèse tentera d'aborder les stèles de donation afin de replacer les stèles du Louvre dans un ensemble plus vaste et d'étudier ce qu'elles peuvent apporter à notre connaissance de leur contexte d'exécution, et notamment leur arrière-plan économique, institutionnel et juridique.

A. Définition

Les stèles de donations commémorent des transferts de biens fonciers. Elles se caractérisent par une structure commune : le cintre de la stèle représente une scène d'offrande et le texte décrit les paramètres de l'opération. Dimitri Meeks en a établi le corpus en 1979²²⁹, et l'a actualisé en 2009²³⁰, en élaborant un système de numérotation basé sur la datation de la stèle (numéro de la dynastie ; numéro du règne ; numéro de l'année – « o » indiquant que l'information n'est pas précisée ou déterminable et « oo » qu'elle est en lacune)²³¹. Ce système de numérotation présente l'avantage de pouvoir accueillir de nouveaux éléments au fil des découvertes.

Cette définition permet d'isoler les stèles de donations de nombreux autres documents de nature différente, notamment les stèles de fondation (la « stèle de l'apanage » par exemple) qui n'ont pas la même fonction²³². La plupart des stèles officielles servent en effet à rendre un texte public et ont une valeur symbolique ou idéologique très forte. Les stèles de fondation commémorent la transmission des instruments liturgiques, des statues, du personnel et des terres d'un temple lors de sa fondation²³³. Au

229 MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. II (OLA 6), Louvain, 1979, p. 605-687, p. 661-681.

230 MEEKS Dimitri, « Une stèle de donation de la Deuxième Période Intermédiaire », *ÉNIM* 2, 2009, p. 129-154, p. 138-141.

231 MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. II (OLA 6), Louvain, 1979, p. 605-687, p. 659-661.

232 MENU Bernadette, « Fondations et concessions royales de terres en Égypte ancienne », *DHA* 21-1, 1995, p. 11-55, p. 34.

233 Cf. p. ex. MEEKS Dimitri, « Une stèle de donation de la Deuxième Période Intermédiaire », *ÉNIM* 2, 2009, p. 129-154, *passim*.

contraire, le texte et les représentations des stèles de donation concernent simplement une opération foncière qui peut parfois être considérée comme banale (d'après la modestie de surface de certaines parcelles) et semblent donc ne pas être susceptibles de manipulation idéologique. Si les stèles de fondation portent des informations similaires relatives aux terres accordées au nouveau sanctuaire, leur statut est différent de celui des stèles de donations : l'opération qui y est décrite dépasse la dimension d'une simple donation foncière puisqu'il s'agit alors de doter une fondation de tous ses moyens de subsistances futurs.²³⁴ Il faut également les distinguer des contrats sur stèles, ou des stèles mentionnant des donations qui n'incluent pas de terre²³⁵. Dimitri Meeks semble avoir considéré comme critère principal le fait de commémorer une opération foncière, ce qui explique que son corpus comporte une stèle rupestre²³⁶ et le relief d'une paroi de temple²³⁷ ; ce choix nous semble le plus pertinent, car l'essentiel de ces documents réside moins dans leurs propriétés matérielles que dans le contenu de leur inscription et de la scène d'offrande qui l'accompagne. Notre propre propos étant conditionné par des critères formels, nous conserverons toutefois ce cadre d'analyse, puisque les stèles ainsi classées par Dimitri Meeks sont en quantité infime (seule la stèle rupestre correspond d'ailleurs à notre cadre chronologique).

Dans un premier temps, à l'exception du recueil d'inscriptions juridiques de Révillout²³⁸, les stèles de donation n'ont pas été considérées comme un ensemble exploitable, mais étaient convoquées de manière ponctuelle pour appuyer un raisonnement historique, ou étaient publiées de manière individuelle. Dimitri Meeks est le premier, en 1979, à avoir considéré ces documents comme un ensemble dont l'exploitation pouvait être envisagée de manière globale dans son article « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire »²³⁹. À sa suite, plusieurs chercheurs se sont intéressés au mécanisme de la donation en prenant en compte l'ensemble du corpus²⁴⁰. Une autre approche des stèles de donation fut inaugurée par Bernadette

234 MEEKS Dimitri, *op. cit.*, p. 222.

235 Cf. JANSSEN Jacob Jan, « An Unusual Donation Stela », *JEA* 49, 1963, p. 64-70 (malgré le titre).

236 La stèle rupestre de la tombe de Penné à Aniba (Nubie), n° 20.5.0 (MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (*OLA* 6), Louvain, 1979, p. 605-687, p. 675).

237 Relief du temple de Philae datant du règne de Marc Aurèle, n° 33.14.00 (MEEKS Dimitri, *op. cit.*, p. 681).

238 RÉVILLOUT Eugène, *Mélanges sur la métrologie, l'économie politique et l'histoire de l'ancienne Égypte*, Paris, 1895.

239 MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire avant J.-C. », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (*OLA* 6), 1979, p. 605-687.

240 Notamment LEAHY Anthony, « Sait Lamp Donations », *GöttMisz* 49, 1981, p. 37-46 ; DE MEULENAERE Herman,

Menu à partir des années 80 dans le cadre de ses recherches sur le droit égyptien²⁴¹. Elle s'est attachée à la dimension juridique des stèles de donation et semble être la seule à en avoir étudié cet aspect.

B. Répartition chronologique et géographique

La première stèle de donation connue aujourd'hui²⁴² date de la Deuxième Période intermédiaire et commémore une donation de terres à un haut dignitaire. Néanmoins, l'ensemble des stèles du Nouvel Empire est relativement restreint puisqu'il n'est composé que de vingt-trois stèles : il représente donc moins d'un sixième de l'ensemble du corpus. De la XVIII^e à la XX^e dynastie, ces donations se concentrent autour de Thèbes, Memphis, Pi-Ramsès et surtout en Nubie. Elles sont accordées à des dieux (Montou de Médamoud²⁴³ ou Amon-Rê²⁴⁴ par exemple) mais aussi à des fonctionnaires²⁴⁵ et à des statues royales (notamment en Nubie)²⁴⁶.

La quantité et la distribution géographique des stèles de donation des dynasties suivantes sont différentes. En effet, le nombre de stèles conservées est bien plus important (après une lacune pour la XXI^e dynastie, cinquante-quatre pour la XXII^e et la XXIII^e dynastie et autant à l'époque saïte), et surtout elles se concentrent presque exclusivement dans le Delta. Les donations s'adressent désormais, dans une écrasante majorité, à des dieux (c'est-à-dire, de manière plus ou moins explicite, à leur temple). Dimitri Meeks a mis

« Bronzes égyptiens de donation », *BMR AH* 61, 1990, p. 63-81 ; *idem*, « Quelques remarques sur des stèles de donation saïtes », *RdÉ* 44, 1993, p. 11-18.

241 P. ex. MENU Bernadette, « Fondations et concessions royales de terres en Égypte ancienne », *DHA* 21-1, 1995, p. 11-55 ; *idem*, « À propos des stèles de donation », *RdÉ* 46, 1995, p. 213-214 ; *idem*, « Le régime juridique des terres en Égypte pharaonique », dans *Recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Égypte*, Le Caire, 1998, p. 1-42.

242 N° 13.56.1 (musée de Madrid 1999/99/4) : MEEKS Dimitri, « Une stèle de donation de la Deuxième Période Intermédiaire », *ÉNIM* 2, 2009, p. 129-154 ; p. 129-137.

243 N°s 17.2.00 et 18.8.5.

244 N°s 18.3.ob et 19.1.1a.

245 N°s 13.56.1 (trésorier royal), 18.1.00 (artisan), 18.3.0a (militaire), 18.12.01 (prêtre), 18.13.3 (militaire), 19.3.00 (non précisé), 20.2.0 (militaire).

246 N°s 18.8.ob, 19.3.63 (Nubie), 20.2.00, 20.2.2, 20.2.25, 20.5.0 (Nubie).

en évidence que ces stèles se concentraient autour des grandes métropoles²⁴⁷ : Bubastis, Saïs, Imaou et dans une moindre mesure Bouto, Mendès, Pharbaitos, Bousiris et Héliopolis (Tanis n'ayant livré de manière assurée qu'une stèle²⁴⁸ – aucune stèle n'est attribuée à la XXI^e dynastie, tanite). Ces attributions reposent surtout sur la mention des divinités bénéficiaires, dont la ville associée au culte est interprétée à défaut comme la provenance la plus plausible.

Il n'y a plus de « véritable » stèle de donation après l'invasion perse.²⁴⁹ En effet, si l'on a découvert des stèles postérieures dont le cintre porte une scène d'offrande, elles ne commémorent plus de donation mais portent simplement des formules d'offrande²⁵⁰. De même, bien que d'importantes donations de terres soient connues (par exemple celles de Nectanébo II à Edfou)²⁵¹, il ne semble pas, dans l'état actuel de la documentation, qu'elles aient été accompagnées de stèle de donation.

À l'époque ptolémaïque, de telles stèles ont toutefois été rédigées en grec²⁵². Dimitri Meeks relève aussi deux donations d'époque romaine²⁵³, mais leur éloignement dans le temps et leur rareté empêchent de les considérer comme une véritable poursuite de l'« habitude juridique »²⁵⁴ qui consiste à commémorer une donation par l'érection d'une stèle qui en résume certains paramètres ; elles correspondent à une réalité institutionnelle et économique différente des stèles pharaoniques sur lesquelles se concentrera cette synthèse.

247 MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (OLA 6), Louvain, 1979, p. 605-687, p. 615, fig. 1.

248 MEEKS Dimitri, *op. cit.*, p. 617, n. 39 : n° 22.10.00b ; peut-être aussi les n° 26.0.0c et 26.2.00. Même en tenant compte des ravages des chauffourniers, cette absence est curieuse par rapport aux autres métropoles du Delta.

249 MEEKS Dimitri, *op. cit.*, p. 653-656.

250 Dimitri Meeks les a rassemblées en tant que « stèles post-saïtes » (*ibid.*, p. 683-685).

251 MEEKS Dimitri, *Le grand texte des donations au temple d'Edfou* (BdÉ 59), 1972, p. 62 et 76.

252 MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (OLA 6), Louvain, 1979, p. 605-687, p. 656, n. 240 (renvoie à L. ROBERT, *BCH* 57, 1963, p. 502-503).

253 *Ibid.*, p. 656 et 680-681.

254 Cette expression est employée dans *ibid.*, p. 613, pour distinguer les stèles de Haute-Égypte de celles du Delta, qui divergent par leur vocabulaire et, vraisemblablement, leur statut.

C. Fonctions

Les stèles de donation ont pour fonction de commémorer une donation foncière et d'assurer sa perpétuation. Ainsi, elles en conservent les principales informations (date, identification de la terre, bénéficiaire, détail des droits qui y sont associés). Ces stèles comportent souvent un espace vierge à leur base, relativement important par rapport à d'autres stèles. On a interprété cela comme un indice que les stèles pouvaient être utilisées pour borner les parcelles qu'elles concernaient, fichées en terre²⁵⁵. Elles auraient ainsi permis de maintenir les limites entre les différents champs malgré la crue, comme les simples bornes qui sont parfois représentées dans les scènes agricoles. Dimitri Meeks a écrit qu'un champ était sans doute délimité par une stèle à chaque angle²⁵⁶ ; cependant, si plusieurs stèles se rapportent parfois au même terrain²⁵⁷, il semble vraisemblable, pour des raisons de coût, que cet usage n'ait pas été systématique et que les stèles de donation aient pu être associées à de simples bornes anépigraphes. Il n'est pas possible de savoir si toutes les stèles de donation ont ainsi été dressées dans les champs : aucune n'a été trouvée en contexte archéologique, et il est possible que certaines aient simplement été exposées dans les temples.²⁵⁸ En outre, George Henry Fischer a émis des doutes face à l'usage de « stèles-bornes »²⁵⁹ : si ces stèles, de petite taille, étaient fichées en terre, elles risqueraient d'être culbutées, et seraient difficilement lisibles (et par qui ? certaines sont inscrites en hiératique²⁶⁰, mais d'autres le sont en hiéroglyphes très soignés²⁶¹, que ne maîtrisaient sans doute pas les scribes subalternes du fisc).

Outre ces fonctions pratiques de memento juridique et de borne, les stèles de donations offraient à la parcelle dont elle mentionnaient la cession une certaine protection. Leur inscription comprenait en effet, à la fin du texte, une formule d'imprécation²⁶² à l'encontre de quiconque déplacerait la stèle ou porterait

255 *Ibid.*, p. 609.

256 *Ibid.*, p. 609.

257 N^{os} 19.3.0a & 19.3.0b, 22.7.00a & 22.7.00b, 23.IX.10a & 23.IX.10b, 26.2.1a & 26.2.1b

258 *Ibid.*, p. 609, n. 12 ; LEAHY Anthony, « Sait Lamp Donations », *GöttMisz* 49, 1981, p. 37-46.

259 FISCHER George Henry, « Deux stèles villageoises du Moyen Empire », *ChronÉg* 55 (109-110), 1980, p. 13-16 (p. 14-15).

Les arguments ne portent pas spécifiquement sur les stèles de donation mais restent valables.

260 P. ex. E 20905 (= Meeks 22.8.18)

261 P. ex. C 298 (= Meeks 26.5.1d)

262 Pour certaines tournures, cf. MORSCHAUSER Scott, *Threat Formulae in Ancient Egypt: a Study of the History, Structure and*

atteinte aux droits dont elle était la garantie. Ces formules assez stéréotypées assuraient la réussite à qui protégerait la parcelle et vouaient un éventuel agresseur aux pires supplices, faisant intervenir les flammes, les démons de Sekhmet, ... Dans certains cas, cette formule a été conservée tandis que le texte de la donation avait été effacé : pour Dimitri Meeks, la formule finale aurait été préservée par crainte de tomber sur le coup de la malédiction et « sans doute parce que de tels martelages tenaient à respecter la formule de perpétuité »²⁶³ (ceux qui avait pris possession de la parcelle, pour une raison ou pour une autre, mais en dépit de ce que proclamait la stèle, voulaient donc conserver sa protection...).

D. Représentativité du corpus

Avant de considérer les stèles du Louvre au sein d'une typologie plus vaste, il est nécessaire de s'interroger sur les limites de ces documents, et d'abord de leur représentativité. Les opérations que documentent les stèles de donation semblent parfois relativement banales compte tenu de la taille réduite de certaines parcelles offertes (seulement 2 aroures²⁶⁴ pour les stèles n^{os} 26.1.22 et 26.4.8)²⁶⁵, ce qui laisse à penser que ce type de document devait être très fréquent ; cela signifierait qu'une part immense de la documentation a disparu.

En revanche, s'il s'agissait de documents exceptionnels, il faudrait s'interroger sur leur spécificité, qui n'est pas justifiée explicitement et n'a pas été relevée par les chercheurs qui se sont penchés sur cette question.

Une analyse de l'évolution de la superficie moyenne des parcelles aurait ainsi peu de sens, à cause de l'état trop lacunaire du corpus (sur le nombre de stèles qui nous sont parvenues, qui représente déjà sans doute une fraction désolante de l'ensemble, c'est sur moins de la moitié que la superficie des terres peut être

Use of Threats and Curses in Ancient Egypt, [s.l.] 1991 et LEAHY Anthony, « Smn and dj mn », *GöttMisz* 48, 1981, p. 35-39.

263 MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (OLA 6), Louvain, 1979, p. 605-687, p. 625-626.

264 Soit environ 5000 m² (l'équivalent de deux carrés de cent coudées) ; cf. *infra*, p. 107.

265 N^o 26.1.22 : *ibid.*, p. 675 ; n^o 26.4.8 : MEEKS Dimitri, « Une stèle de donation de la Deuxième Période Intermédiaire », *ÉNIM* 2, 2009, p. 129-154, p. 140.

lue).

E. Méconnaissance du contexte d'exécution

Il est également nécessaire de préciser le flou qui entoure la production de ces documents. De telles considérations valent pour la plupart des témoignages de l'Antiquité qui parviennent jusqu'à nous. Si les *ostraca* documentent parfois des contrats de commande, si certains papyrus juridiques nous donnent accès à des contrats et à des procès-verbaux de jugement, nous n'avons pas de témoignage des échanges qui conduisent à la réalisation d'une stèle de donation (autorités en présence, choix du texte et des images).

C'est pourtant ce contexte qui permettrait d'en apprécier la valeur documentaire. Selon Anthony Leahy²⁶⁶, le choix des informations portées par une stèle a vraisemblablement été effectué par son commanditaire. Il serait donc possible de déduire qui a commandé la stèle à partir de ses omissions. Les stèles mentionnent très rarement le donateur, mais plus fréquemment le nouveau propriétaire de la terre. Ce choix est bien sûr pratique : dans le cadre d'un document juridique affiché aux limites mêmes de l'exploitation et servant à en garantir les droits à son propriétaire, il est plus utile de noter le nom du propriétaire actuel que du donateur. Pour Anthony Leahy, cela indiquerait que le temple donataire²⁶⁷ est à l'origine de l'exécution de la stèle. De fait, si la mention du responsable de la gestion de la terre a un rôle pratique, les cultivateurs auxquels en est confiée l'exploitation, et qui ne dépendent pas directement du temple, ne sont jamais mentionnés (contrairement à l'employé du temple, parfois éminent, qui en reçoit la responsabilité et la gestion). Anthony Leahy reconnaît toutefois que si le texte de certaines stèles semblerait plutôt avoir été composé en tenant compte des intérêts du nouveau propriétaire, d'autres ne semblent pas privilégier le donateur ni le bénéficiaire.²⁶⁸

²⁶⁶ LEAHY Anthony, « Sait Lamp Donations », *GöttMisz* 49, 1981, p. 37-46, p. 41.

²⁶⁷ C'est-à-dire recevant le don.

²⁶⁸ *Ibid.*, p. 41.

2. Les stèles du Louvre

A. Traductions commentées

a) C 261 (22.2.0)



⁽¹⁾ *ny-sw.t bity, nb t3.wy Shm-hpr-R', stp(w)-n(y)-R', s' R', nb h3w.wt Wsirkn mry
Imn, d(=w) 'nh mi R' d.t, mry (Hw.t-Hr) ;*

⁽²⁾ *iw=f (hr)²⁶⁹ hnq{.t} 3h.wt n hr(y) hs(y.w) n(y) Hw.t-Hr (...?) P3y-irw-⁽³⁾Nbw.t, s'
hr(y) hs(y.w) Hw.t-Hr (jwn-nhw ?) r-db; ⁽⁴⁾ s' -n(y)-sw.t R'-ms sw (3)s.t-(m)-3h-bit
m-drt P3y-irw-Nbw.t hr rs s(.t).*

« ⁽¹⁾ Le roi de Haute et Basse-Égypte Sékhemkhéperrê, élu de Rê, le fils de Rê, maître des apparitions Osorkon aimé d'Amon, doué de vie comme Rê à jamais, aimé (d'Hathor)²⁷⁰ ;

269 L'omission de la préposition de la construction verbale est fréquente en néo-égyptien (NEVEU François, *La langue des Ramsès. Grammaire du néo-égyptien*, 2^e éd., Paris, 1998, p. 202, § 38.1) ; dans cette situation, puisque nous nous trouvons hors de tout contexte narratif, l'interprétation la plus plausible est une tournure séquentielle : une narration objective, sans valeur temporelle, située dans la prolongation du groupe circonstanciel qui la précède (en l'occurrence, la titulature royale). La valeur aspectuelle diverge d'une lecture qui suivrait la grammaire moyenne-égyptienne (tournure progressive : « il offre »).

270 L'image de la déesse présente dans le cintre complète l'épithète (cf. C 114, où la formule d'offrande *d ny-sw.t htp* surmonte l'image du dieu sans que son nom ne soit précisé).

(²) Il a offert des champs au supérieur des chanteurs d'Hathor (... ?) Payirou-
 (³)nebout, fils du supérieur des chanteurs d'Hathor [épithète quelconque] à la place
 du fils (⁴) royal de Ramsès Asetemakhbit, par la main de²⁷¹ Payirounebout à sa
 surveillance. »

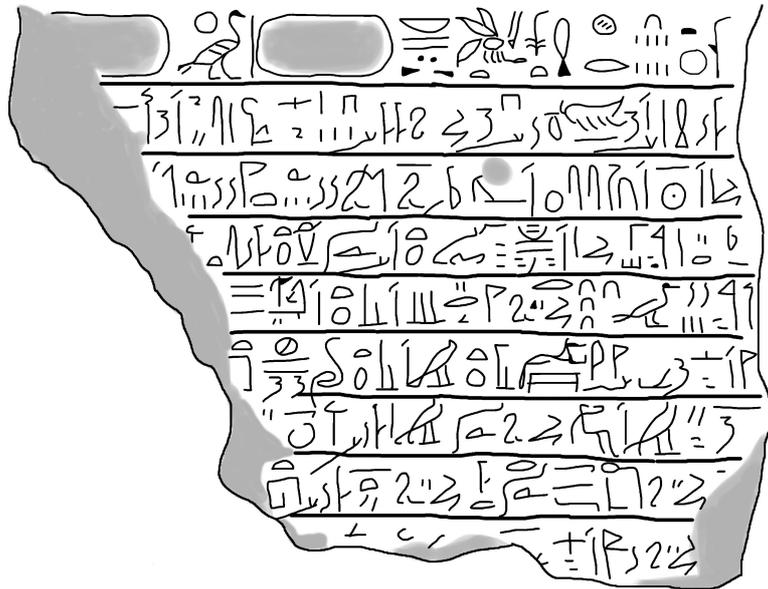
L'opération fait intervenir (directement ou symboliquement) trois personnes :

- le roi, qui apparaît à l'origine de la donation ;
- un membre du clergé d'Hathor qui reçoit les terres (au nom de son temple) et se voit attribuer a responsabilité de sa gestion (il apparaît d'ailleurs dans le cintre, au pied du roi, ce qui est relativement original) ;
- un « fils royal de Ramsès » qui intervient indirectement, puisque l'un des précédents protagonistes a agi à sa place (*r-dbi*)²⁷². Deux interprétations sont possibles : soit le roi effectue la donation à la place de ce haut personnage, soit la gestion de la parcelle est confiée au temple plutôt qu'à lui (il s'agirait de l'ancien propriétaire).

271 Cette tournure introduit le gérant de la donation : MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire avant J.-C. », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (OLA 6), 1979, p. 605-687, p. 633, n. 107 (JE 45327 – n° 22.5.16) ; MENU Bernadette, « Fondations et concessions royales de terres en Égypte ancienne », *DHA* 21-1, 1995, p. 11-55, p. 40-41 et 54. Cette préposition peut aussi introduire un intermédiaire de la donation (cf. MEEKS Dimitri, *loc. cit.*).

272 Conjonction formée sur le verbe *dbi* (*Wb* t. 5, p. 555, n° 5 – p. 558, n° 15) qui peut signifier « remplacer », mais aussi « payer en retour » ou « récompenser ».

b) E 20905 (22.8.18)²⁷³



⁽¹⁾ *Rnp.t-sp i8 hr hm (ny) (ny)-sw.t bit(y) nb t.wy [Wsr-m3'.t- R' stp(w) n(y) R'] s3 R' [Ššnq];*

⁽²⁾ *iw hm=f m hnw=f m p3(y)=f pr 3 šps; m hm[k n ny-sw.t]⁽³⁾ s3 n(y) R'-ms-sw h3ty n3 wr.w (dr.w?) [...]⁽⁴⁾ Tkl(t...?), s3 nb t.wy; mw.t=f, Dd-B3st.t-iw=s.t-[nx ...]⁽⁵⁾*

⁽³⁾ *h.(t) s.(t.t) 40 r p3 htp-ntr Wsir 'ndty [... ...]⁽⁶⁾ ntr 3, m-dt²⁷⁴ it ntr hry-sšt3 Wsir*

273 La majeure partie de cette stèle est inscrite en hiératique, ce qui ajoute un degré d'interprétation supplémentaire dans sa lecture ; nous avons donc joint à la transcription de l'inscription un relevé exécuté d'après photographie.

274 Ce groupe peut aussi être lu *m-*, autre préposition que l'on trouve dans ces formules, mais dont le sens reste incertain (DE

*Hr-(s3)-is.t (hnnm.t ?) [... ...]⁽⁷⁾ nm Hr-(p3)-Hrd s3 Dd-Hr-îw=f- nb [... ...⁽⁸⁾ ...] p3
w b r dd :
« ir p3 nty îw=f th [... ...⁽⁹⁾ ...] p3{w} ntr ? n [...] »*

⁽¹⁾ L'an XVIII sous la majesté du roi de Haute et Basse-Égypte, le maître des Deux-Terres [Ousermaâtrê, élu de Rê], le fils de Rê [Chéchonq] ;

⁽²⁾ Sa Majesté était dans sa Résidence, dans son palais auguste, offr[ant au²⁷⁵] ⁽³⁾ fils [royal] de Ramsès, qui est à la tête des grands et des (...?) [... ⁽⁴⁾ ...] Takeloth, fils du maître des Deux-Terres ; sa mère est Djedbastetiouset[ânk] ; [...] ⁽⁵⁾ 40 aroures de champs pour l'offrande d'Osiris du nome de Busiris, [... ...] le grand dieu, à la charge²⁷⁶ du divin père et supérieur des secrets d'Osiris Horsaaset (... ?) [... ...] (... ?) Horpakhered, fils²⁷⁷ de Djedhorioufânk [... ...] le *ouâb* dira :

« Quant à celui qui transgressera [... ...] le grand dieu [... ...] »

L'opération fait cette fois-ci intervenir quatre parties :

– le roi, représenté sur le cintre réalisant l'offrande d'un champ à la triade osirienne ;

– le prince Takeloth, fils de Chéchonq III et « fils royal de Ramsès » ; à cause des lacunes, son

intervention dans le texte n'est pas claire ; il pourrait être à l'origine de la donation, à moins que celle-ci ait été effectuée par le roi à sa place (ce qui nous rapprocherait de la situation de la stèle précédente, qui peut

MEULENAERE Hermann, « Quelques remarques sur des stèles de donation saïtes », *RdÉ* 44, 1993, p. 11-18, p. 17-18).

275 Dans leurs éditions respectives (*cf.* la fiche individuelle en annexe), Wilhelm Spiegelberg a proposé *hn[']* « avec » (cette hypothèse est invalidée par la présence de *m* immédiatement avant ; il n'existe à notre connaissance pas de préposition composée *m-hn*) ; Karl Janseln-Winkeln a quant à lui laissé en hachures. Alexandre Moret avait auparavant choisi *hn[k]* « offrir ». Il ne peut toutefois s'agir de la formule de donation, à cause du *m* qui précède. En outre, la suite du texte développe les titres d'un fils royal de Ramsès. Il est donc probable que ce *hn[?]* poursuive l'énoncé circonstanciel, *m hn[k]* se trouvant sur le même plan que *m hnw=f* et il est tentant de relier cet infinitif au personnage cité immédiatement après par un régime indirect. Il est cependant possible que *mhnk* (*Wb* t. 2, p. 129, n^{os} 7-8 « familier » ou « donateur ») soit un titre de Takeloth (mais cette hypothèse introduirait une rupture avec la séquence qui précède et n'apporte pas d'explication à l'énoncé de la titulature de Takeloth après la première phrase).

276 MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire avant J.-C. », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (*OLA* 6), 1979, p. 605-687, p. 644.

277 Proposé par SPIEGELBERG Wilhelm, « Eine Schenkungsurkunde aus der Zeit Scheschonks II », *RecTrav* 35, 1913, p. 41-43, p. 42, n. 7.

être interprétée comme une terre affectée à un temple par le roi à la place d'un autre « fils royal de Ramsès ») ;

- Horsaaset, membre du personnel du temple d'Osiris, qui reçoit la gestion de la terre
- un certain Horpakhéred dont le rôle reste obscur à cause des lacunes du texte ; peut-être travaillait-il aussi pour le temple d'Osiris et doit-il prendre part à la gestion de la parcelle ;

c) E 10571 (25.4.2)



⁽¹⁾ *Rnp.t-sp 2 hr hm (ny)-sw.t bity, nb t3.wy, Nfr-k3-R', s3 R' Š3-b3-k3* ⁽²⁾ *nh(w) d.t* ;
hmk 3h.t st3.t 5 s3h(w) dmi T3-3.t ⁽³⁾ *(ny)-sw.t bity p3 (... ?)* ²⁷⁸ *Hr-mrty*
iw ²⁷⁹ *w b=f (smnty ?)* ²⁸⁰ *, hr(y) sdm(w.w ?) [...]* ⁽⁴⁾ *wr 3 h3t(y), hm ntr Hr-mrty P3-*
tnf(y) ²⁸¹ *ir(w)~n sš [...]* ;
⁽⁵⁾ *iw thw p3 hmk n(y) Hr-mrty ntr 3 [...]* ⁽⁶⁾ *b3 n=f s3, p3 dmi(w) d(w.t m) t3 (... ?) Hr-*
mrty ntr 3

L'an II sous la majesté du roi de Haute et Basse Égypte Néferkarê, le fils de Rê Chabaka, ⁽²⁾ vivant à jamais ;

Donation de 5 aroures de champs du voisinage du village de La Grande (appartenant au ?) ⁽³⁾ roi de Haute et Basse-Égypte (pour ?) le (domaine de ?)

278  pour *pr* « domaine » ?
 279 Ou *wd* ?
 280 *Wb* t. 4, p. 135, n° 18.
 281 *PN* t. 1, p. 121, n° 14.

Horus des Deux Yeux ;

Son *ouâb*, supérieur (des juges?) [...] ⁽⁴⁾ le grand chef, commandant²⁸² et prêtre de

Horus des Deux Yeux Patjénéfy, engendré par le scribe [...];

⁽⁵⁾ Celui qui empiète sur la donation de Horus des Deux-Yeux le grand dieu [...] ⁽⁶⁾

le fils lui sera détruit, celui qui porte atteinte à (ce qui est placé en tant que bien ?)

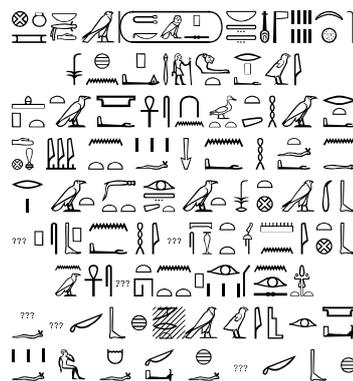
de Horus des Deux-Yeux le grand dieu.

Les détails du texte sont fort incertains ; l'inscription est d'une part difficile à lire à partir d'une photographie, et il nous manque les principales articulations du texte (qu'elles soient en lacune ou que nous ne les ayons pas reconnues). Il est toutefois possible de rétablir la situation, qui fait intervenir deux personnes :

– le roi est à l'origine de la donation dans le cintre ; il s'agit de la position « idéologique », mais qui semble adaptée à la situation si la mention du « roi de Haute et Basse-Égypte » (l. 3) après celle de la parcelle exprime bien un lien de possession.

– la parcelle est confiée à un membre éminent du clergé d'Horus des Deux-Yeux ; cette situation correspond à celles que nous avons déjà rencontrées, bien que son intervention soudaine dans le texte sans tournure introductive soit déroutante.

d) C 297 (26.I.18)



⁽¹⁾ *Rnp.t 8 ntr nfr nb t.wy Ps:mꜥk, mr(y) Hr, nb Šdnw ;*

282 CHEVEREAU Pierre-Marie, *Prosopographie des cadres militaires égyptiens de la Basse Époque*, Paris, 1985, p. 65, doc. 76.

(²) *iw (i)r(y)-p(.t) h3t(y)-; wr 3, (h3.t m ?) P3-di-Hnsw (³) (hr) rd.t 3h.t st.t io n s'nh 3.t-htp*
 (⁴) *(... ?) hn sn=f nt(y).t (m ?) sh.t dmi (⁵) Bti-Hr;*
rs(y), (t3-ir-t3 ?);
mht.t, t3 r-⁽⁶⁾b.t;
imnt.t, hry hsy 3k hn P(3)-Bs p(3) hnw;
 (⁷) *3bt.t n(3) (rsy.w ?);*
P(3) nty th (...?) s'nh n(3) (⁸) 3(w) Wsir, iw Hr mxy (hb ...?) n=f (⁹) hb (...?) hm.t=f
hrd.w=f.

(¹) L'an VIII du dieu parfait et maître des Deux-Terres Psammétique, aimé d'Horus des Deux-Yeux, maître de Chednou ;

(²) Le noble gouverneur, grand chef, (à la tête des Ma ?), Padikhonsou (³) donne un champ de 10 aroures pour (le sculpteur de porte Hotep ?) (⁴) (... ?) avec son frère, qui est dans la campagne de la ville (⁵) Bétihor :

le sud est (Taïrta ?) ;

le nord est le campe-⁽⁶⁾ment²⁸³ ;

l'ouest est (le champ du) supérieur des chanteurs Aâk avec Pabes le marin²⁸⁴ ;

(⁷) l'est est (les guetteurs ?) ;

Celui qui empiète sur (le sculpteur des portes d'Osiris ?), Horus des Deux-Yeux lui (...) (⁹)

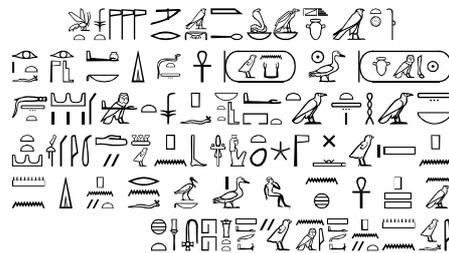
(...?) sa femme et ses enfants.

Dans ce cas, la donation émane d'un haut dignitaire qui confie une parcelle à une personne dont nous n'avons pas pu lire le titre et à son frère, tous deux étant probablement liés au temple d'Horus des Deux-Yeux. L'inscription se conclue sur une formule d'imprécation à l'encontre de quiconque menaceraient les dispositions établie par la stèle. Ces menaces, probablement violentes et imagées, s'étendent à la fois au contrevenant et à sa famille.

283 MEEKS Dimitri, *Année lexicographique. Égypte ancienne*, t. 1 (1977), Paris, 1998, p. 214 (n° 77.2357).

284 Pour la traduction de la situation de la parcelle, nous avons suivi Yoyotte et Ritner sans qui nous aurions été bien en peine de proposer un sens au texte.

e) E 22036 (26.2.1a)



⁽¹⁾ *Rnp.t* [...] *Hr Sîb-ib, nb.ty Mî-hrw, Hr nbw Mry-ntr.w, (ny)-sw.t bit(y)*

⁽²⁾ *Wp̄m-ib-R' sî R' N(y)-kî.w n̄h̄w d.t ;*

d h̄nk (n) Wsîr îr.t=f⁽³⁾ tî nb îh̄.t tî .t (nb s.t?) :

pf̄rsy=f, m̄(m.t)²⁸⁵ ;

m̄h̄t(y)⁽⁴⁾ pn, š.w dwî.t-ntr ;

îb(ty) pn, šdy Ty ;

îm⁽⁵⁾nty pn, š n̄h̄(-pî-)brd sî bîk-rn=f ;

p⁽³⁾nty d mn ø⁽⁶⁾ îw=f(r) mn ; p⁽³⁾nty š' n⁽³⁾ îm(y).w, îw=f(r) šî Bîst.t h̄h Šp̄m.t

⁽¹⁾ L'an [...] l'Horus Siaïb, celui des Deux Maîtresses Maâkhérou, l'Horus d'or Mérynetjérou, le roi de Haute et Basse Égypte ⁽²⁾ Ouhémibré, le fils de Rê Néchao vivant à jamais ;

Donner une offrande (à) Osiris (dont l'œil ⁽³⁾ est contre tout pays ?)²⁸⁶ d'un champ de la maison (...?) :

sa (limite) méridionale, c'est le borbier ;

cette (limite) septentrionale, ⁽⁴⁾ (ce sont) les jardins de la divine adoratrice ;

cette (limite) orientale, (c'est) le creux de Ty ;

285 *m̄m.t* : « catégorie de sol boueux » (MEEKS Dimitri, *Année lexicographique. Égypte ancienne*, t. I, Paris, 1998, p. 63, n° 77.0643), d'où notre proposition « borbier ». À rapprocher de *m̄.t* (*Wb* t. I, p. 185, n° 17) « boue » ; le signe du bâton de jet peut s'expliquer par confusion graphique avec *m̄?t* « bâton de jet » (*Wb* t. I, p. 186, n° 2).

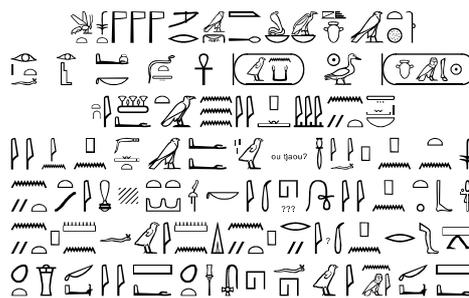
286 VANDIER Jacques, « Nouvelles acquisitions », *Revue du Louvre*, 1971 (fasc. 2), p. 95-104, p. 98.

cette (limite) occidentale, ⁽⁵⁾ (c'est) le jardin d'Ānkh(pa)khéred, fils de Bakrenef;

Celui qui (la) fait perdurer, ⁽⁶⁾ il perdurera ; celui qui porte atteinte à ce qui est [/ceux qui sont] dedans, il sera dans le massacre de Bastet et le feu de Sekhmet.

Dans ce cas, si l'inscription est très difficile à déchiffrer du fait de son laconisme et de l'irrégularité des signes, la situation est relativement claire : une terre est donnée par le roi à Osiris. L'inscription est utilisée pour la délimiter par rapport à d'autres parcelles et inclut une formule d'encouragement envers quiconque la protégerait et d'imprécation à l'encontre de quiconque y porterait atteinte.

f) E 26833 (26.2.1b)



⁽¹⁾ *Rnp.t-sp (?) Hr Sš-ib, nb.ty Mš'-hrw, Hr nbw Mry-ntr.w, (ny)-sw.t bit(y)* ⁽²⁾

Wḥm-ib-R š R N(y)-kš.w ḥnb(w) d.t ;

ḥnk (n) Wšir ir.t=f⁽³⁾ tš nb (nty šḥ.t (hr) i .t tš š .t^{287?}) :

⁽⁴⁾ *(r)s{t}(y) <=f> pn, p(i)y=f(mr.w?)²⁸⁸ .wy-Hr*

mḥt(y) pn, iny (?) ;

⁽⁵⁾ *šbt.t pn, (... ?) ;*

imnt.t [... ?] mi.t (→ dmi ?) (nty)⁽⁶⁾ (hr) šm r p(i) (nty?) iry?) ;

287 L'interprétation de ce membre est très douteuse.

288 Le signe  (*mr*, ou *šb*) pourrait aussi être un  *tw*.

p(i) nty d mn, iw=f(r) mn ; p(i) nty ⁽⁷⁾ s' n(i) im(y.w), iw=f(r) hb Shm.t s'(t) Bst.t

⁽¹⁾ L'an [?] de l'Horus Siaïb, Celui des Deux-Maîtresses Maâkhérou, l'Horus d'or Mérynetjérou, le roi de Haute et Basse-Egypte ⁽²⁾ Ouhemibrê, le fils de Rê Nékaou vivant à jamais.

Donner à Osiris (dont l'œil est contre ⁽³⁾ tout pays?)²⁸⁹ (...?) champ (... 10 ... ?) :

sa (limite) méridionale, c'est celui de son (... ?) ;

cette (limite) septentrionale, c'est Iny²⁹⁰ ;

l'est, c'est (...?) ;

l'ouest, c'est la ville (« celui qui ⁽⁶⁾ part vers ... ? ») ;

Celui qui (la) fait perdurer, il perdurera ; celui qui ⁽⁷⁾ en retranche, il est voué à la flamme de Sekhmet et au massacre de Bastet.

Considérée isolément, cette stèle semble de lecture difficile mais permet de distinguer différents éléments des inscriptions habituelles des stèles de donation : une date comprenant une titulature royale, l'énoncé de la donation, la délimitation de la parcelle et une formule finale d'encouragement et d'imprécation.

Cette stèle présente des similitudes évidentes avec la précédente : même règne, même date (incomplète), même donataire et formule finale très similaire. Ces affinités sont remarquables : les deux stèles n'ont en effet pas été trouvées ensemble (l'une est issue de la collection du musée Guimet, transférée au Louvre en 1948 ; l'autre a été achetée par le musée en 1970). Toutefois, la désignation des limites de la parcelles diverge totalement. Il s'agit donc vraisemblablement d'une autre parcelle, peut-être donnée au temple à la même occasion²⁹¹. Si l'existence de plusieurs stèles de donation relatives au même terrain est avérée²⁹², ce n'est pas le cas ici.

289 VANDIER Jacques, « Nouvelles acquisitions », *Revue du Louvre*, 1971 (fasc. 2), p. 95-104, p. 98.

290 Il existerait un ruisseau de ce nom (*iny.t* ; *Wb* t. 1, p. 93, n° 15).

291 VANDIER Jacques, « Nouvelles acquisitions », *Revue du Louvre*, 1971 (fasc. 2), p. 95-104, p. 98.

292 Cf. MEEKS Dimitri, « Une stèle de donation de la Deuxième Période Intermédiaire », *ÉNIM* 2, 2009, p. 129-154 (les stèles 19.3.0a & 19.3.0b, 22.7.00a & 22.7.00b, 23.IX.10a & 23.IX.10b).

g) [ED0055] (26.4.14)



⁽¹⁾ *Rnp.t-sp (... ?)ḥ hr ḥm n(y ny)-sw.t-bit(y) Ḥ'-ib-R' s3 R' ⁽²⁾ W3ḥ-ib-R' mry B3st.t*

3(.t), nb(.t) B3s.t ;

ḥnk ⁽³⁾ 3ḥ.t st3.t 12 n p3 (...?)

⁽¹⁾ L'an (... V?) sous la majesté du roi de Haute et Basse-Égypte Hââibrê le fils de

Rê ⁽²⁾ Ouahibrê, aimé de Bastet la grande, maîtresse de Bubastis ;

Donation ⁽³⁾ d'un champ de 22 aroures à (...?)

Nous ne sommes pas arrivé à traduire les trois dernières lignes ; la séquence *W3ḏ.t p3y.w* se répète ; peut-être s'agit-il d'un nom, ou d'un titre (avec une éventuelle antéposition honorifique), lié à la déesse Ouadjet ?

h) E 10573 (26.5.00)



N'étant pas parvenu à une traduction satisfaisante, nous reprenons celle de Révillout²⁹³ :

293 RÉVILLOUT Eugène, *Mélanges sur la métrologie, l'économie politique et l'histoire de l'ancienne Égypte*, Paris, 1895, p. 415.

« L'an ... du roi Rannmab fils du soleil Ahmes à vie éternelle. A donné Horus, le *setem* du roi Ahmes, fils d'Horus, le *setem* de la déesse Buto, le don des panégyries d'Horus : 5 milliers de coudées de la terre de ... pour satisfaire (mot à mot : remplir) Osiris, Horus, Isis de la maison de Beset, comme don à la porte (ou trésor) d'Isis. (Y a souscrit)... fils de Herintésé. Celui qui fera obstacle à sa construction (?) qui fera obstacle à sa donation (sera détruit) à jamais.²⁹⁴ »

i) C 298 (26.5.1d)



⁽¹⁾ *Rnp.t-sp 1, 3bd 4 šmw, hrw 1, hr hm (ny)-swt bit(y) Hr Smn(w)-M3'.t, Nbtj S3-Ni.t-sbd(w)-T3.wy, bik (ny) nbw* ⁽²⁾ *Stp(w)-ntr.w, ny-sw.t bity Nm(w)-ib-R', s' R' Í'h-ms(w), 'nh(w) d.t, mry Hr-mr.ty, ntr 3, ⁽³⁾ nb Šdnw.*
Hnk 3h.t st3.t 6 r t3 p3y(.t) m-b3h Wsir, ntr 3, nb R3-⁽⁴⁾m3.t, n(y) t3 sh.t n3 n(y) dmi, w3.t Rbn.t ;

p(i)y ⁽⁵⁾ rsw.t, t3 mdr.t n(y) t3 h3y.t n(y.t) T3-Sht ;

294 Il y a effectivement, sous la dernière ligne, à peu près au niveau du pied avant du roi, une courbe relativement nette qui se rapproche du signe $\overline{\text{d}}$ et pourrait indiquer un *d.t* dont une partie aurait disparu. Mais il faudrait pour cela que la zone qui précède ait été inscrite ; hors elle est très abîmée et la ligne de délimitation du texte n'est pas visible sur les photographies à partir desquelles nous avons travaillé. Il faudrait un examen devant la stèle pour essayer de déterminer si son inscription comptait une cinquième ligne incomplète.

p(3)y ⁽⁶⁾ *mḥty.t, Pḥ-šw.ty (ny ?) Ḥr-s3-š.t, s3 Ḥnsw-m-m3-ḥrw* ⁽⁷⁾ *nty (?) ;*

p(3)y imnty.t, p(3) mr n(y) t3 ḥ3y(.t) ⁽⁸⁾ *(?) ;*

p3 nfr(w) 3bty.t, (?) nty dd~n=f t3 nm.w- ⁽⁹⁾ *n3 (dy-r(3)-q3y?) n(y) T3-Šḥt.*

Rd.t ḥr(y) iry(.w)- 3 Wsir, nb R3-mḥ.t, ⁽¹⁰⁾ *Wd3-sm3-T3.wy, s3 Ḥr-ḥbi, ir(w)~n nb.t pr*
Írw.

⁽¹¹⁾ *D=f mn p(3) ir(y) ḥnk=f r d.t nḥḥ ; š' = f⁽¹²⁾ p3 nty iw=f (ḥr) t3w.*

⁽¹⁾ L'an I, le quatrième mois de la saison de la récolte, le premier jour, sous la majesté du roi de Haute et Basse-Égypte l'Horus Sémenmaât, celui des Deux Maîtresses Saneith-sébedtaouy, le faucon d'or ⁽²⁾ Sétépenjetjérou, le roi de Haute et Basse-Égypte Khénémibrê, le fils de Rê Iâhmes, vivant éternellement, aimé de Horus des Deux-Yeux le grand dieu, ⁽³⁾ seigneur de Chednou.

Donation de six aroures de champs destinés à l'offrande devant Osiris, le grand dieu, seigneur de Ro-⁽⁴⁾ Méhet, dans la campagne de Ceux-de-la-ville, (sur) le chemin de Rebnet ;

sa (limite) ⁽⁵⁾ sud est l'enclos (?) dépendant de l'autel de Tasékhetj ;

sa (limite) ⁽⁶⁾ nord est Pehchouty (dépendant de ?) Horsaaset, fils de Khonsoummaâkhérou ⁽⁷⁾ qui est (...?) ;

sa (limite) ouest est le lac (?) dépendant de l'autel ;

⁽⁸⁾ l'extrémité est est la limite (?) dénommée Némou (?) - ⁽⁹⁾ Édérék dépendant de Tasékhetj ;

Affectation du gardien de porte en chef d'Osiris, seigneur de Ro-Méhet, ⁽¹⁰⁾ Oudjasémataouy, fils de Horkhébi, né de la maîtresse de maison Irou.

⁽¹¹⁾ Qu'il fasse durer celui qui (lui) fait sa donation pour l'éternité *djet* et l'éternité *néhéh* ; qu'il tue ⁽¹²⁾ celui qui y porterait atteinte (?).

Le texte de cette dernière stèle présente une situation assez claire, encore une fois malgré les incertitudes de lecture : le roi réalise une donation au bénéfice du temple d'Osiris de Ro-Méhet, dont un membre du clergé est affecté à la gestion.

B. Synthèse

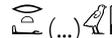
La comparaison de ces huit stèles et de l'inscription de sept d'entre elles permet d'entrevoir une certaine structure dans leur formule, malgré des variations et des adaptations (n'oublions pas que ces documents se distribuent sur une durée de quatre siècles). Nous avons repris dans un tableau (*cf.* p. suivante) les différentes séquences qui apparaissent d'un document à l'autre, en incluant chaque segment de l'inscription (notamment les prépositions et les titres précisés, en remplaçant les noms des personnages concernés par des X).

Il résulte de cette mise en parallèle que toutes ces inscriptions obéissent à une structure identique : après l'énoncé des circonstances (par une date, une simple titulature royale et dans un cas une description d'événements) est introduit l'objet de la donation. Sa destination peut être précisée immédiatement, ou bien après une localisation plus ou moins développée de la parcelle. Sont ensuite introduits plusieurs acteurs de la donation, dont le rôle est un point délicat à déterminer. Les inscriptions se terminent pratiquement toutes sur une formule d'exécration. Nous avons joint en annexe* une synthèse sur les termes et les prépositions employées dans les stèles de donation en général.

Des recherches plus approfondies permettraient sans doute d'améliorer nettement ces lectures en multipliant les parallèles, notamment pour les tournures, le vocabulaire foncier et juridique. Une étude des nuances (ou, d'ailleurs, le « flottement » dans l'usage) des prépositions pourrait considérablement améliorer notre compréhension de ce type de documents particuliers.

* *Cf. Annexes. II. Données chiffrées, cartes & indices, p. 10-12.*

Comparaison des inscriptions des stèles de donation²⁹⁵

N° inv.	C 261	E 20905	E 10571	C 297
N° Meeks	22.2.0	22.8.18	25.4.2	26.1.18
Contexte	Simple titulature	Date	Date	Simple titulature
		<i>iw hm=fm</i> alors que Sa Majesté...		
Formule de donation	 <i>iw=f (hr) hmq.t</i> [le roi] a offert	 <i>m hn[k] ?</i> et donnait... ?	 <i>hnk</i> donation	 <i>iw X, (hr) rd.t</i> X ₁ donne
Destination de l'objet ?		 (...?) s[ny-sw.t] n(y) R'-ms-sw hity nt wr.w (dr.w?) [...] (au ?) fils [royal] de Ramsès, qui est à la tête des grands et des [...] X ¹		
Objet	 <i>sh.wt</i> des champs	 <i>(s)h(.t) s(B.t) 40</i> 40 aroures de champs	 <i>sh.t st.t 5</i> 5 aroures de champs	 <i>sh.t st.t 10</i> 10 aroures de champs
Destination de la donation (1)		<i>r p' htp-ntr Wsir 'ndty</i> pour l'offrande d'Osiris du nome de Busiris		<i>n s'nh X₂</i> pour (le sculpteur de porte X ₂ ?)
Localisation de la parcelle			<i>sh(w) dmi ...</i> Au voisinage du village ...	<i>nt(y).t (m ?) sh.t dmi...</i> qui est dans la campagne de la ville... S-N-O-E

295 La stèle AF 6942, dont il ne reste que le cintre, a bien évidemment été exclue de ce tableau, tout comme les stèles E 10573 et [ED0055] que nous n'avons pas réussi à lire de manière convaincante.

Destination de la parcelle (2)	<i>n hr(y) hs(y.w) n(y) Hw.t-Hr (...?) X₁</i> au supérieur des chanteurs d'Hathor (...?) X ₁		<i>(n?) p' (...?) Hr-mr.ty</i> (pour?) le (domaine?) d'Horus des deux yeux	
Intermédiaire	<i>r-db' s' -n(y)-sw.t R'-ms-sw X₂</i> à la place du fils royal de Ramsès X ₂			
Gérant	<i>m-dr.t X₃ hr rs s(t)</i> par la main de X ₃ , à sa surveillance	<i>m-di it ntr hry-sst' Wsir X₂</i> à la charge du divin père et supérieur des secrets d'Osiris X ₂	<i>iw²⁹⁶ w' b=f (smnty ?)²⁹⁷, hr(y) sdm(w.w ?)</i> [...] ⁽⁴⁾ <i>wr 3 hst(y), hm ntr Hr-mr.ty</i> Son (= d'Horus des deux yeux) <i>ouâb</i> , supérieur (des juges?), le grand chef, commandant et prêtre d'Horus des Deux Yeux X ₁	
?		<i>nm X₃</i> (?) X ₃		
Formule finale d'imprecation	oui	oui	oui	oui

296 Ou *wḏ* ?

297 *Wb* t. 4, p. 135, n° 18.

N° inv.	E 22036	E 26833	C 298
N° Meeks	26.2.1a	26.2.1b	26.5.1d
Contexte	Date	Date	Date
Formule de donation	 <i>d hnk</i>	 <i>h nk</i>	 <i>h nk</i>
Destination de l'objet ?	(<i>n</i>) <i>Wsr</i> à Osiris	(<i>n</i>) <i>Wsr</i> à Osiris	
Objet	 <i>sh.t w.t (nb s.t?)</i> un champ de la maison (...?)	 <i>(nty sh.t (hr) i'.t w.t s'.t²⁹⁸?)</i> (...?) champ (... 10 ... ?)	 <i>sh.t st.t 6</i> 6 aroures de champs
Destination de la donation (1)			<i>r t pty(.t) m-bsh Wsr, ntr 3, nb R3-mh.t</i> pour l'offrande devant Osiris, le grand dieu, seigneur de Ro-Méhet
Localisation de la parcelle	S-N-E-O	S-N-E-O	<i>n(y) t sh.t n3 n(y) dmj, w3.t Rbn.t</i> dans la campagne de Ceux-de-la-ville, (sur) le chemin de Rebnet SNEO
Intermédiaire			
Gérant			<i>Rd.t hr(y) jry(.w)- 3 Wsr, nb R3-mh.t, Xr</i> Affectation du gardien de porte en chef d'Osiris, seigneur de Ro-Méhet, Xr.
?			
Formule finale d'imprécation	oui	oui	oui

298 L'interprétation de ce membre est très douteuse.

3. La dimension économique

A. L'économie du temple

a) Le système de redistribution

Les donations de terres s'inscrivent dans un système économique particulier marqué par le principe de redistribution et l'importance de l'État, dont les temples sont des organes à la dimension économique essentielle. L'administration pharaonique se chargeait en effet de concentrer toutes les ressources et de les redistribuer à la population, par les institutions du Double-Grenier (pour les vivres) et du Double-Trésor (pour d'autres biens), selon un système qui peut être qualifié de « féodal », dans le sens où le pouvoir est lié à la possession de la terre et aux revenus associés à son exploitation, alors qu'un lien contractuel existe entre les propriétaires de la terre (dignitaires ou institutions) et ceux qui les cultivent.²⁹⁹

À leur fondation, les temples recevaient des terres dont les revenus leur permettaient de fonctionner³⁰⁰, ainsi que parfois des revenus cédés par l'administration : il leur était ainsi possible de couvrir les frais d'entretien du sanctuaire, de rémunérer leur personnel et de présenter des offrandes aux dieux. Les temples n'étaient pas de simples fondations pieuses. En effet, outre leur vocation cultuelle, ils jouaient un rôle de premier ordre dans le fonctionnement économique du pays.³⁰¹ Par exemple, au temple de Médinet Habou, l'offrande journalière présentée aux dieux représentait 110 sacs de grains : « *it would appear to have been physically impossible to pile up loaves, cakes and jars of beer made from 110 sacks of grain, that is, 8360*

299 EYRE Christopher John, « Feudal Tenure and Absentee Landlords », dans ALLAM Schafik (dir.), *Grund und Boden in Altägypten (Rechtliche und Sozio-ökonomische Verhältnisse)*, Tübingen, 1994, p. 107-133, *passim*.

300 MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (OLA 6), Louvain, 1979, p. 605-687, p. 607.

301 LIPINSKI Edward (dir.), *op. cit.*, *passim*.

litres in all. »³⁰² Une telle quantité ne pouvant être présentée devant les dieux, elle était donc distribuée parmi les dépendants du temple : le personnel de l'institution ainsi que les paysans qui cultivaient ses terres. Même les offrandes présentées aux dieux étaient de toute façon consommées, selon le principe de « réversion d'offrande ».

Il est difficile d'évaluer l'importance des temples dans l'économie égyptienne, puisqu'ils ont concentré une grande partie de la documentation, sans qu'il soit possible de déterminer combien cet état est représentatif de la situation économique. Si l'importance des domaines royaux ou de ceux des grands dignitaires nous échappe, il est toutefois certain que les temples étaient des acteurs économiques de premier ordre qui concentraient les ressources.³⁰³ Dans le système de redistribution des ressources organisé par l'État pharaonique, il ne s'agissait pas pour les temples d'une activité annexe : « *With their daily ritual, their festivals, and their building activities, the temples required not so much theologians as administrators to look after their estates.* »³⁰⁴ C'est dans ce contexte que les stèles de donation illustrent les possessions agricoles des temples et leur gestion.

b) La gestion des terres du temple

Le temple avait à gérer une mosaïque de parcelles, et il est évident que, pas plus que les hauts dignitaires qui possédaient des domaines agricoles³⁰⁵, les prêtres (au moins les plus éminents d'entre eux) ne cultivaient eux-mêmes la terre. Le temple devait donc embaucher des cultivateurs qui travaillaient pour lui contre rémunération. D'après la documentation papyrologique qui illustre la gestion des domaines des

302 JANSSEN Jacob Jan, « The Role of the Temple in the Egyptian Economy during the New Kingdom », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (OLA 6), Louvain, 1979, p. 505-515, p. 512.

303 Pour les relations entre les temples et de l'« agriculture institutionnelle » à l'époque ramesside, cf. HARING Ben J.J., « Institutional Agriculture and the Temples in Ramesside Egypt », dans MORENO GARCÍA Juan Carlos (dir.), *L'agriculture institutionnelle en Égypte ancienne : état de la question et perspectives interdisciplinaires* (CRIPÉL 25), Lille, 2005, p. 125-136.

304 JANSSEN Jacob Jan, *op. cit.*, p. 508.

305 EYRE Christopher John, « Feudal Tenure and Absentee Landlords », dans ALLAM Schafik (dir.), *Grund und Boden in Altägypten (Rechtliche und Sozio-ökonomische Verhältnisse)*, Tübingen, 1994, p. 107-133, *passim*.

B. Le produit des terres

a) Destination de la terre : offrande, subsistance et « donations de lampe »

Les inscriptions détaillent parfois la destination de revenus dégagés par les terres offertes. Dans le cas des donations au temple, c'est bien sûr à l'offrande divine qu'est affectée la production de la terre. Cette destination ne semble cependant pas toujours suffisante pour consommer toute la production de certaines parcelles : d'après la stèle du Caire 45779 (n° 22.10.00c), une donation de onze hectares ne devait produire qu'une cruche de bière quotidienne à Bastet...³⁰⁷

Les revenus peuvent aussi être affectés, pour une part, à la subsistance de leur gérant (la stèle de l'Oriental Institute de Chicago 10511, n° 22.8.3, mentionne un *ḥ.t n(y) drp* « champ de subsistance »).³⁰⁸ Plus généralement, les offrandes produites par les parcelles, après avoir été présentées aux dieux, étaient probablement redistribuées selon le principe de la réversion d'offrande. Elles entretenaient ainsi toute la hiérarchie ecclésiastique ainsi que les dépendants du temple.

b) Caractéristiques des parcelles

Le statut antérieur des terres n'est jamais indiqué sur les stèles de donation³⁰⁹, qui restent des documents pratiques complémentaires au cadastre. Leur superficie est l'indication la plus courante, sans être néanmoins toujours précisée (ou restée lisible). Elle est exprimée en aoures, c'est-à-dire en carrés de cent coudées de côté (2735 m²). Les donations peuvent porter sur des surfaces importantes (jusqu'à cinq cents

³⁰⁷ *Ibid.*, p. 649.

³⁰⁸ *Ibid.*, p. 646, n. 184.

³⁰⁹ *Ibid.*, p. 641 ; de manière exceptionnelle, l'ancien propriétaire d'une terre donnée par le roi est nommé sur la stèle n° 26.4.4a, et peut-être la n° 26.5.8 d'après la traduction de *ḥ.t* proposée par DE MEULENAERE Herman, « Quelques remarques sur des stèles de donation saïtes », *RdÉ* 44, 1993, p. 11-18, p. 13.

aroures dans l'état actuel de la documentation³¹⁰) ou tout à fait modestes (deux aroures³¹¹ au minimum) ; très souvent, les surfaces sont des multiples de trois ou cinq aroures, ce qui correspondrait à la taille de parcelles affermées.³¹² Ce n'est guère qu'aux XXII^e-XXIII^e et XXVI^e dynasties, qui comptent chacune plus d'une quinzaine de stèles pour lesquelles il soit possible de déterminer la surface des terres, qu'une moyenne des surfaces pourrait signifier quelque chose : elle représente très approximativement une vingtaine d'aroures³¹³, cette valeur étant faussée car seule une faible proportion de stèles conservées peut être exploitée de ce point de vue ; leur conservation est aussi trop aléatoire pour que le corpus soit représentatif.

Si l'on s'intéresse désormais aux autres détails des terres offertes aux temples, la brièveté des stèles de donation empêche la moindre analyse. Il est toutefois possible d'énumérer des données qui font défaut pour prendre la mesure des informations qui ne nous sont pas accessibles. Par exemple, les stèles ne spécifient pas à quelle culture était consacrée une terre (ce qui pouvait probablement évoluer dans le temps), à qui son exploitation était confiée (c'est le responsable de la « gestion », appartenant au temple, qui peut être évoqué dans l'inscription ; cela appuie peut-être l'hypothèse que les stèles soient commandées par le temple³¹⁴), ou quel était son régime fiscal (qui renseignerait sur les instances dont relevait une terre offerte en donation).

310 Stèle n° 18.8.5 (collection privée), de l'an V de Thoutmosis IV, provenant de région thébaine et adressée à Montou de Médamoud (cf. MEEKS Dimitri, « Une stèle de donation de la Deuxième Période Intermédiaire », *ÉNIM* 2, 2009, p. 129-154, p. 138).

311 Stèles n° 26.1.22 (cf. MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (OLA 6), Louvain, 1979, p. 605-687, p. 675) et 26.4.8 (cf. MEEKS Dimitri, « Une stèle de donation de la Deuxième Période Intermédiaire », *ÉNIM* 2, 2009, p. 129-154, p. 140).

312 MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (OLA 6), Louvain, 1979, p. 605-687, p. 646.

313 Sur les 54 stèles de la XXII^e dynastie, la surface peut être lue sur 29 (soit 53,70%) ; la valeur moyenne est de 25,05 aroures. Sur les 54 stèles de la XXVI^e dynastie, la surface peut être lue sur 17 (soit 31,48%) ; la valeur moyenne est de 15,53 aroures.

314 Cf. « Méconnaissance du contexte d'exécution », p. 86.

C. Origine et motivation des donations

a) Le donateur

L'initiative de la donation est une question délicate : en effet, il est très rare que le nom du donateur du champ soit précisé. La présence du roi (soit de la plus haute autorité reconnue ; des dynastes locaux jouèrent ce rôle à la période lybienne) dans le cintre pour l'offrande du signe *séket*  est systématique, le roi restant toujours le véritable propriétaire du sol. Ce n'est pas un critère suffisant pour déterminer si la donation est le fait d'un particulier ou de l'État. En revanche, certaines stèles d'époque saïte présentent des formules similaires aux décrets royaux (p. ex. *wḏ ḥm=f...* « Sa Majesté a décrété... » ou *ḥrw nfr ir.t wḏ ny-sw.t r...* « Ce beau jour de faire un décret royal concernant... »³¹⁵), jusqu'à imiter la présentation des décrets de l'Ancien Empire³¹⁶. Il est alors indiscutable que la donation soit d'origine royale.

Dans certains cas, en revanche, la donation émane explicitement d'un particulier. Ceux-ci sont des militaires³¹⁷, une dame du harem royal³¹⁸, le chef des fabricants des chars de guerre³¹⁹ et peut-être un membre du clergé³²⁰.

D'autres donations à la formulation plus lapidaire relèvent probablement de cette situation, mais en l'absence d'indication comparable à celles des stèles qui viennent d'être évoquées, il n'est pas possible de les distinguer. La composition du cintre, comme les termes utilisés pour désigner l'opération, ne diffèrent pas d'une catégorie à l'autre.

L'absence d'indication de l'identité du donateur laisse une latitude qui a été diversement exploitée par les chercheurs. Dans un premier temps, « l'on a tacitement admis (...) que, dans un tel contexte, lorsqu'il

315 MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (OLA 6), Louvain, 1979, p. 605-687, p. 628, n. 87.

316 *Ibid.*, p. 628, n. 87 (les stèles n^{os} 26.3.3 et 26.4.17).

317 Stèles du musée du Caire JE 30972 (n^o 22.10.19) et d'un magasin de Karnak (n^o 26.5.1c) selon *ibid.*, p. 641, n. 151.

318 Stèle du musée national de Copenhague 332 (22.7.0) selon *ibid.*, p. 641, n. 152.

319 Stèle d'Athènes (n^o 24.1.8) selon *ibid.*, p. 641, n. 154.

320 Stèle du musée national de Copenhague 7097 (n^o 26.1.22) selon *ibid.*, p. 641, n. 153.

n'était pas explicite que le roi était le donateur, on avait effectivement affaire à une donation privée. »³²¹ Lorsque des particuliers interviennent dans le texte de la donation, ils peuvent apparaître dans la position du donateur, du bénéficiaire ou du gérant ; les prépositions qui les introduisent dans ces rôles sont souvent équivoques (*cf.* en annexe un récapitulatif des traductions proposées). Dimitri Meeks a fait le choix, « dans les cas litigieux »³²², de considérer que les particuliers nommés étaient les gérants de la donation, puisque cette information importe davantage d'un point de vue pratique que l'identité du donateur. Cela réduit considérablement le nombre de donations qui pourraient émaner de particuliers. Herman De Meulenaere pense quant à lui qu'à l'époque saïte, les donations royales se signalaient généralement comme telles par leur tournure apparentée à celles des décrets, tandis que les donations privées se caractérisaient par l'absence du roi dans l'inscription et par l'emploi de certaines prépositions (notamment *m-'* et *m-dr.t*).³²³ Il reste toutefois des stèles qui ne correspondent à aucune de ces deux situations³²⁴. La distinction entre donations royales et privées reste donc souvent délicate à opérer.

Cette ambiguïté nous apprend toutefois que l'opération de la donation s'effectuait dans les mêmes conditions, que le donateur soit un simple particulier ou le maître des Deux-Terres lui-même, sans différence explicite de statut pour l'offrande ni pour la position qu'adopte le donateur envers le bénéficiaire, même si la motivation du pharaon et celle d'un particulier diffèrent sans doute.

b) Donations privées

Les stèles de donation ne sont pas plus explicites sur les motivations du donateur ; il est cependant possible d'imaginer celles des particuliers à l'origine de donations grâce à l'inscription que porte l'une d'elle : « Il (= le donateur) interrogea Ptah, le grand dieu, disant : “ Mon bon maître, recevras-tu la donation de champs (...) comme don accompli de ma main et me donneras-tu sa contrepartie en vie, santé, force, longue

³²¹ *Ibid.*, p. 629.

* *Cf. Annexes. II. Données chiffrées, cartes & indices*, p. 10-12.

³²² *Ibid.*, p. 630, discuté par DE MEULENAERE Herman, « Quelques remarques sur des stèles de donation saïtes », *RdÉ* 44, 1993, p. 11-18, p. 11-15.

³²³ *Ibid.*, p. 14.

³²⁴ P. ex. la stèle C298 (n° 26.5.1d).

vie, vieillesse durable [et belle], la (= l'offrande) préservant à jamais ? »³²⁵ De la même manière, l'inscription d'une statue³²⁶ manifeste le souhait d'un dédicant adressé aux prêtres d'Osiris : « Faites que ne manque pas ma part de ce qui est offert, provenant de ces soixante aroures que je vous ai offertes. »³²⁷ Le donateur se sert ici de sa donation pour réclamer une contrepartie au dieu. Ceci reprend le principe des offrandes cultuelles, *do ut des* « je donne afin que tu donnes » (une offrande étant présentée aux dieux pour que ceux-ci couvrent le fidèle de bienfaits en retour) : ayant offert une terre au dieu, c'est-à-dire une offrande régulière et supposée perpétuelle, assurée par la production de la parcelle, le défunt est en droit d'attendre une compensation à la mesure de son geste.

Selon Dimitri MEEKS, qui extrapole ce qui pouvait être demandé du gestionnaire de la donation selon sa fonction (jardinier, musicien, etc.), « les donations privées étaient essentiellement destinées au culte funéraire. »³²⁸ Néanmoins, rien n'indique explicitement que tel était le cas ; la donation pouvait peut-être (aussi) contribuer à obtenir la faveur divine ici-bas (rien ne le prouve toutefois davantage).

À l'époque saïte, une dizaine de stèles mentionnent des lampes.³²⁹ Il s'agit en fait d'offrandes consacrées à l'entretien d'une lampe dans le sanctuaire (des transactions de ce type sont attestées depuis le Moyen Empire). Ce type de donation a souvent été mis en relation avec le culte funéraire à cause de la coutume d'illuminer les tombes lors de certaines fêtes.³³⁰ Néanmoins il n'est pas certain que ce soit le cas ; rien dans les textes ne permet en tout cas de l'affirmer, d'autant plus que les parcelles sont offertes aux temples, et non à des particuliers. Le produit des terres devrait donc revenir à l'offrande divine. En outre, si certaines de ces donations de lampe sont adressées à des divinités à connotation funéraire³³¹, d'autres ne

325 Stèle JE 45327 (n° 22.5.16), d'après la traduction de MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (OLA 6), Louvain, 1979, p. 605-687, p. 634.

326 Ny Carlsberg Glyptotek (Copenhague) E 78.

327 MEEKS Dimitri, *op. cit.*, p. 649.

328 MEEKS Dimitri, *op. cit.*, p. 651.

329 LEAHY Anthony, « *Smn* and *di mn* », *GöttMisz* 48, 1981, p. 35-39, *passim*.

330 MEEKS Dimitri, *op. cit.*, p. 650.

331 Osiris (n°s 26.5.1a et 26.5.16), Isis (n°s 26.3.0, 26.3.1b, 26.4.18, 26.5.1c et 26.5.6), Atoum (n° 26.4.4b) et Prah (n°s 26.3.0 et 26.4.0a).

justifient pas un tel caractère³³².

Enfin, Herman De Meulenaere a mis en relation les formules de dédicaces de certains bronzes de donation saïtes avec le système de donation des terres.³³³ Ces inscriptions mentionnent en effet souvent, outre une divinité et un personnage sur lequel on appelle des bienfaits, un membre du clergé subalterne, comme les gérants des terres offertes en donation. Herman De Meulenaere a donc supposé que le donateur d'un champ pouvait se voir offrir une statuette de bronze dans le temple bénéficiaire par le fonctionnaire chargé de la gestion de sa donation. Cette théorie n'est toutefois soutenue par aucune concordance entre un « bronze de donation » et une donation connue.

En tout cas, toutes les motivations proposées pour expliquer les donations de particulier sont des suppositions. Même si elles s'intègrent parfaitement dans le cadre du système des offrandes aux dieux en Égypte, elles ne sont pas appuyées par des sources explicites.

c) Donations royales

Quant aux donations royales, elles semblent un moyen pour l'État de mettre en valeur des régions nouvellement mises en culture, ou de gérer la répartition des terres aux temples. Ainsi, au Nouvel Empire, une proportion conséquente de donations concernent la Nubie (83,33 % des stèles conservées pour la XIX^e dynastie).³³⁴ Il s'agit d'un moyen de structurer les territoires conquis autour des nouvelles fondations religieuses, organes de l'administration pharaonique. En outre, ces donations sont fréquemment adressées au temple d'une statue du roi³³⁵, qui apparaît alors comme un prétexte pour constituer un maillage administratif et économique dans la région concernée. Pour les dynasties suivantes, les donations ne sont pas réparties de manière homogène en Basse-Égypte. Dimitri Meeks y a vu l'illustration des progrès de la mise en valeur du Delta.³³⁶

332 Amon-Rê (n° 26.5.3), Bastet (n° 26.3.2a), Horus l'Enfant (n° 25.00.6).

333 DE MEULENAERE Herman, « Bronzes égyptiens de donation », *BMRAH* 61, 1990, p. 63-81, *passim*.

334 MEEKS Dimitri, *op. cit.*, p. 611 et 622-623.

335 N°s 19.3.63, 20.2.00 et 20.5.0.

336 MEEKS Dimitri, *op. cit.*, p. 619-621 ; cette « politique » semble pourtant attestée dès la III^e dynastie (BAUD Michel, *Djéser et la III^e dynastie*, Paris, 2002, « L'administration provinciale », p. 182-183).

Ces donations témoigneraient du souci de l'administration royale d'assurer au pays un approvisionnement en vivres suffisant en étendant la surface cultivable.³³⁷ Il est également possible que les donations aient permis à l'État d'équilibrer la puissance des différents temples, surtout au cours des périodes d'affaiblissement de la royauté que connut la Troisième Période intermédiaire. La documentation est toutefois trop fragmentaire pour pouvoir l'étudier, et il est possible que cette image d'une véritable politique d'aménagement du territoire soit anachronique, ou du moins ne corresponde guère aux réelles motivations de ces opérations.

Nous allons maintenant aborder la nature juridique des stèles de donation. En effet, en tant que témoins d'une opération foncière, elles peuvent apporter des informations précieuses sur la nature exacte des droits qui pouvaient être transmis, ainsi que sur l'autorité qui garantit ce transfert. Enfin, elles contiennent des informations sur le statut juridique des terres, qu'il serait anachronique de considérer sur le modèle islamique du *waqf* (وقف), comme l'ont fait les premiers égyptologues à se pencher sur la question³³⁸.

4. Le cadre juridique

A. Nature des droits cédés sur la parcelle

Les stèles de donation commémorent une opération foncière qui consiste en une cession de droits qui ne sont pas explicités, et qui passent du donateur au bénéficiaire, qui lui-même délègue parfois certains de ces droits à un gérant. Les juristes occidentaux distinguent toute une palette de droits et d'exercices de droits, selon des catégories qui ne correspondent sans doute pas à la réalité de l'Égypte antique. Il est par exemple délicat de parler de « propriété » de la terre alors que le roi reste toujours en dernier ressort le

337 MENU Bernadette, « Fondations et concessions royales de terres en Égypte ancienne », *DHA* 21-1, 1995, p. 11-55, p. 53.

338 DARESSY Georges, « Trois stèles de la période bubastite », *ASAÉ* 15, 1915, p. 140-147, p. 140 et 143 ; DARESSY Georges, « Le fils aîné de Chéchanq III », *ASAÉ* 16, 1916, p. 61-62, p. 62 ; pour une définition du *waqf* islamique, cf. BEARMAN Peri J. et al. (dir.), *Encyclopédie de l'Islam*, t. 2 V-Z, Leyde, 2005 (HUNWICK John O., « Waḳf » p. 65-109) et t. 12 *Supplément*, Leyde, 2007 (MEIER A., « Waḳf » p. 854-860).

véritable propriétaire du sol.³³⁹ De même, les nuances terminologiques du droit français sont évidemment impropres à traduire les notions égyptiennes ; elles sont tantôt trop larges, tantôt trop strictes, et il est bien difficile de comprendre les textes auxquels nous avons affaire en l'absence de glose originale. Il est toutefois nécessaire de s'attarder sur ce que recouvre les notions de donation, propriété, cessions de droit avant de s'interroger sur une éventuelle correspondance de ces définitions avec les mécanismes fonciers égyptiens.

Ainsi, si une donation est, en droit français, un acte par lequel un donateur se dépouille irrévocablement et sans contrepartie d'un bien en faveur d'un donataire consentant³⁴⁰, cette définition doit être adaptée pour s'appliquer aux donations égyptiennes. Ces dernières, en effet, ne nous sont connues que par des traces indirectes, les inscriptions des stèles. Il n'est donc pas certains qu'elles se soient opérées sans contrepartie³⁴¹. Leur irrévocabilité n'est pas non plus assurée, puisqu'il existe une terre offerte en donation par Apriès qui avait été donnée vingt ans plus tôt par son prédécesseur Psammétique II à Apis.³⁴² Peut-être le roi outrepassa-t-il ici le fonctionnement des donations, ou bien avait-il gardé des droits sur cette parcelle en la confiant au domaine du dieu, et l'a-t-il réattribuée une fois la lignée de prêtres chargés de sa gestion éteinte ?³⁴³

Dans l'état actuel de la documentation, il semble que le bénéficiaire d'une donation recevait la possibilité de la cultiver et d'en percevoir les revenus. Il pouvait également transmettre ces droits à un gérant (le contrôle effectué par le bénéficiaire sur la gestion de la parcelle n'a pas été abordé par la recherche – la documentation ne semble pas se prêter à une étude de la question).

Quant à la transmission des droits de la terre à la mort du bénéficiaire ou du gérant, les formules d'imprécations qui terminent les textes des stèles sont claires : elles sont vouées à durer pour l'éternité (même si, comme souvent, cette éternité est en définitive bien relative, comme le prouve l'exemple de la donation redirigée par Apriès). Ainsi la charge de gérant d'une terre et les revenus associés se transmettaient-ils aux héritiers à la mort du titulaire.³⁴⁴

339 MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (OLA 6), Louvain, 1979, p. 605-687, p. 626.

340 Centre national de Ressources Textuelles et Lexicales (<http://www.cnrtl.fr/definition/donation>, 1^{er} mars 2014).

341 Fussent-elles symboliques (Cf. « Donations privées » p. 110).

342 MEEKS Dimitri, *op. cit.*, p. 653 : stèles JE 36863 (n° 26.3.3) et Berlin 15393 (n° 26.4.17).

343 MEEKS Dimitri, *op. cit.*, p. 653.

344 *Ibid.*, p. 652.

Les terres offertes aux temples peuvent être gérées de deux manières différentes (un ensemble de parcelles données ensemble pouvant être divisé entre ces deux catégories ³⁴⁵). Elles peuvent être transmises directement à des membres élevés de la hiérarchie cléricale ou à leurs parents, ou bien intégrées au « domaine du dieu » (*hṯp-nṯr*).³⁴⁶ Les inscriptions ne permettent pas de préciser les différences de ces statuts. À l'époque ptolémaïque (332-30 av. J.-C.), plusieurs siècles plus tard, les revenus des terres confiées aux membres du clergé étaient reversés au temple tandis que celles qui étaient intégrées au domaine du dieu produisaient des revenus destinés au temple *et* au roi.³⁴⁷ Parmi les terres offertes en donation, toutes celles qui sont destinées au domaine du dieu sont données par le roi (qui effectue aussi des donations au profit de membres du clergé), mais à cette époque, le statut fiscal des temples n'est pas documenté.³⁴⁸ C'est peut-être cette information qui permettrait de comprendre les liens qu'une parcelle offerte en donation entretient avec son détenteur d'une part (le bénéficiaire de la donation) et l'administration d'autre part : la situation est délicate lorsque des donations royales (issue des terres possédées par la Couronne ou nouvellement mises en culture)³⁴⁹ sont effectuées au bénéfice d'un temple, c'est-à-dire d'une autre branche de l'administration.

Que les terres soient transmises à un membre éminent du clergé ou au domaine du dieu, leur gestion était confiée à un nouvel intervenant, le gérant³⁵⁰. Il reçoit le droit de faire cultiver la terre tout en prélevant sur la récolte une rémunération. Son degré de latitude n'est pas connu au cours de cette opération.

Ce procédé correspond au mode de gestion du « démembrement de propriété »³⁵¹ : des éléments du patrimoine de l'institution sont confiés à certains de ses membres ; il s'agit d'une délégation de droits opérée (vraisemblablement) contre une rémunération qui n'est pas documentée.

345 *Ibid.*, p. 642 : exemple de la stèle $\frac{11|1}{25|13}$ (n° 22.8.0).

346 *Ibid.*, p. 641, n. 66.

347 *Ibid.*, p. 643.

348 *Ibid.*, p. 643-644.

349 *Ibid.*, p. 641.

350 *Cf.* « La gestion des terres », p. 105.

351 MENU Bernadette, « À propos des stèles de donation », *RdÉ* 46, 1995, p. 213-214, p. 213.

B. Les acteurs de l'opération : le cintre

Le cintre des stèles de donation représente l'opération qu'elles commémorent à travers une scène d'offrande faisant intervenir ces différents protagonistes. Complémentaire au texte, cette représentation symbolique est présente sur toutes les stèles rassemblées par Dimitri Meeks, alors que leur inscription est pragmatique et se concentre sur les éléments les plus utiles dans le présent. Notre commentaire s'est jusqu'ici concentré sur ce que nous apprend l'inscription ; nous allons désormais examiner les scènes d'offrande du cintre.

a) La source de l'autorité

Nous avons vu ³⁵² que l'identité du donateur était souvent délicate à déterminer. C'est toutefois le roi qui apparaît sur le cintre de la plupart des stèles en train de présenter le champ sous la forme du signe  *sh.t*. Cela correspond au fait qu'il demeure le véritable propriétaire du sol égyptien ; même si la donation émane d'un particulier, il semble nécessaire que le roi offre la parcelle sur le cintre.

Cette souveraineté absolue du roi fut toutefois contrariée dans les faits au premier millénaire. L'apparition de dynastes locaux à la place du roi dans le cintre de la stèle fut donc interprétée comme une usurpation de l'autorité royale sur le sol par ses grands « vassaux » turbulents ou même ses concurrents directs. De tels exemples sont flagrants à l'époque libyenne, au cours de laquelle le Delta était divisé en plusieurs chefferies qui ne relevaient plus qu'officiellement du pouvoir royal. C'est sous les règnes de Chéchonq III et de Chéchonq V que se concentrent de telles compositions ³⁵³.

Le roi peut être accompagné de différents intervenants. Ainsi le gérant peut-il apparaître derrière le

352 Cf. « Donations privées », p. 110 ; « Donations royales », p. 112.

353 MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (OLA 6), Louvain, 1979, p. 605-687, p. 627, n. 82 : stèles n^{os} 22.0.30, 22.8.3, 22.8.14 (le dynaste concerné se trouvant être l'héritier du roi), 22.8.15, 22.8.22, 22.8.31, 22.8.32, 22.10.00a, 22.10.15, 22.10.19, 22.10.36, 22.10.38 et 23.10.1.

roi³⁵⁴, derrière le dieu qui reçoit la donation³⁵⁵ ou même seul face au dieu³⁵⁶ ; un donateur privé peut aussi figurer derrière le roi³⁵⁷. En tout cas, la présence du roi affirme son autorité sur la terre ; à ce titre les rares cintres sur lesquels il ne figure pas (et où il n'est pas évincé par un dynaste présomptueux) s'expliquent difficilement. Sur quelques exemples³⁵⁸, c'est le gérant qui est représenté seul devant la divinité, et dans un cas exceptionnel³⁵⁹, le donateur et le gérant figurent ensemble sur le cintre face au dieu. Le cas de terres transférées d'un domaine divin à un autre complique la situation.³⁶⁰

b) La question de l'intermédiaire

Dans un certain nombre de cas, il semble que la donation ne soit pas directement transmise du donateur au bénéficiaire, mais qu'elle passe par une sorte d'intermédiaire.³⁶¹ C'est notamment le cas des donations royales, qui font parfois intervenir un prince de sang³⁶², un haut dignitaire (surtout le « fils royal de Ramsès » à la XXII^e dynastie³⁶³, mais d'autres officiers de la cour jouent ce rôle³⁶⁴) ou une autorité locale

354 *Ibid.*, p. 627, n. 83 : stèles n^{os} 22.10.15 et 26.2.4.

355 *Ibid.*, p. 627, n. 83 : stèles n^{os} 26.1.22 et 26.5.34.

356 *Ibid.*, p. 630 : stèles n^{os} 23.1.23, 23.IX.10a et 23.IX.10b.

357 *Ibid.*, p. 627, n. 83 : stèles n^{os} 22.5.16 et 26.1.22.

358 *Ibid.*, p. 627, n. 884 : stèles n^{os} 22.0.11, 23.1.23, 23.IX.10a & 23.IX.10b.

359 *Ibid.*, p. 627, n. 83 : stèle n^o 26.1.00.

360 *Ibid.*, p. 627, n. 85 : sur la stèle n^o 22.8.30, le dieu Sopdou apparaît à la place du roi et peut-être en tant que donateur.

361 *Ibid.*, p. 630-640 ; DE MEULENAERE Hermann, « Quelques remarques sur des stèles de donation saïtes », *RdÉ* 44, 1993, p. 11-18, p. 12-14 ; MENU Bernadette, « Fondations et concessions royales de terres en Égypte ancienne », *DHA* 21-1, 1995, p. 11-55, p. 35 ; pour un récapitulatif des prépositions qui les introduisent dans les inscriptions, cf. fiche récapitulative donnée en annexes (« Prépositions d'usage particulier » et « Cas "litigieux" »).

362 MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (*OLA* 6), Louvain, 1979, p. 605-687, p. 636, n. 123 : un « fils royal » (n^o 26.5.55), si toutefois ce titre désigne véritablement un parent du roi et non un fonctionnaire particulier (cf. note suivante).

363 *Ibid.*, p. 631 et p. 632, n. 105, d'après laquelle le « fils royal de Ramsès » pourrait être une sorte de vizir ou d'administrateur d'une partie du Delta, comme le « fils royal de Kouch » et le « fils royal de Nékheb ».

364 *Ibid.*, p. 633, n. 109 : *šny ny-sw.t* « familier du roi (?) » (JE 31653, n^o 22.7.9), *imy-r' hmw* « le directeur de la Résidence »

(*wr ʒ* « grand chef » aux XXII^e et XXIII^e dynasties³⁶⁵, *ḥꜣty-ꜣ* « gouverneur » de la métropole provinciale à l'époque saïte³⁶⁶). Ces intervenants apparaissent ainsi parfois dans le cintre de la stèle, derrière le roi.

Dimitri Meeks a commencé par supposer qu'il était nécessaire que les donations passassent par un intermédiaire, en notant toutefois qu'il existait un exemple de donation royale pour laquelle le roi était introduit par une préposition qui correspond d'habitude à cet intermédiaire, *i-ir* ; il en a conclu que l'intermédiaire était peut-être superflu dans la capitale même.³⁶⁷ Herman de Meulenaere a réexaminé les donations susceptibles de faire intervenir un intermédiaire à l'époque saïte ; pour lui, il s'agissait plutôt d'un personnage représentant le roi au cours de l'opération afin de transmettre la parcelle.³⁶⁸ Cela expliquerait en outre que le roi lui-même apparaisse dans cette position lorsque la donation s'effectue dans sa capitale.

Par ailleurs, à l'époque saïte, l'« intermédiaire » chargé de transmettre la donation au temple est très souvent le *ḥꜣty-ꜣ* « gouverneur » de la métropole provinciale ; Dimitri Meeks leur a ainsi attribué le rôle de diriger le clergé de leur province³⁶⁹ (qui constitue en somme un département administratif parmi d'autres).

C. Quelles modalités d'exploitation ?

Bien que les terres offertes en donation soient parfois qualifiées de manière très générale, la terminologie employée pour les désigner permet parfois de distinguer plusieurs sortes d'exploitations. Ainsi trouve-t-on au Nouvel Empire les « champs de récompense » (*ḥꜣ.t fꜣꜣ*)³⁷⁰, accordés aux militaires et érigés en bénéfices fonciers, vraisemblablement sur des terres conquises (en Nubie par exemple). Les modalités

(JE 41670, n° 26.3.2a).

365 *Ibid.*, p. 632.

366 *Ibid.*, p. 636.

367 *Ibid.*, p. 634, n. 113 : il s'agit de la stèle Aberdeen 1337 (n° 22.3.00b).

368 DE MEULENAERE Herman, « Quelques remarques sur des stèles de donation saïtes », *RdÉ* 44, 1993, p. 11-18, p. 14.

369 MEEKS Dimitri, *op. cit.*, p. 637.

370 MENU Bernadette, « Fondations et concessions royales de terres en Égypte ancienne », *DHA* 21-1, 1995, p. 11-55, p. 54.

précises de ce genre d'exploitation ne sont sans doute pas fixes : il ne s'agit pas d'un statut de parcelle mais de la justification de son attribution.

Un autre terme, *nmḥw*³⁷¹ (*šdw*³⁷² avant l'époque ramesside), désigne une « tenure », c'est-à-dire une parcelle dont la mise en culture et les revenus dépendent d'une personne qui n'en est pas le propriétaire et n'en jouit qu'à titre précaire. Ces terrains ont une surface multiple de 3 ou 5 aroures, et sont héréditaires et indivisibles.³⁷³

Enfin, *qdbw* désigne un « bail emphytéotique », c'est-à-dire une location à longue durée, peut-être perpétuelle.³⁷⁴

Néanmoins ces qualificatifs ne permettent pas de tenter d'organiser les terres offertes en donation. En effet, ils ne sont pas systématiquement précisés et correspondent à des catégories qui se recoupent, renvoyant tantôt au motif de l'attribution de la terre (les « champs de récompense »), tantôt à son mode d'exploitation (tenures et champs d'emphytéose). Finalement le laconisme des inscriptions empêche, une fois de plus, de distinguer véritablement le statut des terres offertes en donation. Une parcelle donnée à un militaire en récompense de sa vaillance n'était sans doute pas exploitée selon les mêmes modalités qu'un champ présenté à un temple comme une offrande ; les intermédiaires entre le détenteur de la terre et ceux qui la cultivaient différaient probablement, de même que son statut fiscal (c'est-à-dire son état de dépendance vis-à-vis de certaines institutions locales ou centrales). Par ailleurs, les exemples des contrats de louages de terre sur papyrus, plus explicites que les inscriptions des stèles, qui pourraient présenter la situation précise de quelques parcelles, ne se rapportent pas forcément à des terres offertes en donation. L'état de la documentation ne permet donc pas de savoir si l'exploitation des parcelles offertes en donation différait de celle des autres champs.

371 MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (OLA 6), Louvain, 1979, p. 605-687, p. 613 ; MENU Bernadette, *op. cit.*, p. 33 et 54.

372 *Ibid.*, p. 30-32.

373 MENU Bernadette, *Recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Égypte*, Versailles, 1982, p. 20-26.

374 MENU Bernadette, « Fondations et concessions royales de terres en Égypte ancienne », *DHA* 21-1, 1995, p. 11-55, p. 33 et 54, p. 40 et 54.

Conclusion

L'histoire de cette collection et de ce qu'elle a pu représenter est peut-être le point qu'il nous a été le plus difficile de saisir. Nous nous heurtons en effet à la rareté des sources et à de multiples facteurs que nous n'avions pas le loisir de maîtriser de manière satisfaisante : évolution de la structure du Département des antiquités égyptiennes, distribution et affectation des crédits, marché des antiquités, politique de fouilles menées par le Louvre, captation du mécénat, relations entre les différentes institutions à posséder des collections archéologiques et carrières individuelles.

Il résulte toutefois de cette étude que les stèles tardives n'ont finalement guère été pensées comme une catégorie particulière que le musée pouvait présenter (ou, si tel était le cas, on a investi fort peu d'efforts dans la mise en valeur de cette catégorie). Leur « fortune scientifique » est, nous l'avons vu, assez aléatoire, mais il ressort tout de même que les publications, les expositions et les diverses utilisations pédagogiques (étape de visite organisée, utilisation dans un ouvrage de vulgarisation) ont tendance à être en quelque sorte « monopolisées » par un nombre restreint de stèles – pour des raisons certes difficiles à éviter.

Dans la muséographie actuelle, si la présentation de ces stèles à un visiteur profane est médiocre dans le parcours chronologique, elles bénéficient d'une surface d'exposition considérable par comparaison avec d'autres types d'objets plus difficiles à appréhender sans connaissances égyptologiques. Leur exploitation dans le parcours thématique est en revanche assez complète. Il nous faut signaler que nous n'avons pas eu l'opportunité d'examiner directement un certain nombre d'entre elles.³⁷⁵

Les stèles funéraires représentent un type d'objets fort répandu et relativement bien connu. Leurs variations nous permettent d'approcher à la fois les croyances funéraires (dans leur diversité et leur évolution) et le monde des vivants, des familles et des carrières officielles. Dépendant largement des travaux de Munro et d'Aston, nous avons pu attribuer à la plupart de ces stèles une fourchette chronologique raisonnable, ce qui nous a permis dans le même temps de multiplier et de contrôler les critères de datation

375 [AE026558], C 115, C 118, C 224, E 7830, E 7831, E 13068, E 13073, E 17227, E 18924, E 20905, E 32645 et N 2721 .

qui se dégagent de telles analyses. L'absence de contexte archéologique peut ainsi être compensée dans une large mesure. Nous espérons que la publication prochaine des travaux de Camille De Visscher puisse confirmer ou corriger nos critères grâce à son propre corpus considérable.

Nous pouvons néanmoins souligner la remarquable homogénéité de cette production, qui présente un répertoire de formes et de textes certes considérable mais toutefois uniforme. Ces stèles ne concernaient de toute évidence, au vu du statut des défunts, qu'une frange très restreinte de la société (à moins que ne nous soient parvenues que les stèles ayant bénéficié d'une tombe suffisamment riche pour les avoir protégé du temps et finalement attiré l'œil des fouilleurs). L'établissement de critères typologiques que leur quantité et les recoupements du texte et de l'image a permis est un outil considérable pour l'égyptologie ; la finalité dernière de ces recherches étant bien sûr de pouvoir situer dans le temps les évolutions culturelles (sociales, religieuses, plastiques) dont témoignent ces stèles, ou les tombes qui les livrent encore. L'attribution chronologique fiévreuse n'aurait pas de sens sans avoir en vue une synthèse des données ainsi positionnées.

Quant aux stèles de donation, ce sont des documents singuliers qui ont la particularité d'offrir de précieuses informations sur le fonctionnement économique des temples. Elles gardent la trace écrite et figurée d'une opération foncière. À ce titre, c'est un témoignage rare d'une pratique économique et juridique qui peut se rattacher à un comportement de dévotion et à une pratique de gestion du territoire. Ces stèles permettent également d'entrevoir les rapports qui peuvent se tisser entre diverses instances, à la fois entre plusieurs institutions (l'administration civile locale ou royale et le temple) et au sein même du temple (entre les différents membres du personnels qui, à titres divers, recevaient des responsabilités ou des revenus associés à la parcelle offerte en donation).

Il s'agit toutefois d'un corpus restreint, dont la représentativité pose problème. De même, le statut des opérations qui font l'objet des inscriptions n'est pas clair : si toute donation foncière peut être commémorée par une stèle, le nombre de spécimens conservés semble dérisoire ; au contraire, rien ne justifie le fait de célébrer plus particulièrement les donations dont nous avons gardé un témoignage.

De nombreux points obscurs n'ont pas encore été éclairés par la recherche. Le texte lui-même et souvent, dans ses détails, fort hermétique. Peut-être une connaissance approfondie des textes juridiques courants (*ostraca* rédigés en hiératique mais aussi en démotique) permettrait-elle de mieux traiter ces

inscriptions. Le petit nombre de pièces conservées représente assurément un obstacle à la validité de leur étude, mais il est toujours possible d'espérer que les fouilles ou le commerce fassent apparaître de nouvelles stèles qui permettent d'affiner notre connaissance de ces documents.

Ces recherches auront donc été l'occasion de mieux cerner ces ensembles singuliers ; même si leur résultat peut laisser insatisfait par leurs limites, nous avons été contraint par les restrictions de l'exercice. Il nous semblait au moins nécessaire de rendre disponibles et de rassembler une certaine quantité d'informations jusqu'ici inédites ou dispersées (images, inscriptions, traductions, histoire de l'objet). Nous pouvons ainsi mieux connaître l'Égypte de la première moitié du premier millénaire avant notre ère, dans les domaines religieux, administratif, familial, funéraire, ...

Il nous semble que ce type d'étude, centrée sur une collection et ses composants, est nécessaire à l'analyse, d'une toute autre ampleur, d'une époque entière. En généralisant les études ponctuelles de ces documents méconnus, il sera possible d'aboutir à une connaissance plus fine de l'Égypte du I^{er} millénaire et de dépasser les considérations stylistiques ou biographiques pour mieux saisir les faits de société qui n'ont pas manqué de bouleverser cette époque troublée, mais qui ne sont encore qu'effleurés par la recherche, ou dont la connaissance se limite à certains champs bien délimités, comme par exemple l'histoire religieuse. Hors, même chez « les plus religieux des hommes »³⁷⁶, les élaborations complexes des théologiens ou l'expression de la dévotion personnelle restent un domaine restreint (malgré son omniprésence), qu'il est nécessaire, pour avoir une vision globale de la société, de compléter par tout un paysage d'échanges et de structures institutionnelles, commerciales, littéraires, agricoles, urbaines, ... qui reste encore pour une large part à chercher.

376 Θεοσεβείες δὲ περισσῶς ἔόντες μάλιστα πάντων ἀνθρώπων... « Étant considérablement plus religieux que tous les hommes... », Hérodote, II-37.

Bibliographie générale

[Collectif], *Les donateurs du Louvre*, Paris, 1989.

[Collectif], *Le guide du Louvre*, 2005.

ANDRÉ-LEICKNAM Béatrice & ZIEGLER Christiane (dir.), *Naissance de l'écriture. Cunéiformes et hiéroglyphes*, 4^e éd., Paris, 1982.

ANDREU Guillemette *et al.*, *L'Égypte ancienne au Louvre*, Paris, 1997.

ANDREU-LANOË Guillemette (dir.), *L'art du contour. Le dessin dans l'Égypte ancienne*, Paris, 2013.

ASTON David A., *Burial Assemblages of Dynasty 21-25. Chronology – Typology – Developments* (Österreichische Akademie der Wissenschaften. Denkschriften der Gesamtakademie 54 = CCEM 4), Vienne, 2009.

AUFRÈRE Sydney *et al.*, *Portes pour l'au-delà. L'Égypte, le Nil et le « Champ des Offrandes »*, Lattes, 1992.

BANEAT, *Catalogue du Musée archéologique et ethnographique de la ville de Rennes*, 4^e éd., Rennes, 1932.

BARBOTIN Christophe & DEVAUCHELLE Didier, *La voix des hiéroglyphes. Promenade au département des antiquités égyptiennes du musée du Louvre*, Paris, 2005.

BARBOTIN Christophe, *Les statues égyptiennes du Nouvel Empire*, t. 1 *Statues royales et divines. Texte*, Paris, 2007.

BAUD Michel, *Djéser et la III^e dynastie*, Paris, 2002.

BOREUX Charles, *Département des antiquités égyptiennes. Guide-catalogue sommaire*, t. 1 *Salles du rez-de-chaussée, escalier et palier du premier étage, salle du mastaba et salle de Baouït*, Paris, 1932.

BOREUX Charles, *Département des antiquités égyptiennes. Guide-catalogue sommaire*, t. 2 *Salles du premier étage (salles Charles X)*, Paris, 1932.

- BUCHER Paul, « Stèles de particuliers à Tanis », *Kêmi* 5, 1935, p. 64-70.
- CATTAUI Adolphe, « Rapport sur une mission dans le Haute-Égypte (août-décembre 1886) », *RevÉg* 5, 1888, p. 78-85 & pl. 17-25.
- CAUVILLE Sylvie, « Une stèle de Nag el- Hassaïa », *RdÉ* 34 (1982-1983), p. 26.
- COULON François *et al.*, *Musée des Beaux-Arts de Rennes. Guide des collections*, Rennes, 1996.
- COULON Laurent (dir.), *Le culte d'Osiris au Ier millénaire av. J.-C. Découvertes et travaux récents (BibÉtud 153)*, Le Caire, 2010.
- CORTEGGIANI Jean-Pierre, « Documents divers (VII-X), *BIFAO* 75, 1975, p. 147-157.
- CORTEGGIANI Jean-Pierre, *L'Égypte ancienne et ses dieux. Dictionnaire illustré*, Paris, 2007.
- CHAMPOLLION Jean-François, *Notice descriptive des monumens égyptiens du musée Charles X*, Paris, 1827.
- CHASSINAT Émile, « Textes provenant du Sérapéum de Memphis (suite) », *RecTrav* 25, 1903, p. 53-62.
- CHAUVET Michel, *Frédéric Caillaud. Les aventures d'un naturaliste en Égypte et au Soudan. 1815-1822*, Saint-Sébastien, 1989.
- CHERPION Nadine, « Le "cône" d'onguent, gage de survie », *BIFAO* 94, 1994, p. 76-106.
- CHEVEREAU Pierre-Marie, *Prosopographie des cadres militaires égyptiens de la Basse Époque*, Paris, 1985.
- CLÈRE Jacques Jean, *Les chauves d'Hathor (OLA 63)*, Louvain, 1995.
- DARESSY Georges, « Trois stèles de la période bubastite », *ASAÉ* 15, 1915, p. 140-147.
- DARESSY Georges, « Le fils aîné de Chéchanq III », *ASAÉ* 16, 1916, p. 61-62.
- DE MEULENAERE Herman, « Une famille de prêtres thinites », *ChronÉg* 29 (fasc. 58), 1954, p. 221-236.
- DE MEULENAERE Hermann, « Notes d'onomastique tardive », *RdÉ* 11, 1957, p. 77-84.
- DE MEULENAERE Hermann, « Notes d'onomastique tardive (Deuxième série) », *RdÉ* 12, 1960, p. 67-74.

- DE MEULENAERE Hermann, « Notes d'onomastique tardive (troisième série) », *RdÉ* 14, 1962, p. 45-51.
- DE MEULENAERE Hermann, « Recherches onomastiques. I. Noms propres à vocalisations superflues », *Kémi* 16, 1962, p. 28-31.
- DE MEULENAERE Herman, « Trois monuments de Basse Époque », *OMRO* 44, 1963, p. 1-7.
- DE MEULENAERE Herman, « Notes d'onomastique tardive (Quatrième Série) », *BiOr* 38, 1981, p. 253-258.
- DE MEULENAERE Herman *et al.*, *Peter Munro. Die Spätägyptischen Totenstellen. Index et addenda*, Bruxelles, 1985.
- DE MEULENAERE Herman, « Bronzes égyptiens de donation », *BMRAH* 61, 1990, p. 63-81.
- DE MEULENAERE Hermann, « Quelques remarques sur des stèles de donation saïtes », *RdÉ* 44, 1993, p. 11-18.
- DE MEULENAERE Herman, « Personnages représentés avec les attributs de leur fonction dans les sources de la Troisième Période intermédiaire et de la Basse-Époque », dans BUZI Paola *et al.* (dir.), *Aegyptiaca et Coptica. Studi in onore di Sergio Pernigotti (BAR International Series 2264)*, Oxford, 2001, p. 151-154.
- DE MEULENAERE Herman, « Observations sur les anthroponymes de Basse-Époque terminés par l'hiéroglyphe de l'enfant assis », *TrabEg* 2, 2003, p. 113-116.
- DE VISSCHER Camille, « L'accès à l'au-delà... une affaire de dieux ! Le témoignage des stèles tardives », communication orale à la journée d'étude du 27 juin 2014 *L'individu dans la religion égyptienne* (École pratique des Hautes Études/Histoire et sources des mondes antiques).
- DELANGE Élisabeth, *Egito faraônico, Terra dos deuses*, Paris – São Paulo, 2001.
- DER MANUELIAN Peter, *Living in the Past. Studies in Archaism of the Egyptian Twenty-sixth Dynasty*, Londres, 1994.
- DESROCHES-NOBLECOURT Christiane (dir.), *Les visites éducatives dans les collections égyptiennes du*

musée du Louvre, Paris, 1979.

DEWACHTER Michel, *La collection égyptienne du Musée Champollion*, Figeac, 1986.

EL-LEITHY Hisham, « Painted Wooden Stelae from Thebes from the 21st to the 26th Dynasties », *Proceedings of the Ninth International Congress of Egyptologists (OLA 150)*, t. 1, Louvain, 2007, p. 585-596.

ÉTIENNE Marc (dir.), *Les Portes du Ciel. Visions du monde dans l'Égypte ancienne*, Paris, 2009.

EYRE Christopher John, « Feudal Tenure and Absentee Landlords », dans ALLAM Schafik (dir.), *Grund und Boden in Altägypten (Rechtliche und Sozio-ökonomische Verhältnisse)*, Tübingen, 1994, p. 107-133.

FAIVRE-MARTIN Évelyne, *Hiéroglyphes. Mode d'emploi*, Paris, 2000.

FISCHER George Henry, « Deux stèles villageoises du Moyen Empire », *CdÉ* 55 (109-110), 1980, p. 13-16.

GASSE Annie, *Musée du Louvre. Département des antiquités égyptiennes. Les stèles d'Horus sur les crocodiles*, Paris, 2004.

GAUTHIER Henri, « Les "fils royaux de Ramsès" », *ASAÉ* 18, 1919, p. 245-264.

GOMAA Farouk, *Die libyschen Fürstentümer des Deltas vom Tod Osorkons II. Bis zur Wiedervereinigung Ägyptens durch Psamtik I. (TAVO B/6)*, Wiesbaden, 1974.

GÖRG Manfred, « Les dieux et les divinités », dans SCHULTZ Regine & SEIDEL Matthias (dir.), *L'Égypte, sur les traces de la civilisation pharaonique*, Cologne, 1998.

GERMOND Philippe & LIVET Jacques, *Bestiaire égyptien*, Paris, 2001.

GRANDET Pierre et Bernard MATHIEU Bernard, *Grammaire d'égyptien hiéroglyphique*, 3^e éd., Paris, 2003.

GUENTCH-OGLOUEFF Marianne, « Noms propres imprécatoires », *BIFAO* 40, 1941, p. 117-133.

GUERMEUR Ivan, *Les cultes d'Amon hors de Thèbes : recherches de géographie religieuse (BÉPHE, sciences religieuses 123)*, Paris, 2005.

GUICHARD Sylvie, « Une collection d'antiquités égyptiennes méconnue : la collection Thédénat-

- Duvent », *RdÉ* 58, 2007, p. 201-228.
- GUICHARD Sylvie (éd.), *Jean-François Champollion. Notice descriptive des monuments égyptiens du musée Charles X*, Paris, 2013.
- HARING Ben J.J., « Institutionnal Agriculture and the Temples in Ramesside Egypt », dans MORENO GARCÍA Juan Carlos (dir.), *L'agriculture institutionnelle en Égypte ancienne : état de la question et perspectives interdisciplinaires (CRIPÉL 25)*, Lille, 2005, p. 125-136.
- HARLEM (VAN) Willem, *Allard Pierson Museum, Amsterdam, Fascicle 3 (CAA)*, Amsterdam, 1995.
- JANSEN-WINKELN Karl, *Inscripfen der Spätzeit*, t. 2 *Die 22.-24. Dynastie*, Wiesbaden, 2007.
- JANSEN-WINKELN Karl, *Inscripfen der Spätzeit*, t. 3 *Die 25. Dynastie*, Wiesbaden, 2009.
- JANSSEN Jacob Jan, « An Unusual Donation Stela », *JEÄ* 49, 1963, p. 64-70.
- JANSSEN Jacob Jan, « The Role of the Temple in the Egyptian Economy during the New Kingdom », dans LIPÍŃSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (*OLA* 6), Louvain, 1979, p. 505-515.
- JELÍŃKOVÁ-REYMOND Eva, « Recherches sur le rôle des “gardiens de portes” (*jry- ʕ*) dans l'administration générale des temples égyptiens », *CdÉ* 55, 1953, p. 39-59.
- KÄNEL (VON) Frédérique, *Les prêtres-ouâb de Sekhmet et les conjurateurs de Serket (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences religieuses 87)*, Paris, 1984.
- KEES Hermann « Der berichtende Gottesdiener... », *ZÄS* 85, 1960, p. 138-134.
- KEIMER Ludwig, « Pendeloques en formes d'insectes faisant partie de colliers égyptiens », *ASAÉ* 36, 1936, p. 89-114.
- KITCHEN Kenneth A., *The Third Intermediate Period in Egypt (1100-650 BC)*, Warminster, 1986.
- LA TOUCHE (DE) H., *Catalogue sommaire des collections égyptiennes (époque pharaonique) du Musée des Beaux-Arts de Rennes*, Rennes, 1981.
- LAURENT Véronique, *Antiquités égyptiennes. Inventaire des collections du Musée des Beaux-Arts de Dijon*, Besançon, 1997.

- LEAHY Anthony, *Abydos in the Late Period: an Epigraphic and Prosopographic Study*, thèse de doctorat soutenu à l'université de Cambridge, 1977.
- LEAHY Anthony, « A Scribe of Abydos in the Ninth Century B.C. », *GöttMisz* 23, 1977, p. 49-53.
- LEAHY Anthony, « The Name of Osiris written 𓂏 », *SAK* 7, 1979, p. 141-153.
- LEAHY Anthony, « Smn and dj mn », *GöttMisz* 48, 1981, p. 35-39.
- LEAHY Anthony, « Sait Lamp Donations », *GöttMisz* 49, 1981, p. 37-46.
- LEAHY Anthony, « The Earliest Dated Monuments of Amasis and the End of the Reign of Apries », *JEA* 74, 1988, p. 183-199.
- LEDRAIN Eugène, *Les monuments égyptiens de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1881.
- LIEBLEIN Jens, *Dictionnaire des noms hiéroglyphiques en ordre généalogique et alphabétique*, Christiania [Oslo], 1871.
- LIEBLEIN Jens, *Dictionnaire de noms hiéroglyphiques. Supplément*, Leipzig, 1892.
- MAGGIO Laëtitia, *Les stèles ramessides du musée du Louvre. Étude synthétique d'une collection*, mémoire de recherche de l'École du Louvre, 2011.
- MÁLEK Jaromir, *Égypte. 4000 ans d'art*, Paris, 2003.
- MALININE Michel *et al.*, *Catalogue des stèles du Sérapéum de Memphis*, Paris, 1968.
- MEEKS Dimitri, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire avant J.-C. », dans LIPINSKI Edward (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, t. 2 (OLA 6), 1979, p. 605-687.
- MEEKS Dimitri, *Année lexicographique. Égypte ancienne*, t. 1, Paris, 1998.
- MEEKS Dimitri, « Une stèle de donation de la Deuxième Période Intermédiaire », *ÉNIM* 2, 2009, p. 129-154.
- MENU Bernadette, *Recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Égypte*, Versailles, 1982.
- MENU Bernadette, « Questions relatives à la détention des terres au premier millénaire av. JC », dans ALLAM Schafik (dir.), *Grund und Boden in Altägypten (Rechtliche und Sozio-*

- ökonomische Verhältnisse*), Tübingen, 1994.
- MENU Bernadette, « Fondations et concessions royales de terres en Égypte ancienne », *DHA* 21-1, 1995, p. 11-55.
- MENU Bernadette, « À propos des stèles de donation », *RdÉ* 46, 1995, p. 213-214.
- MENU Bernadette, « Le régime juridique des terres en Égypte pharaonique », dans *Recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Égypte*, Le Caire, 1998, p. 1-42.
- MONTET Pierre *Géographie de l'Égypte ancienne*, t.2, Paris, 1961.
- MORET Alexandre, *Catalogue du musée Guimet. Galerie égyptienne. Stèles, bas-reliefs, monuments divers* (*Annales du musée Guimet* 32), Paris, 1909.
- MORSCHAUSER Scott, *Threat Formulae in Ancient Egypt: a Study of the History, Structure and Use of Threats and Curses in Ancient Egypt*, [s.l.] 1991.
- MOSHER Malcolm J^r, *The Papyrus of Hor (Catalogue of the Books of the Dead in the British Museum 2)*, Londres, 2001.
- MOSS R.L.B., PORTER B. & MÁLEK Jaromir, *Topographical Bibliography of Ancient Egyptian Hieroglyphic Texts, Reliefs and Paintings*, t. VIII-4 *Objects of Provenance not known: Stelae (Dynasty XVIII to Roman Period)* [s.l.,s.d.].
- MUNRO Peter, *Die spätägyptischen Totenstelen* (*ÄgForsch* 25), Glückstadt, 1973.
- MYŚLIWIEC Karol, « Beziehungen zwischen Atum und Osiris nach dem Mittleren Reich », *MDAIK* 35, 1979, p. 195-213.
- NEVEU François, *La langue des Ramsès. Grammaire du néo-égyptien*, 2^e éd., Paris, 1998.
- PADGHAM Joan, *A New Interpretation of the Cone on the Head in New Kingdom Egyptian Tomb Scenes* (*BAR International Series* 2431), Oxford, 2012.
- PERDU Olivier, « Exemple de stèle archaisante pour un prêtre modèle » *RdÉ* 52, 2001, p. 183-216.
- PERDU Olivier, « La chefferie de Sébennytos de Piankhi à Psammétique I^{er} », *RdÉ* 55, 2004.
- PERDU Olivier (dir.), *Le Crépuscule des pharaons. Chefs-d'œuvre des dernières dynasties égyptiennes*,

Bruxelles, 2012.

PERDU Olivier, *Les statues privées de la fin de l'égypte pharaonique (1069 av. J.-C. – 395 apr. J.-C.)*, t. 1 *Hommes*, Paris, 2012.

PIERRET Paul, *Recueil d'inscription inédites du musée égyptien du Louvre*, t. 2 (*Études égyptologiques* 8), Paris, 1878.

POSENER-KRIEGER Paule, « Note concernant les numéros d'inventaire des objets conservés au Département des Antiquités égyptiennes du Musée du Louvre », *RdÉ* 12, 1960.

RANKE Hermann, *Die ägyptische Personennamen*, Glückstadt, 1935-1952.

RANNOU Éric, *Musée des Beaux-Arts de Rennes. Collection égyptiennes. Époque pharaonique*, Rennes, 1999.

RÉVILLOUT Eugène, *Mélanges sur la métrologie, l'économie politique et l'histoire de l'ancienne Égypte*, Paris, 1895.

ROUGÉ (DE) Emmanuel, *Notice des monuments exposés dans la galerie d'antiquités égyptiennes (salle du rez-de-chaussée)*, Paris, 1849 [et multiples rééditions].

ROUGÉ (DE) Emmanuel, *Notices sommaires des monuments égyptiens exposés dans les galeries du musée du Louvre*, Paris, 1855.

ROUGÉ (DE) Emmanuel, *Notice sommaire des monuments égyptiens exposés dans les galeries du Musée du Louvre*, Paris, 1866 [et multiples rééditions].

ROUGÉ (DE) Emmanuel, « Rapport sur la réorganisation des salles égyptiennes du musée du Louvre », dans MASPERO Gaston (éd.), *Emmanuel de Rougé. Œuvres diverses*, t. 2 (*BiÉg* 22), Paris, 1908, p. 457-461³⁷⁷.

SALEH Heidi, *Investigating Ethnic and Gender Identitites as Expressed on Wooden Funerary Stelae from the Libyan Period (c. 1069-715 B.C.E.) in Egypt (BAR International Series 1734)*, Oxford, 2007.

SCHULMAN Alan R., « A Problem of Pedubasts », *JARCE* 5, 1966, p. 33-41.

377 Initialement publié dans le *Moniteur universel*, puis reproduit dans l'*Athénæum français*, 1853, t. 2, p. 686-687.

- SIMPSON William Kelly, *The Face of Egypt: Permanence and Change in Egyptian Art*, Katonah, 1977.
- SOTTAS Henri, *La préservation de la propriété funéraire dans l'ancienne Égypte*, Paris, 1913.
- SPIEGELBERG Wilhelm, « Eine Schenkungsurkunde aus der Zeit Scheschonks II », *RecTrav* 35, 1913, p. 41-43.
- STEWART H.M., *Egyptian Stelae, Reliefs and Paintings from the Petrie Collection*, t. 3 *The Late Period*, Warminster, 1983.
- THÉODORIDÈS Aristide, « Les texte juridiques » dans *Textes et langages de l'Égypte pharaonique. Cent-cinquante années de recherches. 1822-1972. Hommages à Jean-François Champollion (BibÉtud 64)*, t. 3, 1972, p. 21-32.
- THIRION Michelle, « Note d'onomastique. Contribution à une révision du Ranke PN [cinquième série] », *RdÉ* 37, 1986, p. 131-137, p. 134.
- THIRION Michelle, « Note d'onomastique. Contribution à une révision du Ranke PN [sixième série] », *RdÉ* 39, 1988, p. 131-146, p. 146, n. 134].
- THIRION Michelle, « Notes d'onomastique. Contribution à une révision du Ranke PN », *RdÉ* 54, 2003
- THORNDIKE MARTIN Geoffrey, *Stelae from Egypt and Nubia in the Fitzwilliam Museum, Cambridge, c. 3000 BC–AD 1150*, Cambridge, 2005.
- VALDESOGO MARTÍN Rosa, « Les cheveux des pleureuses dans le rituel funéraire égyptien. Le geste *nwn* », dans *Egyptology at the Dawn of the Twenty-first Century. Proceedings of the Eighth International Congress of Egyptologists*, Le Caire, 2000, p. 548-557.
- VANDIER Jacques, *Les antiquités égyptiennes au musée du Louvre*, Paris, 1948.
- VANDIER Jacques, « Nouvelles acquisitions », *Revue du Louvre*, 1971 (fasc. 2), p. 95-104
- VINDRY Georges (dir.), *3000 ans de parfumerie. Parfums, savons, cosmétiques de l'Antiquité à nos jours*, Grasse, 1982.
- VITTMAN Günther, *Priester und Beamte im Theben der Spätzeit (BeitrÄg 1)*, Vienne, 1978.
- YOYOTTE Jean, « Potasimto de Pharbaitos et le titre “grand combattant-maître du

triomphe”», *CdÉ* 28 (fasc. 55), 1955, p. 101-106.

YOYOTTE Jean, « Les principautés du Delta au temps de l’anarchie lybienne (étude d’histoire politique) », *Mélanges Maspero*, t. 1 *Orient ancien*, 4^e fascicule (*MIFAO* 66), Le Caire, 1961, p. 121-181.

YOYOTTE Jean & DE MEULENAERE Hermann, « Deux composants ”natalistes” de l’anthroponymie tardive », *BIFAO* 1983, p. 107-122.

ZIEGLER Christiane, *Musée du Louvre. Département des antiquités égyptiennes. Catalogue des instruments de musique égyptiens*, Paris, 1979.

ZIEGLER Christiane, « Figeac. Le nouveau musée Champollion », *Revue du Louvre*, 1987 (fasc. 1), p. 83-84.

ZIEGLER Christiane (dir.), *Le Louvre. Les antiquités égyptiennes*, Paris, 1990.

ZIEGLER Christiane, « Champollion en Égypte. Inventaire des antiquités rapportées au musée du Louvre » dans LIMME Luc & STRYBOL Jan (dir.), *Aegyptus Museis Rediviva. Miscelanea in honorem Hermanni de Meulenaere*, Bruxelles, 1993, p. 197-213 [photo].

Ressources en ligne

I. Collections

British Museum, http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/search.aspx

Metropolitan Museum of Art, <http://www.metmuseum.org/collections/search-the-collections>

Musée du Louvre :

Base Atlas, <http://cartelfr.louvre.fr/>

Sélection d'œuvres du Département des antiquités égyptiennes,
<http://www.louvre.fr/departments/antiquit%C3%A9s-%C3%A9gyptiennes/oeuvres-choisies#tabs>

2. Dictionnaires

Centre national de ressources textuelles et lexicales, <http://www.cnrtl.fr/definition/>

Projet Rosette, <http://projetrosette.info/page.php?Id=599>

Thesaurus Linguae Aegyptiae, <http://aew.bbaw.de/tla/servlet/TlaLogin>

Chronologie

(D'après PERDU Olivier, *Les statues privées de la fin de l'égypte pharaonique (1069 av. J.-C. – 395 apr. J.-C.)*, t. 1 *Hommes*, Paris, 2012, p. 32 ; « les dates antérieures à 690 sont données à titre indicatif »)

	Nord	Sud
Troisième Période intermédiaire 1069-664	1069-943 XXI ^e dynaste (tanite)	Pontifes d'Amon à Thèbes
	943-735 XXII ^e dynaste (bubastite)	870-745 XXIII ^e dynastie (thébaine)
	728-722 XXIV ^e dynastie (saïte)	Pouvoirs locaux Hérakléopolis & Hermopolis
		Pouvoirs locaux Léontopolis et Tanis
		722-655 XXV ^e dynastie (kouchite)
		685-664 XXVI ^e dynastie (saïte – régionale)
Basse-Époque 664-332		664-525 XXVI ^e dynastie (saïte – nationale)
		525-404 XXVII ^e dynastie (perse)
		404-399 XXVIII ^e dynastie (saïte)
		399-380 XXIX ^e dynastie (mendésienne)
		380-342 XXX ^e dynastie (sébénytique)
		342-332 XXXI ^e dynastie (perse)

Index : citation des stèles du corpus

AE026558.....	12, 14, 25, 30
AF 6942.....	12, 25, 30
C 110.....	12, 25, 30, 36, 46, 56, 59
C 112.....	12, 23, 25, 30, 46, 59, 60, 62, 72
C 113.....	12, 24, 25, 30, 49, 53, 64
C 114.....	12, 25, 30, 46, 60, 76
C 115.....	12, 25, 31, 36, 46, 59, 60
C 118.....	12, 25, 31, 36, 45, 46, 59
C 224.....	12, 25, 31, 46, 49, 59, 60, 61
C 227.....	12, 25, 31, 46, 49
C 229.....	12, 25, 31, 46, 59, 67, 75
C 261.....	12, 22, 25, 31, 86, 100
C 262.....	12, 25, 31, 45, 46, 49, 59, 60, 73
C 291.....	12, 25, 31, 47, 58, 62
C 294.....	12, 25, 31, 47, 59, 60, 67
C 297.....	12, 25, 31, 91, 100
C 298.....	12, 17, 22, 25, 31, 33, 96, 102
E 10456.....	12, 26, 31, 47, 59
E 10571.....	12, 26, 31, 90, 100
E 10573.....	12, 26, 31, 96
E 13067.....	12, 26, 31, 47, 59
E 13068.....	12, 26, 31, 47, 59
E 13069.....	12, 26, 31, 47, 54, 60
E 13071.....	12, 26, 31, 45, 47, 59, 60
E 13073.....	12, 26, 31, 47, 56, 66
E 13091.....	12, 24, 26, 31, 45, 47, 56
E 13092.....	12, 24, 26, 31, 47, 56, 58, 60, 75

E 13095.....	12, 24, 26, 31, 47, 75
E 13096.....	12, 24, 26, 31, 47, 56
E 13097.....	12, 24, 26, 31, 46, 47, 59
E 17227.....	12, 26, 31, 33, 47, 49
E 18924.....	12, 26, 31, 47, 55, 59, 60, 64
E 18938.....	12, 26, 31, 47, 59, 60, 62, 72
E 19503 bis.....	12, 26, 32, 47, 60
E 19509 bis.....	12, 26, 32, 48, 59, 62
E 20042.....	12, 26, 32, 45, 48, 62, 65
E 20091.....	12, 26, 32, 48, 56, 59, 67, 75
E 20092.....	12, 26, 32, 48, 56
E 20152.....	12, 14, 26, 32, 48, 59
E 20899.....	12, 26, 32, 48
E 20905.....	12, 26, 32, 88, 100
E 22036.....	12, 26, 32, 93, 102
E 26833.....	12, 26, 32, 94, 102
E 32645.....	12, 26, 32, 48, 49, 59
E 52.....	12, 23, 26, 31, 38, 39, 45, 47, 53, 56, 60
E 5789.....	12, 26, 31, 47, 56, 60
E 608.....	12, 26, 31, 47, 57, 59
E 7830.....	12, 26, 31, 45, 47, 62
E 7831.....	12, 26, 31, 45, 47, 56
E 8412.....	12, 26, 31, 47, 49, 59
E 9946.....	12, 26, 31, 45, 47, 59, 60
E 9947.....	12, 24, 26, 29, 31, 45, 47, 59, 60, 66
ED0055.....	12, 14, 27, 32
N 2693.....	12, 27, 32, 36, 46, 48, 59, 60
N 2721.....	12, 27, 32, 36, 46, 48
N 2722.....	12, 27, 32, 46, 48, 59, 60, 75
N 3387.....	12, 23, 27, 32, 36, 48, 56, 59, 60

N 3657.....	12, 22, 27, 32, 36, 37, 38, 39, 48, 53, 56
N 3658.....	12, 27, 32, 48, 56, 62
N 3659.....	12, 27, 32, 36, 37, 48
N 3662.....	12, 27, 32, 33, 36, 37, 48, 56
N 3664.....	12, 19, 27, 32, 46, 48, 59, 60
N 3786.....	12, 24, 27, 32, 36, 46, 48, 56, 57, 59, 60, 66
N 3787.....	12, 27, 32, 37, 48, 58, 60, 62
N 3794.....	12, 27, 32, 36, 48, 56, 60
N 3795.....	12, 14, 27, 32, 36, 48, 56, 59, 60, 72
N 3936.....	12, 19, 27, 32, 48, 62
N 3943.....	12, 27, 32, 45, 48, 59, 60
N 3945.....	12, 27, 32, 48, 59, 60, 66
N 4024.....	12, 23, 27, 32, 37, 48, 59, 60

Abréviations et conventions

I. Abréviations employées

<i>ÄgAbh</i> :	<i>Ägyptologische Abhandlungen</i>
<i>ÄgForsch</i> :	<i>Ägyptologische Forschungen</i>
<i>ASAÉ</i> :	<i>Annales du Service des antiquités de l'Égypte</i>
<i>BeitrÄg</i> :	<i>Beiträge sur Ägyptologie</i>
<i>BibÉtud</i> :	<i>Bibliothèque d'étude</i>
<i>BiÉg</i> :	<i>Bibliothèque égyptologique</i>
<i>BMRAH</i> :	<i>Bulletin des Musées royaux d'art et d'histoire</i>
<i>CAA</i> :	<i>Corpus Antiquitatum Aegyptiacarum</i>
<i>CCEM</i> :	<i>Contributions to the Chronology of the Eastern Mediterranean</i>
<i>ChronÉg</i> :	<i>Chronique d'Égypte</i>
<i>cf.</i> :	se reporter à
<i>CRIPÉL</i> :	<i>Cahiers de recherches de l'Institut de papyrologie et égyptologie de Lille</i>
<i>dit.</i> :	dittographie (répétition fautive)
<i>DHA</i> :	<i>Dialogues d'histoire ancienne</i>
<i>éd.</i> :	éditeur ; édition
<i>ÉNIM</i> :	<i>Égypte nilotique et méditerranéenne</i>
<i>et al.</i> :	<i>et alli</i>
<i>fasc.</i> :	fascicule
<i>GöttMisz</i> :	<i>Göttinger Miszellen</i>
<i>infra</i> :	plus bas
<i>JEA</i> :	<i>Journal of Egyptian Archaeology</i>

- Kêmi* : *Kêmi. Revue de philologie et d'argéologie égyptienne et copte*
- LÄ* : HELCK Wolfgang & EBERHARD Otto (dir.), *Lexikon der Ägyptologie*, Wiesbaden, 1975-1992
- LGG* : LEITZ Christian (dir.), *Lexikon der ägyptischen Götter und Götterbezeichnungen* (*OLA* 110-116 et 129), Liège, 2002-2003
- n. : note
- n°, n^{os} : numéro, numéros
- OLA* : *Orientalia lovaniensia analecta*
- p. : page
- p. ex. : par exemple
- passim* : en plusieurs endroits
- pl. : planche
- PM* : PORTER Bertha & MOSS Rosalind, *Topographical Bibliography of ancient Egyptian Hieroglyphic Texts, Reliefs, and Paintings*, Oxford, 1927-1981
- PN* : RANKE Hermann, *Die ägyptische Personennamen*, Glückstadt, 1935-1952
- RdÉ* : *Revue d'égyptologie*
- RevÉg* : *Revue égyptologique*
- SAK* : *Studien zur altägyptischen Kultur*
- TAVO* : *Tübinger Atlas des Vorderen Orients*
- s.l. : sans lieu d'édition indiqué
- supra* : plus haut
- t. : tome
- TrabEg* : *Trabajos de egiptología*
- Wb* : ERMANN Adolf & GRAPOW Hermann, *Wörterbuch der ägyptischen Sprache*, Berlin, 1926-1961

2. Conventions de translittération, de transcription et de traduction

A. Translittération

Nous suivons les principes de translittération adoptés dans la *Grammaire d'égyptien hiéroglyphique* de Pierre GRANDET et Bernard MATHIEU³⁷⁸ :

Unilitère	Translittération	Francisation	Prononciation supposée
	<i>ʾ</i>	a	[ʔ], [a]
	<i>i</i>	i	[j], [i]
	<i>y</i>	y	[j], [i]
	<i>˙</i>	â ³⁷⁹	[ʔ]
	<i>w</i>	ou	[u], [w]
	<i>b</i>	b	[b]
	<i>p</i>	p	[p]
	<i>f</i>	f	[f]
	<i>m</i>	m	[m]
	<i>n</i>	n	[n]
	<i>r</i>	r	[r]
	<i>h</i>	h	[h]
	<i>ḥ</i>	h	[ħ]
	<i>ḫ</i>	kh	[x]
	<i>ḥ</i>	kh	[ç]
	<i>s</i>	s	[s]
	<i>š</i>	ch	[ʃ]
	<i>q</i>	q	[q]
	<i>k</i>	k	[k]

378 GRANDET Pierre et MATHIEU Bernard, *Grammaire d'égyptien hiéroglyphique*, 3^e éd., Paris, 2003, p. 17 et *passim*.

379 Usuellement transcrit « ê » dans R´ « Rê » ou « le soleil », ainsi que ses dérivés (*Mry-R´* « Méryrê », etc.).

𓄀	<i>g</i>	g	[g]
𓄁	<i>t</i>	t	[t]
𓄂	<i>t̄</i>	tj	[tj]
𓄃	<i>d</i>	d	[d]
𓄄	<i>d̄</i>	dj	[dj]

- . : sépare le radical d'un mot des terminaisons du genre (-*t*) et du nombre (-*w* ; -*wy*).
- = : unit un pronom suffixe au mot qui le précède, ou la désinence du pseudo-participe³⁸⁰.
- ~ : unit une forme verbale à la particule *n* dans certaines formes

Nous avons aussi fait le choix de « rétablir » les formes grammaticales attendues (selon notre interprétation) en ajoutant les désinences entre parenthèse (p.ex. -(*w*) pour les participes, -(=*w*) pour les pseudo-participes, *n*(*y*) plutôt que *n* pour noter un génitif, etc.). Ces reconstructions sont sans doute quelque peu artificielles, mais elles permettront de rendre notre analyse grammaticale (et, le cas échéant, nos erreurs d'interprétation) les plus évidentes possibles.

Les noms de personnes ou de lieu n'ont pas été traduits systématiquement, mais transcrits phonétiquement. Pour les rendre lisibles, nous avons suivi le système décrit ci-dessus, au détriment, par exemple, des transcriptions grecques. Quand les voyelles – non notées – ne sont pas connues (comme dans « h(o)t(e)p »), nous avons intercalé des « é », sans les accentuer lorsqu'ils se trouvaient devant deux consonnes à la suite ou avant une consonne finale (ex. : « Horemheb »).

Dans un certain nombre de cas, nous nous sommes toutefois conformé aux transcriptions hellénisantes usuelles³⁸¹ :

380 Forme décrite dans la *Grammaire* comme « accompli » (p. 327-392).

381 Quand ces formes sont incluses dans un nom, par exemple, nous sommes restés fidèle à la vocalisation égyptienne (« Padiaset » et non « Pétéisis »).

382 Pour les diverses formes d'Horus composées à l'aide d'épithètes utilisées de manières figées, nous avons choisi de transcrire la forme très courante *Hr-ḥty* par Horakhty (et non « Horus de l'horizon »), tandis que les autres formes, beaucoup plus rares, nous avons traduit par « Horus » et l'épithète appropriée. P. ex : *Hr mr:ty* « Horus des deux yeux » (et non « Hormerty ») ; *Hr sm:(w) v.wy* « Horus qui unit les Deux-Terres » (et non « Harsomtous »), *Hr p: ḥrd* « Horus l'enfant » (et non Horpakhered),

Ce système n'est pas totalement satisfaisant du fait des restrictions qui ne se justifient que par la tradition ; mais en même temps, ces mêmes usages et les habitudes égyptologiques rendraient pénible l'adoption d'un nouveau système global et sans concession. Nous devons donc nous accommoder de l'ingrate voie médiane qui consiste à concilier les habitudes de lecture à autant de rigueur que possible pour la transcription des éléments moins communs.

Marques ecdotiques

- (ⁱ) : numérotation des lignes ou colonnes
- (...) : sous-entendu
- [...] : en lacune
- {...} : écrit mais aberrant
- <...> : nécessaire pour remplacer un groupe incohérent
- (... ?) : lecture incertaine (le groupe concerné est délimité entre parenthèses)
- (→ ...) : explicitation d'une formulation obscure ou idiomatique
- dit. : dittographie (redoublement fautif d'un signe ou d'un groupe de signes)
- sic : fidèle à l'original aberrant

B. Choix de traduction

En règle générale, nous avons renoncé à l'élégance de la traduction pour rester au plus proche du texte. Nous nous sommes même astreint à essayer de faire correspondre à une structure grammaticale ou à un terme précis une traduction systématique. Il nous a semblé que, dans l'idéal, le lecteur devrait pouvoir imaginer quelle tournure ou quel mot a été utilisé dans le texte original à la lecture de la traduction, afin de pouvoir s'y plonger lui-même plus directement et critiquer notre travail.

383 Nous ne procédons à cette substitution que pour le roi Psammétique, qu'il est conventionnel de désigner par la transcription grecque de son nom. Dans le cas de particuliers de ce nom (*cf.* C 115), nous nous tenons à la transcription égyptienne Psamtek.

Table des matières

Avant-propos.....	2
Introduction.....	5
1. Les stèles égyptiennes.....	5
2. La « période tardive ».....	6
3. Notre corpus.....	8
A. Critères de sélection.....	8
B. Liste définitive des stèles traitées.....	11
C. Précisions sur l'utilisation des numéros d'inventaires.....	13
4. Axes de travail.....	14
I. La collection du Louvre.....	17
1. Constitution de la collection.....	17
2. Visibilité de la collection.....	22
A. Exposition permanente.....	22
B. Stèles en dépôt.....	24
C. Expositions temporaires.....	25
D. Visibilité de la collection.....	30
a) État de publication.....	30
b) La collection à travers les guides du Département.....	35
3. Composition et représentativité.....	39
II. Les stèles funéraires.....	41
1. Définition et usage.....	41
A. Contexte culturel : le culte funéraire et la vie dans l'Au-delà.....	41
a) La réversion d'offrande.....	41
b) Importance de l'image.....	41
B. Définition du groupe.....	42

C. Les typologies de Munro.....	43
2. Le cadre formel.....	52
A. Dimensions, formes et matériaux.....	52
B. Structure.....	53
C. Iconographie.....	54
a) Scène d'offrande.....	54
b) Autres scènes.....	58
D. La formule d'offrande.....	59
E. Autres textes.....	62
3. Comment se présente un Égyptien du Ier millénaire ?.....	62
A. En image.....	63
a) Attitudes, vêtements et attributs.....	63
b) Parenté.....	67
C. Inscription.....	68
a) Noms.....	68
b) Titres et épithètes.....	71
c) Généalogie.....	74
III. Les stèles de donation.....	77
1. Une typologie particulière.....	77
A. Définition.....	79
B. Répartition chronologique et géographique.....	81
C. Fonctions.....	83
D. Représentativité du corpus.....	84
E. Méconnaissance du contexte d'exécution.....	85
2. Les stèles du Louvre.....	86
A. Traductions commentées.....	86
a) C 261 (22.2.0).....	86
b) E 20905 (22.8.18).....	88
c) E 10571 (25.4.2).....	90
d) C 297 (26.1.18).....	91

e) E 22036 (26.2.1a).....	93
f) E 26833 (26.2.1b).....	94
g) [ED0055] (26.4.14).....	96
h) E 10573 (26.5.00).....	96
i) C 298 (26.5.1d).....	97
B. Synthèse.....	99
3. La dimension économique.....	103
A. L'économie du temple.....	103
a) Le système de redistribution.....	103
b) La gestion des terres du temple.....	104
B. Le produit des terres.....	106
a) Destination de la terre : offrande, subsistance et « donations de lampe ».....	106
b) Caractéristiques des parcelles.....	106
C. Origine et motivation des donations.....	108
a) Le donateur.....	108
b) Donations privées.....	109
c) Donations royales.....	111
4. Le cadre juridique.....	112
A. Nature des droits cédés sur la parcelle.....	112
B. Les acteurs de l'opération : le cintre.....	115
a) La source de l'autorité.....	115
b) La question de l'intermédiaire.....	116
C. Quelles modalités d'exploitation ?.....	117
Conclusion.....	119
Bibliographie générale.....	122
Ressources en ligne.....	132
1. Collections.....	132
2. Dictionnaires.....	132
Chronologie.....	133
Index : citation des stèles du corpus.....	134

Abréviations et conventions.....	137
1. Abréviations employées.....	137
2. Conventions de translittération, de transcription et de traduction.....	139
A. Translittération.....	139
B. Choix de traduction.....	141
Table des matières.....	143